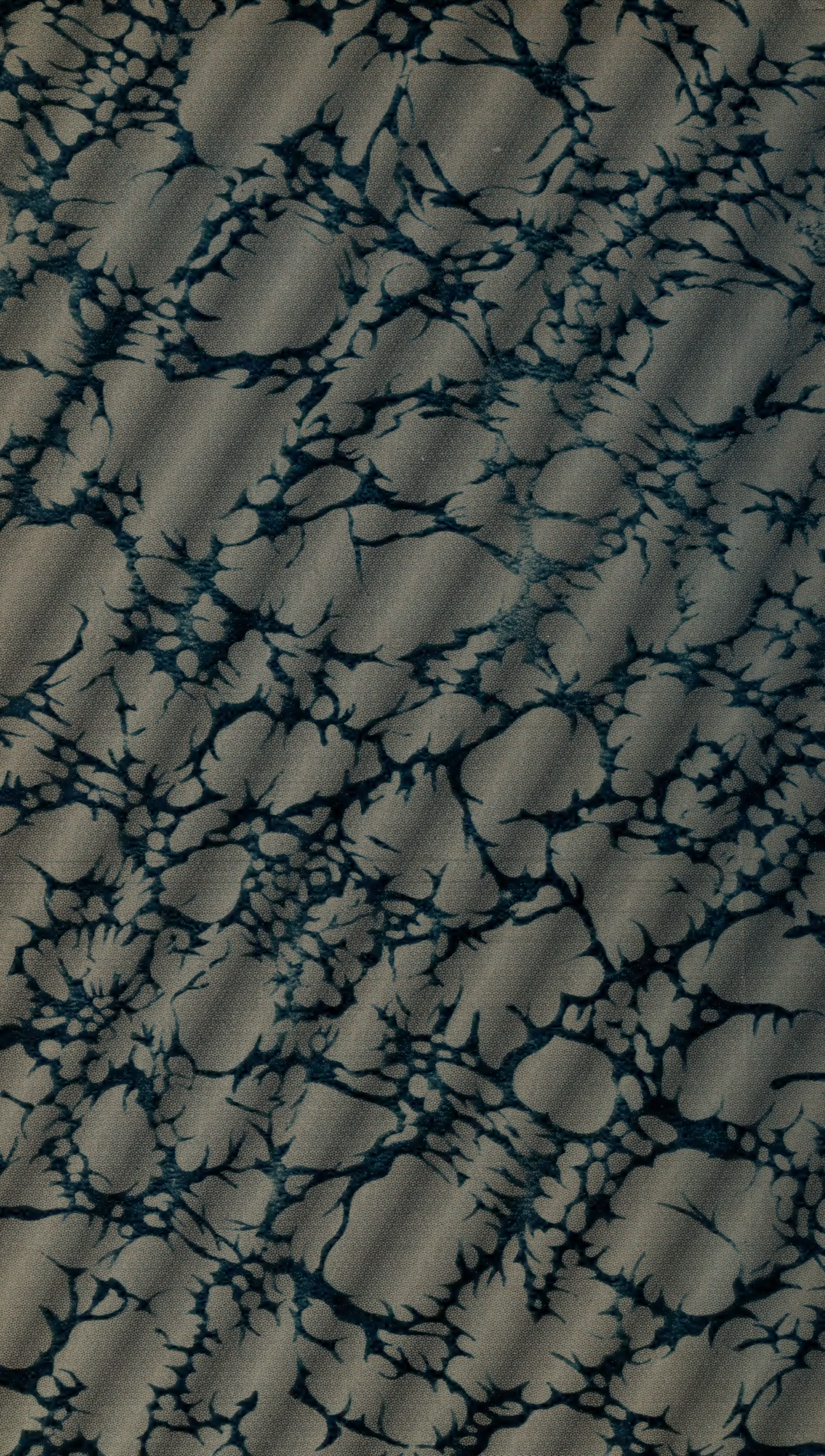

3 1761 07061762 6





GEORGES DE KOLOVRAT
DOCTEUR ÈS-LETTRES

L'INVERSION DU COMPLÉMENT DIRECT

ET

L'ACCENT ORATOIRE

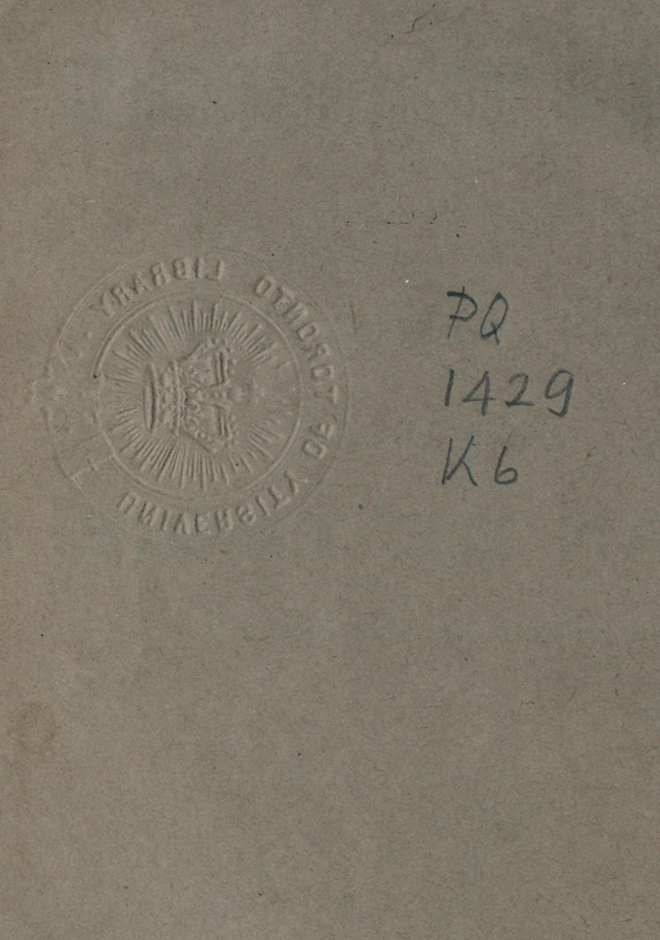
DANS LE

ROMAN DE TROIE

(Texte français du XIIme Siècle)



— NICE - 1923 —
Imprimerie "IDÉALE" - Rue Smolett, 5





AVANT-PROPOS

Jusqu'ici on s'est fort peu occupé de la question de l'accent oratoire en général d'une part et de celle de l'inversion du complément direct en ancien français de l'autre. Quant au rapport entre cet accent et l'inversion, rapport qui constitue précisément le sujet du présent travail, il ne semble pas qu'il ait jamais été élucidé par les philologues. Et pourtant la question de savoir si, en ancien français, l'emploi de l'inversion du complément direct avait pour but de mettre en relief tel ou tel membre de phrase, comme on pourrait le supposer *a priori*, ne laisse pas d'être très importante.

Pour étudier ce problème j'ai choisi le *Roman de Troie* de Benoît de Sainte-Maure (premier tiers du XIIe siècle), poème qui n'avait pas encore été l'objet d'une analyse syntaxique approfondie et dont les *trente mille trois cent seize* vers que j'ai dû soigneusement dépouiller pouvaient, en quelque sorte, garantir le caractère général et impartial de mes conclusions. Je me suis servi de l'édition de feu M. Léopold Constans, professeur à l'Université d'Aix-Marseille (Société des Anciens Textes Français).

Le terrain sur lequel je m'étais engagé était presque vierge, de sorte que, pour mettre certains faits en lumière, il m'a fallu créer un système particulier d'analyse logique et introduire à cet effet de nouvelles notions, ainsi que des termes qui puissent les exprimer d'une manière adéquate.

Après avoir subdivisé, dans le chapitre premier, l'*accent oratoire* ou *rhétorique* en *accent logique grave, accent logique aigu* et *accent émotionnel* ou *pathétique,* et après avoir expliqué en détail ce que j'entendrai par ces termes, je passerai en revue les différentes catégories de phrases qui peuvent comporter un accent oratoire. Telles sont :

1° la phrase simple à complément direct défini, où, à moins d'indiquer un nom propre, le complément direct est pourvu de l'article déterminé ou d'un adjectif possessif ;

2° la phrase simple à complément direct sans article (à condition que ce complément soit un nom commun) ;

3° la phrase à mot « caractéristique » (pronom personnel, pronom ou adjectif démonstratif, mot signifiant « beaucoup », nom de nombre, mot exprimant une négation, etc.).

Cette division est fondée sur la différence des résultats que m'a donnés l'étude de l'inversion du complément direct dans chacun de ces types de phrases. Ainsi les mots signifiant *tout, beaucoup, nul* et certains autres accusent, de par leur nature, une tendance marquée à se mettre en tête de phrase, indépendamment du rôle syntaxique qu'ils jouent (sujet, complément direct, attribut) et de l'accent oratoire dont ils sont affectés.

Dans tous ces chapitres je m'efforcerai d'établir non seulement dans quelle mesure l'accent oratoire influe sur la place qu'occupe le complément direct, mais encore quelle est la proportion du nombre des phrases à inversion à celui des phrases à ordre direct.

Une conclusion générale résume les faits observés dans la partie principale, compare le vieux français au français moderne sous le rapport de l'accent oratoire et essaie d'expliquer la quasi-disparition de l'inversion du complément direct dans la langue contemporaine.

LISTE DES OUVRAGES LINGUISTIQUES
CITÉS DANS LA PRÉSENTE ÉTUDE

Bally Ch. — Traité de stylistique française. Heidelberg-Paris, 1909.

Brelet H. — Grammaire française. Paris, 1902.

Brunot F. — Histoire de la langue française. 5 volumes, Paris, 1905-1906.

Brunot F. — La Pensée et la Langue. Méthodes, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français. Paris, Masson, 1922.

Couturat L. — L'Algèbre de la logique. Paris, 1905.

Dauzat A. — La Géographie linguistique. Paris, Flammarion, 1922.

Delon Ch. — Grammaire française d'après l'histoire. Paris, Hachette, 1888.

Foulet L. — Comment ont évolué les formes de l'interrogation ? Dans *Romania XLVII*, 1921.

Ginneken Jac. van. — Principes de linguistique psychologique. Amsterdam, 1907.

Hoeffding Har. — Det logiske Grundlag for logiske Domme. Koebenhavn, 1899.

Jespersen O. — Lehrbuch der Phonetik, trad. all. Leipzig, 1913.

Jespersen O. — Phonetische Grundfragen. Leipzig, 1904.

Jespersen O. — Sprogets Logik. Koebenhavn, 1913.

Kainz C.— Praktische Grammatik der Chinesischen Sprache für den Selbstunterricht. Wien-Pest-Leipzig, Hartleben.

Larousse P. — Grammaire supérieure, Paris.

Le Coultre J. — De l'ordre des mots dans Chrestien de Troyes, 1875.

Leotti A. — Grammatica elementare della lingua albanese. Rome-Heidelberg, 1915.

Marouzeau J. — La phrase à verbe « être » en latin. Paris, 1910.

Meillet A. — Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes, 5e éd. Paris, 1922.

Meillet A. — Linguistique historique et linguistique générale. Paris, 1921.

Millardet G. — Linguistique et Dialectologie romanes. Montpellier-Paris, 1923.

Morf H. — Die Wortstellung im Altfranzoesischen Rolandsliede. Dans Romanische Studien, III, p. 19.

Nyrop Kr. — Grammaire historique de la langue française. 4 volumes. Paris, 1913.

Paris G. et Langlois E. — Chrestomathie du Moyen Age Paris, 1908.

Passy P. — Etude sur les changements phonétiques et leurs caractères généraux. Paris, 1890.

Peano G. — Aritmetica generale e Algebra elementare. Torino, 1902.

Peano G. — Formulaire de Mathématiques (Revue de Mathématiques, t. II, n° 3). Turin, 1899.

Quitard P. M. — Dictionnaire des Rimes, précédé d'un traité complet de versification. Paris, Garnier fr.

Richter E. — Zur Entwickelung der romanischen Wortstellung aus der lateinischen. Leipzig, 1901.

Ritchie R. L. Græme. — Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » dans l'ancien français depuis les origines de la langue jusqu'au XVe siècle. Paris, 1907.

Saussure F. de. — Cours de linguistique générale, 2e édit. Lausanne-Paris, 1923.

Sayce A. H. — Principes de philologie comparée. Paris, 1884.

Schulze A. — Die Wortstellung im altfranzoesischen direkten Fragesatze. Braunschweig, 1884.

Thomson A. — Obchéyé Yazikovédéniyé, 2e éd. Odessa, 1910.

Tobler Ad. — Vermischte Beitraege zur franzoesischen Grammatik. Leipzig, 1894.

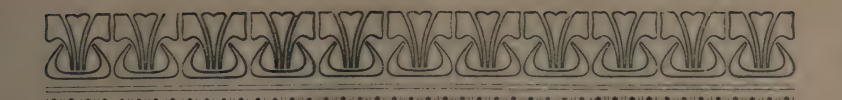
Trombetti A. — Elementi di Glottologia. Bologna, 1923.

Vendryès J. — Le langage. Introduction linguistique à l'histoire. Paris, 1921.

Weigand G. — Albanesische Grammatik. Leipzig, Barth, 1913.

Weil H. — De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes, 3e éd. Paris, 1879.

Zeitschrift für Vergleichende Sprachforschung, VI, 1857.



Chapitre I

PRELIMINAIRES

§ I. — *Inversion et demi-inversion.*

On sait qu'en français moderne, sauf dans certains cas déterminés, le *complément direct*, ou *régime direct* (en anglais *object*, en allemand *Akkusativ*),suit toujours le verbe. Nous appellerons l'ordre Verbe—Complément direct *ordre direct* (par exemple, dans *je vois le château*), et nous désignerons l'ordre inverse, c'est-à-dire l'ordre Complément direct—Verbe par *inversion* (dans *je le vois, que vois-je* ?). Ces termes seront également appliqués à l'ancien français, où, cependant, l'ordre Complément direct—Verbe est infiniment plus fréquent qu'en français moderne.

Lorsque le complément direct dépend d'un verbe exprimé par un temps composé ou d'un infinitif régi, à son tour, par un verbe personnel, il se présente trois cas :

1° le complément direct suit les parties constitutives du verbe qui le régit (*a*) verbe et participe passé, *b*) verbe et infinitif, ou même *c*) verbe, participe passé et infinitif), par exemple dans *il a pris le reçu, il veut prendre le reçu, il a voulu prendre le reçu* ;

2° le complément direct précède les deux ou trois parties du verbe dont il dépend, par exemple dans *quel chemin a-t-il pris ? que m'auront donné mes amis*, ou *nous le pouvons dire* (XVIIe s.), *ils la sont allés chercher* (XVIIe s.) ;

et 3° le complément direct est intercalé entre les parties constitutives du verbe, par exemple dans *vous n'avez rien*

entendu, nous pouvons le dire, ils auraient voulu t'inviter.

Nous donnerons au dernier cas le nom de *demi-inversion*, par opposition aux deux précédents, c'est-à-dire à l'ordre direct et à l'inversion.

§ 2. — *Inversions cachées et inversions rompues.*

Le français se sert parfois de tournures qui, pour le sens, se rapprochent beaucoup de ce que nous avons appelé *inversions,* quoique, rigoureusement parlant, elles ne contiennent pas d'ordre Complément direct—Verbe. Ces tournures sont : 1° l'enchaînement du complément direct dans la formule *c'est.... que* (ou *est-ce.... que*) introduisant la phrase ; 2° la répétition du complément direct mis en tête de phrase sous forme de pronom personnel.

Exemples : 1° C'est cet homme-là que je connais;
2° Cet homme-là, je le connais.

Dépourvues des mots *c'est.... que* et du pronom *le,* ces expressions se réduiraient à de simples inversions; en effet, on aurait alors la phrase *cet homme-là je connais,* inadmissible en pratique, mais dont la traduction littérale serait tout à fait correcte en anglais, en allemand et, dans certains cas, en italien.

Ainsi, en apparence, il n'y a que les pronoms *que* et *le* qui, dans ces locutions, subissent l'inversion : aucun substantif jouant grammaticalement le rôle d'un complément direct n'y précède le verbe. Ces figures constituent donc un compromis entre la stricte rigidité de construction dite « logique » et la tendance à mettre tel mot en tête de phrase pour le faire ressortir. Le génie de la langue n'admet pas l'inversion, force est alors de recourir à un subterfuge ; au point de vue du sens, on en a là une quand même, mais les apparences n'en sont pas moins sauvées.

Or cette absence d'inversion de substantif étant en quelque sorte une illusion, un trompe-l'œil, et les mots *c'est.... que* et *le* ne servant qu'à *cacher* l'inversion du complément

direct, nous appellerons de telles expressions *inversions cachées* ; de plus, suivant qu'une inversion de ce genre appartiendra à l'un des deux types de construction cités plus haut, nous dirons qu'elle est de première ou de seconde espèce.

Il arrive que la formule *c'est....que* prête à confusion lorsqu'on est tenté de l'interpréter littéralement; ainsi *c'est le livre que j'ai perdu* pourrait correspondre aussi bien à *librum perdidi* qu'à *hic est liber quem perdidi*. Toutefois le contexte est toujours là pour nous guider dans ce cas.

Parfois on peut remplacer l'expression *c'est....que* par *il y a... que* ou par *est celui....que*; par exemple, *il n'y a que vous que j'estime ici* (=ce n'est que...); *...et Thésée est celui que j'implore* (Racine) (=c'est Thésée que...).

Toutes ces formules correspondent à des formules analogues, où, au lieu d'un complément direct, on a un complément indirect ou circonstanciel ou même un sujet grammatical (avec substitution de *qui* à *que*). Ainsi, dans des cas logiquement comparables, le français se sert des phrases :

1° *C'est nous qui avons trouvé la clef.*
C'est là que je dors (arch. *c'est là où je dors*).
C'est à vous que je parle (arch. *c'est vous à qui je parle* ou *c'est à vous à qui je parle*). (1)
Il n'y a qu'en descendant que cela arrive.

2° *A vous, je vous le donne volontiers.*
De ces choses-là, je m'en souviens très bien.
Mes enfants, eux, ne le savent pas.

On s'aperçoit que les inversions cachées ne représentent qu'un cas particulier d'une figure plus générale.

En principe, le temps du verbe *être* enchaîné dans toutes ces formules entre *ce* et *que* (ou *qui*) devrait s'accorder avec celui du verbe principal, et c'est ce qui a lieu, par exemple, dans les expressions telles que *ce fut lui qui dénonça ses camarades*, *c'était vous que je cherchais* ou *ce sera une charmante statue que vous ferez* (A. de Musset, *Les Caprices de Marianne*, Acte II, sc. I). Mais souvent, surtout dans le langage courant et, en particulier, lorsqu'il s'agit d'un passé indéfini, d'un futur ou d'un conditionnel, il y a invariabilité de la forme *est* :

C'est moi qui l'ai réparé.
C'est le jeune homme que j'aurais pris si j'avais pû.

---

(1) Pour ces pléonasmes de l'époque classique voir aussi *F. Brunot*: La Pensée et la Langue, p. 182.

Parfois il y a hésitation entre les deux constructions, par ex. :

Ce sera l'élève qui devra le faire,
ou *C'est l'élève qui devra le faire.*
C'était moi qui devais parler,
ou *C'est moi qui devais parler.*

Parfois aussi l'accord ne se fait qu'à demi, en ce sens que, dans le cas des verbes à temps composé, l'auxiliaire seul détermine le temps du verbe *être*; ainsi, au verbe principal au plus-que-parfait correspond le verbe *être* à l'imparfait.

C'était pour cela que je vous avais appelé.

En ce qui concerne la personne et le nombre de la forme du verbe *être* figurant dans la construction *c'est... que*, ces formules se comportent absolument de la même façon que les phrases *c'est moi, c'est toi,* etc. (sans proposition subordonnée), c'est-à-dire que, devant le pronom *eux*, *est* se transforme en *sont*, *était* en *étaient*, etc.

Ce sont eux qui font cela (pop. *c'est eux qui font ça*), à côté de
C'est nous qui faisons cela.

Sont-ce des vers que vous voulez écrire ? (Molière : *Le Bourgeois Gentilhomme*), à côté de

Est-ce la physique que vous voulez apprendre ? (Ibidem)

En vieux français l'accord se faisait à toutes les personnes, comme cela a lieu dans les langues romanes qui admettent des formules similaires :

Esp. : *Eres tu quien lo dices siempre.*

Port. : *Somos nos que o temos chamado.*

Mais il y a lieu de faire remarquer qu'au fond le français est la seule langue où ces formules-là (et même celles à répétition de substantifs sous forme de pronoms) soient devenues tout à fait courantes et où leur emploi ait fini par se généraliser et s'ériger en système ; dans toutes les langues romanes, elles ne s'emploient plutôt qu'à titre exceptionnel, ainsi en italien *è lei che vedo* est généralement remplacé par *vedo lei* ; *eravamo noi che gridavamo* par *eravamo noi a gridare* ; *sono io che lo faccio* par *lo faccio io* ; *sei tu che sei il vero colpevole* par *sei tu il vero colpevole* ; *è questo che voglio* par *questo voglio* ; *è lo stesso che affermano i filosofi* par *lo stesso affermano i filosofi.* Ce sont donc là en somme des formules éminemment françaises.

Voici pour les inversions cachées. Quant aux expressions *ce que j'aime bien, c'est le motif du début* et *appelle-le, le garçon*, où, au lieu d'être mis en tête, le complément direct est, au contraire, rejeté à la fin, tout en ayant déjà été exprimé sous forme de pronom précédant le verbe, on les désignera par le nom d'*inversions rompues* (respectivement

de première et de seconde espèce), puisque en supprimant la formule *ce que.... c'est* et le pronom *le*, *la*, *les*, on obtient un ordre direct pur et simple (*j'aime bien le motif du début : appelle le garçon*) et que, par le rejet en arrière du mot détaché, on détruit, on *rompt* l'inversion (ainsi *le garçon, appelle-le* se transforme en *appelle-le, le garçon*).

Ces tournures sont particulièrement fréquentes dans le langage familier; par ex. : *On ne me la fait pas, celle-là ; ils les font longues, les danses ; ce que j'aime, c'est ça.*

Comme pour les inversions cachées, si, dans une inversion rompue, on remplace le complément direct par un autre membre de phrase, on obtiendra des tournures tout à fait analogues particulières au français et dont les inversions rompues ne sont qu'un cas particulier; par exemple :

I. *Ce qui m'exaspère, c'est la longueur du poème.*

II. *Il s'en moque, lui.*

Mme E. Richter (2) désigne par *prolepse* (du complément direct) ce que nous avons dénommé « inversion cachée de seconde espèce »; d'autre part, dans le traité de Bally (3) qui contient de précieuses observations sur la syntaxe française on trouve les termes assez commodes de *reprise* ou *anaphore* pour l'inversion cachée de seconde espèce et d'*anticipation* pour l'inversion rompue de seconde espèce. Mais ces termes généraux ne se rapportent pas uniquement au complément direct et, par conséquent, n'impliquent pas la présence d'une inversion ; de plus, aucun linguiste n'oppose ces figures aux expressions construites à l'aide des formules *c'est... que* (inversion cachée I) et *ce que.... c'est* (inversion rompue I), ni ne donne à ces dernières de dénomination spéciale.

---

(2) Zur Entwickelung der romanischen Wortstellung aus der lateinischen.

(3) Traité de stylistique française.

§ 3. — *Accent oratoire ou rhétorique. Valeur formelle et logique des termes syntaxiques.*

L'accent oratoire ou rhétorique consiste à mettre en lumière un ou plusieurs membres de phrase pour leur donner une importance particulière. L'accent oratoire peut être de deux natures : accent logique ou psychologique et accent émotionnel ou pathétique. Celui-ci ressortit du sentiment, tandis que celui-là tient de la raison, mais tous les deux offrent à l'orateur ou à l'écrivain une ressource des plus précieuses pour agir sur l'auditeur ou le lecteur, ressource qui n'est pas exclue non plus de la conversation la plus familière.

Les paragraphes qui suivent sont destinés à expliquer la signification précise des termes indiquant les différentes variétés de l'accent oratoire ; mais, avant de donner une définition de l'accent logique et de l'accent émotionnel, nous croyons devoir faire une digression pour préciser un point relatif à la valeur des termes syntaxiques.

Toutes les grammaires élémentaires établissent la classification des mots des langues indo-européennes en différentes parties du discours : substantif, adjectif, verbe (all. Zeitwort), pronom, etc. C'est là une distinction purement formelle qui ne participe nullement de la logique, mais se fonde exclusivement sur la morphologie et varie de langue à langue.

En dehors de cela, ces grammaires admettent une autre classification, celle des différents membres de la phrase, jouant tel ou tel rôle syntaxique : c'est ainsi que l'on distingue le sujet grammatical, l'attribut verbal ou verbe (all. Praedikat), l'attribut nominal, le complément direct, etc.

A première vue, le sujet a beaucoup d'analogie avec le nom (substantif ou adjectif), de même que le verbe au sens syntaxique est toujours un verbe au sens morphologique; et par le fait, les deux classifications se touchent de très près et empiètent l'une sur l'autre. Mais un sujet n'est pas nécessairement un nom et un verbe-Praedikat peut

aussi bien être un substantif ou un adjectif, aussi les phrases du type *travailler* (sujet = infinitif) *est une nécessité* (attribut = substantif) sont-elles légion.

C'est là une classification purement syntaxique. Or, puisque la syntaxe sert de lien entre la logique et la matière du langage qu'est la morphologie, et qu'elle étudie en quelque sorte comment telle ou telle langue, avec les moyens morphologiques dont elle dispose et qui lui sont propres, parvient à s'adapter à la logique universelle et à exprimer les multiples nuances de la pensée, il se trouve que la classification des mots suivant le rôle qu'ils jouent dans la phrase a pour base tantôt l'analyse des idées et tantôt la morphologie; elle est donc à la fois logique et formelle (4). Ainsi, le complément circonstanciel est une notion d'ordre logique. De même le rapport entre le complément direct ou indirect et l'attribut verbal est purement logique. Au contraire, la différence entre le complément direct et le complément indirect ne repose que sur la forme des mots, puisqu'une expression telle que *homme aimant le repos* (complément direct) équivaut logiquement à *homme amoureux du repos* (complément indirect) et que la tournure allemande *einen Freund fragen,* où l'on a un régime direct, correspond, quant au sens, à l'expression française *demander à un ami,* qui, elle, contient un régime indirect. (5)

Lorsqu'il s'agit d'un sujet ou d'un attribut, la question

---

(4) F. de Saussure voit aussi un rapport étroit entre la syntaxe et la morphologie (Ling. Gén., Ch. VIII, p. 191), mais il semble prendre pour point de départ la syntaxe plutôt que la morphologie. « Pour séparer cette étude (la morphologie) de la syntaxe, on allègue que cette dernière a pour objet les fonctions attribuées aux unités linguistiques, tandis que la morphologie n'envisage que leur forme. Mais cette distinction est illusoire ... Linguistiquement, la morphologie n'a pas d'objet réel et autonome; elle ne peut constituer une discipline distincte de la syntaxe. »

(5) Pour le grec, le latin et l'allemand, voir aussi les exemples cités par J. Vendryès (Le Langage, pp. 125-126). « Ce n'est là, dit M. Vendryès en parlant des discordances de ce genre, qu'une différence de forme; si l'histoire en rend compte et l'explique, la raison ne la justifie pas. »

est plus délicate (6). Dans le cas d'un attribut verbal (ou « verbe »), la valeur formelle des termes sujet et attribut apparaît encore assez nettement ; ainsi, dans *vivat rex*, *vivat* est une forme qui varie suivant les personnes, ce qui n'est pas le cas de *rex*. Mais toutes les fois qu'on a affaire à la distinction du sujet et de l'attribut nominal, la logique n'y est plus pour rien et la différence formelle s'y réduit à bien peu de chose (par exemple, dans *la rose est une fleur ; le temps est beau*) poür disparaître complètement lorsque la différence du traitement ne réside plus que dans l'ordre des mots (*l'arithmétique est la science des nombres*, ou *repetitió—mater studiorum*).

Cette absence de distinction formelle ressort le plus nettement dans les langues sans article défini comme le latin (*rosa est flos*), dans celles qui n'ont ni articles ni genres, mais ont conservé l'accord de l'adjectif comme le finlandais (*talot ovat suurit* : les maisons sont grandes) et dans celles qui, tout en méconnaissant la différenciation des genres, possèdent un article déterminé dont elles font accompagner l'adjectif-attribut comme le basque (*dembora ederra da*, litt. : le temps est le beau).

Il est vrai que parfois l'attribut acquiert une valeur logique différente de celle des autres membres d'une phrase donnée, mais cela n'a lieu que si cet attribut grammatical coïncide avec ce que nous appellerons plus bas *attribut logique* ; or, c'est là une notion complètement indépendante, car l'attribut logique peut aussi bien être représenté par un membre de phrase autre que ce qu'il est d'usage de considérer comme un attribut grammatical, par exemple, dans l'ensemble de phrases *où vas-tu ? je vais* **à la Poste.**

Mais, dira-t-on, l'attribut grammatical désigne une classe d'objets, alors que le sujet grammatical indique un individu qui en fait partie ou, du moins, exprime une classe contenue dans celle que représente l'attribut grammatical, d'où l'on sera tenté de conclure à la valeur logique de ces termes. La vérité, c'est que cette différence n'est pas essentielle et n'a, d'ailleurs, pas toujours lieu, car à côté de proposi-

---

(6) « Il n'est guère facile de définir ce qu'au fond veulent dire sujet et attribut. » (Jespersen : Sprogets Logik, p. 42.)

tions du type *tout a est b* (7), il en existe, on le sait, d'autres du type *a est identique à b* (8) ou du type *certains a sont des b* (9) qui sont complètement symétriques (10). Ainsi si la proposition *les hommes sont mortels* implique que la classe des êtres mortels comprend la classe des hommes, un rapport analogue n'existe pas dans la locution *l'Etat, c'est moi*, dont les termes sont parfaitement permutables; de même, si le sens de la phrase *mon oncle est le propriétaire de cette maison* diffère de celui de la proposition *le propriétaire de cette maison est mon oncle*, cela tient uniquement à ce que le sujet logique de la première phrase est devenu attribut logique dans la seconde et inversement, sans que la question du rapport de la classe contenante à la classe contenu entre en ligne de compte (11).

---

(7) G. Peano : Formulaire de Mathématiques (Revue de Mathématiques, t. II, nº 3), page 8. — L. Couturat : Algèbre de la logique, p. 5.

(8) G. Peano : Formulaire de Mathématiques, p. 12. — L. Couturat : L'Algèbre de la logique, p. 6.

(9) G. Peano : Aritmetica Generale e Algebra Elementare, p. 24.

(10) L. Couturat : L'Algèbre de la logique, p. 7.

(11) On peut assimiler à ces phrases celles que M. Brunot indique comme exemples d'expressions d'identité (La pensée et la langue, p. 294) : *mon désir est de le rencontrer seul; son plan était d'entourer son entreprise de mystère*. Mais on admettra difficilement le point de vue de O. Jespersen, qui considère que le sujet est l'expression « la plus spéciale qui puisse se rapporter au plus petit nombre d'individus, alors que l'attribut, comparé au reste, est l'idée la plus générale et peut se trouver appliqué à plusieurs individus » (Sprogets Logik, p. 56). Si *det er jeg* (« c'est moi qui le suis ») n'a pas exactement le même sens que *det er mig* (« ceci, c'est moi »), cela dérive de ce qu'ici il y a identité (*ceci = moi*), et là « inclusion » (*moi : ceci*) (v. L. Couturat : L'Algèbre de la logique, § 3, p. 5). La même remarque concerne les phrase *tyven det er ikke mig* (« le voleur, ce n'est pas moi ») opposé à *tyv det er jeg ikke* (« voleur, je ne le suis pas ») et *moder var ikke den aeldste kvinde i landsbyen* (« mère n'était pas la femme la plus âgée du village ») opposé à *moder var den aeldste kvinde i landsbyen ikke* (« la femme la plus âgée du village n'était pas mère »). Ainsi *tyven det er ikke mig* est une négation d'identité . affirmer que « le voleur... qui a commis le vol déterminé dont il parle est quelque chose d'encore plus spécial que le mot déjà très spécial et individuel *je* » (Sprogets Logik, p. 59) est une subtilité qui tient du paradoxe et qui repose sur une conception devenant absolument inutile lorsqu'on introduit la notion du sujet et de l'attribut logiques. Du reste, dans ces phrases les mots *moder* et *det* sont employés chacun dans deux sens différents (*ma mère* et *une mère*, etc.), de même que *tyv* est dans un cas accompagné et, dans l'autre, dépourvu de l'article (-*en*). Il est aussi très dangereux de raisonner sur des phrases négatives comme les deux dernières qui viennent d'être citées : elles sont

Enfin, l'objection qui consisterait à dire que la distinction formelle du verbe et du sujet correspond à la division logique des idées en actions (*il mange*) et en êtres vivants ou inanimés (*livre, chien*) se détruirait d'elle-même, puisque les mots tels que *étude, étudiant, lutte, lutteur* sont des formes à déclinaison pouvant servir de sujets grammaticaux tout en exprimant des actions et que, inversement, les mots *vit* (=*est vivant*), *gît* (=*est couché*), *brille* (=*est brillant*) remplissent les fonctions de verbes bien qu'ils désignent des états. D'ailleurs, une simple analyse des verbes exprimant des *états* et des *actions* « suffit déjà à ruiner la classification » de ces termes (12).

La classification syntaxique susmentionnée ne relevant pas exclusivement de la logique et même s'en écartant bien des fois pour redevenir purement formelle comme l'est toujours la classification morphologique, les grammaires supérieures, sans toutefois faire table rase des classifications précédentes malgré leur caractère parfois boiteux et factice, ont été contraintes d'introduire en outre une troisième distinction, celle du sujet et de l'attribut logique, distinction, celle-là, de nature beaucoup plus parfaite parce que reposant uniquement sur l'analyse logique de la pensée, indépendamment des habitudes de tel ou tel idiome.

---

toujours sujettes à caution, puisque la négation, on le sait, conduit aisément aux sophismes et peut soulever les plus grandes objections.

La distinction fondée sur le degré de généralité des idées semble être encore plus illusoire et plus arbitraire dans « c'est Pierre qui vient » (l. c., p. 60), car notre esprit ne reconnaît pas volontiers que « celui qui vient » soit une idée « beaucoup plus déterminée et plus spéciale que celle de Pierre, laquelle le comprend à tous les moments de sa vie et dans un nombre infini de situations » (pour s'en convaincre, il suffit d'analyser une phrase analogue, telle que *c'est le jeune homme que vous voyez maintenant qui vient tous les matins; maintenant* est évidemment moins « général » que *tous les matins* et la phrase ainsi construite se prête par conséquent encore moins à l'explication du philologue danois, qui, d'ailleurs, reconnaît lui-même que dans certains cas le sujet et le verbe grammaticaux sont permutables et peuvent être considérés « tous les deux comme des sujets ») (l. c., p. 60).

(12) Brunot: La Pensée et la Langue, p. 206.

§ 4. — *Attribut et sujet logiques.*

Supposons un jugement tel que *la terre est ronde* ou tel que *mon ami chante*. Le rôle logique des mots *la terre* et *ronde* — il ne s'agit plus de la forme des mots — n'est évidemment pas le même, celui-là exprimant une idée dont on affirme une chose, celui-ci représentant la chose affirmée elle-même. Logiquement, quoique les périphrases qui suivent paraissent un peu bizarres à première vue, on pourrait remplacer la première phrase par *en ce qui concerne la terre, elle est ronde,* ou bien *vous savez ce que c'est que la terre, or je vous annonce qu'elle est ronde,* ou encore *la terre ?* (c'est-à-dire *voulez-vous que je vous parle de la terre ?*) *eh bien elle est ronde* (13). Quant au mot *chante* du second jugement, il équivaut, au point de vue du sens, à *est chantant* et dès lors on n'a qu'à appliquer à la seconde phrase ce qui vient d'être dit au sujet de la première. (14)

Le ou les mots qui expriment l'idée au sujet de laquelle on affirme un fait seront désignés par le terme de *sujet logique* (15), alors que le ou les mots contenant la chose que

---

(13) « Si je dis : L'homme que vous voyez là-bas assis sur la grève est celui que j'ai rencontré hier à la gare », je me sers des procédés de la langue écrite et je ne fais qu'une seule phrase. Mais en parlant, j'aurais dit : « Vous voyez bien cet homme, — là-bas, — il est assis sur la grève, — eh bien ! je l'ai rencontré hier, il était à la gare. » (Vendryès : Le Langage, p. 173.)

(14) Il est même des langues qui traduisent presque tous les verbes, actifs ou neutres, par des expressions analytiques de ce genre ; par ex. : en basque, on a couramment des phrases telles que *nere adiskide escuaraz mintzatcen da* (litt. mon ami le basque parlant est), ou *etche ikhusten duzu*, « voyez-vous la maison » (litt. la maison voyant êtes ?). Inversement, il est des langues où l'adjectif et la copule se fondent en une seule forme verbale, par ex. : en arabe *kabara* signifie il est grand et *saghara*, il est petit.

(15) Nous nous garderons donc bien d'employer ce terme dans le sens de sujet apparent (*il* faut partir) ou réel (il faut *partir*), comme on le fait souvent, pas plus que dans celui de « sujet grammatical avec toutes ses dépendances », ainsi que le fait H. Brelet (Grammaire française, § 753) ; de même, contrairement à la Grammaire de Brelet, nous ne donnerons jamais aux mots « attribut logique » le sens d' « attribut grammatical avec toutes ses dépendances ».

l'on communique constitueront l'*attribut logique*. Dans les propositions ci-dessus le Sujet et l'Attribut logiques coïncident avec le Sujet et l'Attribut grammaticaux dont il a été question plus haut à propos de la classification syntaxique (§ 3); mais il n'en est pas toujours ainsi.

Prenons les phrases *fortissimi omnium sunt Belgae* (« ce sont les Belges qui sont les plus courageux de tous ») (16) et *reste le côté économique de la question*. Les grammaires nous disent que *Belgae* et *le côté économique de la question* sont ici des sujets grammaticaux, que *fortissimi* est un attribut nominal et *reste* (= est restant) un attribut verbal (ou « verbe »). Mais en nous mettant au point de vue de l'analyse logique et en procédant comme tout à l'heure, nous nous apercevrons aisément que la première de ces phrases équivaut à « les plus courageux ? (= vous tenez à ce que je vous dise quel est le peuple le plus courageux ?) eh bien ce sont les Belges », ou « quant à la question de savoir quel est le peuple le plus courageux, apprenez que ce sont les Belges ».

De même, le mot *reste* est le point de départ du second jugement, qui signifie « ce qui reste, c'est le rôle économique de la question ». Nous sommes donc fondés à conclure que *fortissimi* et *reste* sont des sujets logiques tout en étant des attributs grammaticaux, alors que *Belgae* et *le côté économique* constituent des attributs logiques bien que représentant des sujets grammaticaux.

Il surgit ainsi une contradiction intéressante qui tient à l'inconscience de l'évolution du langage. « La morphologie indo-européenne fait apparaître une distinction profonde entre deux séries de formes, les unes nominales et les autres verbales. Si la phrase ne comporte que le rapport de deux noms, elle est dite nominale ; si elle comprend un verbe, ou du moins un verbe autre que le verbe « être » ou copule, elle est dite verbale. » (17)

« La seule idée de les confondre paraitrait une absurdité. La morphologie indo-européenne présente en effet pour l'un et pour l'autre

(16) César : De Bello Gallico, chap. I.

(17) A. Meillet : Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes, p. 340.

des séries de suffixes et de désinences qui ne sont pas les mêmes. » (18) En outre, « s'il y a des langues où le nom et le verbe n'ont pas de forme distincte, toutes les langues s'accordent pour distinguer la phrase nominale et la phrase verbale. » (19)

La plupart de nos langues établissent donc une distinction formelle entre le nom et le verbe et aussi entre le sujet et l'attribut (voir § 3) en leur donnant des désinences et des propriétés formelles différentes, et cela, à l'origine, évidemment sous prétexte de satisfaire à une distinction logique fondée sur le fait qu'il y a des mots qui servent d'attributs logiques plus souvent que d'autres. Nous avons vu, d'ailleurs, que toutes les prétentions logiques de la classification syntaxique et, à plus forte raison, de la classification morphologique (§ 3), sauf peut-être celle-ci, doivent être écartées sans appel. Or, il se trouve que dans certains cas la distinction logique du sujet et de l'attribut logiques non seulement ne coïncide pas avec la distinction formelle des termes morphologiques syntaxiques, par suite de la discordance qui existe entre le langage et la pensée, mais encore la contredit d'une façon manifeste. En d'autres termes, de ce que certaines idées (*rester, chanter...*) contiennent très souvent *la chose à communiquer*, on est amené, pour ces idées, à étendre la forme destinée primitivement à montrer qu'il s'agit de la chose à communiquer (*chante*) et non de la chose (ou personne) au sujet de laquelle on annonce un fait (*ami*), aux cas où le rôle des mots est interverti (*reste... le côté*). « Le sujet, dit M. Brunot (20), n'est pas une création de l'analyse, c'est une réalité de la parole, réalité vivante que l'analogie a même étendue, de proche en proche, à des formes qui n'en avaient pas besoin pour l'expression de l'idée. » Pour être conséquentes avec elles-mêmes, nos langues devraient, si c'était morphologiquement possible, transformer en verbe personnel l'expression *le côté économique de la question* et non pas l'adjectif *restant*.

En latin *enfant qui court* se dit *puer currens* ou *puer cursor*. Si l'on tient à indiquer que tel enfant est vraiment un être qui court, c'est-à-dire qu'il *court*, on substitue *currit* à *currens* en joignant la copule *est* de la phrase hypothétique *puer est currens* ou *puer est cursor*, ce qui donne *currit* (= *est currens* = *est cursor*). Mais si l'on veut montrer que celui qui court est un enfant (avec interversion des rôles, puisque c'est *enfant* qui devient attribut logique, on ne *verbalise* point *puer*, autrement dit on ne lui fait pas subir une transformation morphologique en ayant recours aux désinences verbales, mais on

---

(18) Vendryès: Le Langage, p. 139.
(19) Vendryès: Le Langage, p. 143.
(20) La Pensée et la Langue, p. 227.

continue, par inertie mentale, de se figurer que le mot principal est *currens* ou *cursor*, formes qui, cependant, ne sont plus ici que des sujets logiques, et dont la désinence n'a, pour ainsi dire, plus de justification et plus de raison d'être. (21)

Bien entendu, la forme analytique *est currens* indiquée ici est purement théorique et ne sert qu'à décomposer le verbe logiquement et non linguistiquement (22). Or, dans cette analyse logique, nous partons du nom, comme nous aurions pu partir du verbe, uniquement parce que ce système nous est plus facile à concevoir que le système inverse. Du reste, « toute théorie déductive... peut être établie sur divers systèmes de principes ». (23)

Il est vrai que M. Millardet nie énergiquement « qu'on puisse, pour expliquer les faits de langue, ou simplement pour en faire la classification, partir de la logique pour aboutir à l'idiome » (24). Mais nous estimons, au contraire, qu'en matière de syntaxe, c'est là la seule base solide qui permette de se rendre compte du mécanisme de la phrase grammaticale et du rôle des mots dont elle est composée et aussi de séparer dans une langue donnée les tournures idiomatiques qui lui sont particulières des façons de s'exprimer qui constituent le domaine de la raison universelle (25). Voici pourquoi une analyse du langage fondée sur des considérations théoriques comme celle de M. Brunot, loin de « compliquer tout », ainsi que le prétend M. Millardet, parvient infiniment mieux à caractériser le génie d'une langue que

---

(21) Aussi, tout en admettant que « la linguistique, loin d'appuyer cette construction scolastique (*court=est courant*), la détruit par la base » et que « d'après le témoignage de la plupart des langues, la phrase verbale n'a rien à faire avec le verbe *être* » (Vendryès: Le Langage, p. 144), j'estime qu'on peut ne réserver ce *dualisme* (puisque dualisme il y a) que pour l'analyse linguistique et rester *moniste* en partant toujours d'un seul principe lorsqu'il s'agit de l'analyse logique. Du reste, notre analyse ne vise nullement les catégories grammaticales, ni même les catégories logiques : ce n'est pas la valeur de la classification morphologique, mais celle de la classification syntaxique (v. § 3) qui est discutée ici.

(22) Quoiqu'elle ne soit pas inconnue des langues agglutinantes: Turc, *geliyor-um*=basque, *ethortcen naiz=je viens* (« je suis venant »). Cf. *je suis étudiant=j'étudie, je suis fabricant=je fabrique* (avec participes substantifiés).

(23) L. Couturat: L'Algèbre de la logique, § 3, p. 4.

(24) G. Millardet: Linguistique et dialectologie romanes, p. 461.

(25) « Toutefois, quelles que soient les différentes des habitudes mentales chez les différents peuples, l'existence de certains traits fondamentaux n'est pas niable. Il y a une logique humaine et de grandes catégories logiques se retrouvent chez tous les hommes qui pensent. » (Vendryès: Le Langag. p. 134.)

les conceptions surannées applicables aux langues anciennes, mais s'adaptant difficilement aux exigences des idiomes de notre époque.

De la précédente analyse il résulte que le sujet logique contient toujours une idée interrogative ou conditionnelle, alors que l'attribut sert de réponse (parfois exclamative) à l'interrogation ou exprime une conséquence dérivant de la condition (26). On peut en tirer un moyen facile pour distinguer un sujet d'un attribut. Ainsi *audentes fortuna juvat* (Virg., X, 284) peut s'analyser non seulement comme équivalent à *vous intéressez-vous aux audacieux ? eh bien le sort les aide*, mais encore de la manière suivante : *quiconque est audacieux est aidé du sort*, ou *qui dit audacieux dit heureux*.

Parfois on a deux ou plusieurs conditions disjonctives qui s'excluent mutuellement. *Les uns écrivent* (=*si vous prenez les uns, vous verrez qu'ils écrivent*), *les autres lisent*=*alii scribunt, alii legunt* ; *ducunt volentem fata, nolentem trahunt* (*si l'on se laisse entrainer... mais si l'on résiste...*). Dans ce cas, certaines langues font accompagner le sujet logique de particules spéciales (grec : I *men*, II *de* ; italien : I —, II *poi, invece* ; russe : I —, II *jé*, ou I *to*, II *a* ; japonais : I *wa*, II *wa*), mais le français ne connaît guère pour traduire ces particules que les locutions *au contraire* ou *tandis que*. (27)

La différence entre l'attribut et le sujet logiques d'une part et l'attribut et le sujet grammaticaux de l'autre tombe sous les sens dans les propositions qui contiennent un com-

---

(26) « Tous les attributs peuvent être considérés comme des réponses à des questions possibles. » (Jespersen : Sprogets Logik, p. 43.) « Le sujet formule pour ainsi dire la question, tandis que l'attribut y répond. » (Ibidem, p. 44.)

(27) Ces locutions sont parfois sous-entendues, bien que l'opposition soit évidemment ressentie et par le sujet parlant et par l'interlocuteur comme le montrent aussi les vers suivants de Baudelaire (tirés du poème « Le Flambeau Vivant ») dont l'asyndeton ajoute étrangement à l'impression que veut produire le poète :

Charmants Yeux, vous brillez de la clarté mystique
Qu'ont les cierges brûlant en plein jour ; le soleil
Rougit, mais n'éteint pas leur flamme fantastique ;
Ils célèbrent la Mort, *vous* chantez le Réveil,
Vous marchez en chantant le réveil de mon âme,
Astres dont nul soleil ne peut flétrir la flamme.

plément direct ou un complément circonstanciel. Voici deux propositions : *Jean écrit élégamment. Je préfère la mer.*

Les sujets grammaticaux de ces propositions sont évidemment *Jean* et *je*, les attributs grammaticaux *écrit* et *préfère*. Il n'est pas douteux, d'autre part, que « la chose à communiquer » ne soit contenue dans les mots *bien* et *la mer*, et que les phrases en question signifient *l'écriture de Jean est bonne* et *ce que je préfère, c'est la mer*. Dès lors, les sujets logiques sont *Jean écrit* et *je préfère*, les attributs logiques *bien* et *la mer*. Ainsi, dans ce cas encore, l'attribut grammatical ne coïncide pas avec l'attribut logique, et les mots *préfère* et *écrit* sont à la fois des attributs grammaticaux et des formes faisant partie du sujet logique.

Le langage abuse donc en quelque sorte de l'emploi des formes verbales personnelles (indicatif, subjonctif, etc.), qui auraient dû être réservées aux mots servant d'attribut logique et, au contraire, il ne s'en sert pas là où elles seraient utiles.

Un autre exemple. Soit la phrase : *je l'ai appris étant encore jeune*, où l'attribut grammatical est *ai appris*. Mais le sens ne varierait pas si, tout en laissant à l'idée *jeune* son rôle d'attribut logique, nous transformions *ai appris* en complément circonstanciel et, inversement, *étant encore jeune* en attribut grammatical, c'est-à-dire si nous disions *en l'apprenant j'étais encore jeune*, phrase qui répond exactement à la même question que la proposition précédente (c'est-à-dire à la question *quand l'avez-vous appris ?*).

La même observation s'applique aux proposition telles que : *il rentra seul* (=en rentrant il était seul), *je le trouvai tout joyeux* (=lorsque je le trouvai, il était tout joyeux), *c'est un professeur de lycée qui traduit l'article* (=le traducteur de l'article est professeur au lycée). Ces derniers exemples, où *rentra, trouvai, traduit,* quoique verbes ne sont pas des attributs, mais des sujets logiques, montrent clairement que l'attribut grammatical ne joue pas, au point de vue du sens des mots, un rôle différent de celui que remplit le sujet grammatical.

Si le complément direct est accompagné d'un adjectif, il n'est pas rare que logiquement cet adjectif s'oppose au reste de la phrase et qu'il serve d'attribut logique. Ainsi, dans les vers d'Horace *aequam memento rebus in arduis servare mentem* (*Odes*, II, 3), *aequam* est

attribut logique alors que *memento rebus in arduis servare mentem* est sujet logique, car la phrase pourrait se traduire par *l'esprit qu'il faut que tu gardes dans les conjonctures difficiles doit être tranquille*, proposition où l'attribut logique coïncide avec l'attribut grammatical. La « disjonction » de l'adjectif dans les vers en question contribue à mettre l'attribut logique en relief. (28)

§ 5. — *Accent logique grave et aigu. Mots barytons et oxytons.*

L'accent d'importance qui fait que tel mot ou tel groupe de mots est un attribut logique et qui consiste à mettre ce mot en relief pour faire voir que c'est lui qui contient le fait à communiquer, sera désigné par le nom d'*accent logique grave*. De même les mots qui comporteront un accent de ce genre seront des mots *barytons*. Ainsi nous dirons que, dans la phrase *c'est lui qui en est la cause*, le mot *lui* comporte un accent logique grave et, partant, c'est un mot baryton. Toute idée à accent logique aigu est opposée dans l'esprit de celui qui parle au même mot sous-entendu accompagné d'une négation (par exemple : *c'est lui et non pas une autre personne qui en est la cause*). Parfois, comme dans le vers d'Horace :

Cœlum non animum mutant qui trans mare currunt
(Epîtres, I, ép. II, v. 2.)

les deux idées opposées sont exprimées (c'est le ciel, et non l'âme...).

Autres exemples du même genre. *Praedam portare judices, non sarcinam* (*Phèdre*, Appendix, f. IX) (= on dirait que c'est un butin qu'ils portent et non pas un fardeau). *Iddio la conversione del reo vuol, non la morte* (Cavallotti : *Il Cantico dei Cantici*, sc. V) (= c'est la conversion du coupable que Dieu veut, et non sa mort).

L'attribut logique est le seul mot qui contienne un élément nouveau pour l'auditeur, de sorte qu'il constitue « la

---

(28) J. Marouzeau : La phrase à verbe « être » en latin.

partie la plus importante et comme la seule raison d'être de la proposition » (29) et, si l'on préfère, le but du discours et « le point culminant » (*Tanketoppen*) de la phrase (30) (31).

La question de l'accent logique grave n'a été étudiée, ou plutôt effleurée, jusqu'ici, que par Hoeffding, Jespersen, Thomson, Gabelentz (32), P. et J. Passy (cf. § 8) ; mais dans les ouvrages de ces auteurs il n'est rien dit au sujet du rapport entre l'attribut logique et l'attribut grammatical. Notons que Hoeffding, Jespersen et P. Passy appellent cet accent « accent logique » tout court (sans l'opposer à l'accent logique aigu) et que Gabelentz et Thomson se servent du terme *accent psychologique* (de même *attribut psychologique, sujet psychologique*, etc.).

Une phrase à accent logique grave répond toujours à une question exprimée par une phrase analogue, mais où le mot affecté de l'accent logique grave est remplacé par un mot interrogatif. Ainsi les propositions citées au § 4 servent de réponse aux propositions suivantes : Comment est la terre ? Que fait votre ami ? Quel est le peuple le plus courageux ? Qu'est-ce qui reste ? Comment Jean écrit-il ? Qu'est-ce que vous préférez ?

Au contraire, dans les propositions interrogatives, l'accent logique grave affecte le mot interrogatif lui-même (*qui ? comment ?* etc.). Ainsi *comment Jean écrit-il ?* équivaut à « Jean écrit d'une façon que je vous prie de qualifier », or les mots « Jean écrit » expriment une idée supposée connue de l'auditeur ; les seuls mots qui puissent, pour ainsi dire, l'intéresser sont donc « d'une façon que je vous prie de qualifier », c'est-à-dire *comment ?*

Pour montrer qu'un mot ou un groupe de mots est affecté de l'accent logique grave, en français moderne on se sert le plus souvent de la formule *c'est....que* (33) (v. § 3), qui

---

(29) Thomson : Obchéyé Yazikovédéniyé, p. 81.

(30) Hoeffding : Det Logiske Grundlag for logiske Domme, p. 43.

(31) O. Jespersen : Lehrbuch der Phonetik, p. 550.

(32) Zeitschrift für Vergleichende Sprachforschung, 1857, VI, p. 370.

(33) Ou, suivant le cas, *c'est... qui, est-ce... que, est-ce... qui, ce que... c'est, ou ce qui... c'est.*

n'admet aucun doute quant aux nuances de sens : par exemple, *c'est hier qu'il m'en a parlé; ce qui me déplaît c'est sa façon d'écrire* (34). Lorsque le mot enchaîné dans cette formule est un complément direct, on obtient ainsi une inversion cachée ou une inversion rompue de première espèce (v. § 3); par exemple :

C'est mon frère que j'attends;

Ce que je veux trouver, c'est le motif du crime;

Ce tombeau m'appartient : c'est *moi* qu'ils ont étendu sous cette froide pierre ; c'est pour moi qu'ils avaient aiguisé leurs épées ; c'est *moi* qu'ils ont tué. (A. de Musset: *Les Caprices de Marianne*, acte II, sc. 6.) (35)

Exceptionnellement un complément direct baryton admet l'ordre direct sans formule spéciale ; ainsi dans « en toute chose il faut considérer la fin » (La Fontaine, III, 15), *la fin* est baryton, bien que la phrase ne revête pas la forme syntaxiquement plus nette : « c'est la fin qu'il faut considérer en toute chose ». La forme simple, en ce cas, n'est vraiment courante que si la phrase est précédée d'une question qui, à elle seule, montre quel est le mot à accent logique grave, comme dans *Que prenez-vous ? Je prends un verre de vin.*

Dans les langues européennes autres que le français, l'accent logique grave est indiqué soit par des procédés d'ordre de mots (ital. : *vengo io*, distinct de *io vengo*), soit par des moyens morphologiques (ital. : *prendi me*, opposé à *prendimi* ; angl. : *I gave a book to you*, opposé à *I gave you a book*), soit par des intonations phonétiques (§§ 49 et 50) et exceptionnellement par des formules analogues aux formules françaises.

---

(34) « Mais le moyen essentiel qu'emploie la langue pour mettre en lumière tout élément qui doit ressortir, c'est l'emploi de la formule *c'est* devant le mot à souligner .. On augmente aussi le relief que prend le sujet quand, au lieu de dire : c'est l'avenir de ma fille qui me préoccupe, on renforce en disant : ce qui me préoccupe, c'est l'avenir de ma fille, c'est-à-dire en mettant le sujet derrière après l'avoir fait attendre et l'avoir annoncé. » (F. Brunot : La Pensée et la Langue, p. 282.)

(35) « Comme dans les autres cas où il faut mettre en relief un élément quelconque de phrase, on se sert surtout de la formule *c'est*.. ; *c'est vous que je visais; ce serait un fier service que je vous aurais rendu; l'avenir vous apprendra que c'est toute ma vie que je vous donne.* » (F. Brunot : **La Pensée et la langue, p. 358.)**

L'anglais affectionne la mise en relief des verbes ou plus exactement de l'affirmation sous-entendue devant un verbe et opposée à la négation, par ex. : *I do know* (=*mais je le sais*=*mais je ne l'ignore pas*=*je ne suis pas sans le savoir* ; ital. : *si che lo so* ; esp. : *si es que lo sé*), opposé à *I do not know*, « je ne sais pas » (*je le sais* sans accent se dit *I know*); en outre, on distingue *I do not know*, « je ne sais », de la forme emphatique *I know not* (« mais non, je n'en sais rien »). De même *I do write*=*je ne laisse pas d'écrire*= *je ne cesse d'écrire*. Un autre moyen analogue usité dans bien des langues et connu aussi du français est la répétition du verbe : *pour le savoir, je le sais* ; russe : *umeret' n'e umr'ot no...*=jap. : *shiniwa shinimasumai ga...* litt. *mourir, il ne mourra pas mais...*

Les Anglais, pour plus de clarté, impriment les mots barytons en italique (36), par exemple : you *can*, he *is* good, he calls *me*=c'est moi qu'il appelle (à côté de « he calls me »=il m'appelle).

En nous inspirant du procédé anglais, dans le présent ouvrage nous marquerons les mots à accent logique grave par des caractères gras italiques, par ex.: je pars ***demain.***

L'accent d'importance qui met en évidence un mot de la phrase pour en faire un sujet logique portera la dénomination d'accent logique *aigu*, et les mots qui en seront affectés s'appelleront mots *oxytons;* ainsi lorsque je dis *le crayon est tombé*, ou *c'est à Paris que j'ai vu André*, les mots *le crayon* et *j'ai vu André*, qui sont des sujets logiques, ont le caractère de mots oxytons.

Les membres de phrase à accent logique aigu sont toujours supposés connus de l'auditeur ; ainsi, dans les exemples cités, l'interlocuteur connaît le crayon dont il est question et sait déjà qu'on a vu André. C'est pourquoi « il n'y a jamais de nécessité absolue à exprimer un sujet logique »(37).

« On ne parle que pour établir un lien entre deux notions, pour dire, par exemple, que Pierre est bon ou que Pierre vient. Si le sujet auquel on attribue quelque qualité ou quel-

---

(36) V. aussi Marouzeau, loc. cit.
(37) Hoeffding, loc. cit.

que action est connu, on peut ne pas l'indiquer expressément : si l'on sait de quoi il s'agit, le latin peut dire : *bonus est* ou *venit.* » (38)

Les mots servant de sujet logique jouent, ainsi que le disent justement Weil (39) et Gabelentz (40), le rôle de notion initiale ou de point de départ pour la pensée.

Analysons la fable de Phèdre : *Mons parturiens.*

Mons parturibat, gemitus immanes ciens ;
Eratque in terris maxima expectatio :
At ille murem peperit. Hoc scriptum est tibi,
Qui, magna quum minaris, extricas nihil.

Dès le premier vers, le lecteur sait que la montagne est « en mal d'enfant » (parturibat). Donc le verbe *peperit* n'ajoute rien de nouveau : le seul mot important de la phrase *at ille murem peperit* (elle accoucha d'une souris) est l'accusatif *murem.* De quoi accoucha-t-elle ? (quid peperit ?) De quelque chose d'énorme ? Pas du tout, *ce fut une petite souris qu'elle mit au monde.* Il en résulte que *murem* est attribut logique et la phrase en question équivaut à *ce dont elle accoucha fut une souris,* proposition où *souris* est à la fois attribut logique et attribut grammatical.

En français moderne, les termes oxytons se reconnaissent souvent à la mise en tête ou à la mise en arrière des mots qui les constituent et aussi à leur répétition sous forme de pronoms personnels ou démonstratifs. Exemples :

Moi je veux me fâcher et ne veux rien entendre.

(Molière: *Le Misanthrope.*)

Vous, vous jouez (ou *vous autres, vous jouez*).
Lui le sait (pour *lui, il le sait*).
Mais nous, que la raison à ses règles engage,
Nous voulons qu'avec art l'action se ménage.

(Boileau, *Art Poétique,* III, 43.)

---

(38) Meillet A: Linguistique historique et linguistique générale, p. 65.
(39) H. Weil: De l'ordre des mots dans les langues anciennes.
(40) Loc. cit.

Ceci, ça ne compte pas (ou *ça ne compte pas, ça*).

Les jeunes gens, ça vous détruit tout.

Mon rêve à moi est différent.

Dans le même ordre d'idées, souvent le peuple commet une sorte de périssologie (41) et se sert de locutions défectueuses telles que : *mon père il est vieux, celui qui dit ça il ne sait pas ce qu'il veut.* « Le pronom, à ses yeux, est devenu à tel point caractéristique de la personne qu'il ne peut plus se passer de cet adjuvant : d'où *l'homme il chante.* » (42).

Lorsque le mot oxyton est un complément direct, on obtient ainsi une inversion cachée ou une inversion rompue de seconde espèce (v. § 2), par exemple :

L'inspecteur, nous ne le voyons pas tous les jours.

Ce livre, on l'a déjà lu = on l'a déjà lu, ce livre.

Moi, il me craint = il me craint, moi. (43)

Tu les as vus, les vieux manoirs de cette ville aux palais noirs qui fut Florence. (A. de Musset) (44)

---

(41) Larousse : Grammaire supérieure, § 1056.

(42) A. Dauzat : La Géographie linguistique, Paris, p. 95.

« La langue populaire emploie fréquemment le pronom à la troisième personne même quand il y a un sujet exprimé : « Le père, il dit ce qu'il veut », « les bourgeois, ils ont bien de la chance », etc. » (Vendryès : Le Langage, p. 104.) D'autre part quelquefois « on entend dire dans le peuple : *Elle n'y a pas encore voyagé, ta cousine, en Afrique,* ou *Il l'a-t-i jamais attrapé, le gendarme, son voleur ?* » (Vendryès : Le Langage, p. 103.)

(43) Voir aussi l'exemple « Son enfant ! Mais elle le déteste, cette mère », que Bailly (Traité de Stylistique française) et Vendryès (Le Langage, p. 172) citent comme spécimen de langage affectif.

(44) M. Brunot distingue trois manières de mettre en valeur ou de « renforcer » « l'objet » : 1° Au lieu de construire l'objet à la suite du verbe, on le place en avant de la proposition, sauf à le répéter par un pronom. 2° On se sert des isolants ordinaires : *quant à, pour, pour ce qui est de.* 3° On annonce aussi par un représentant des objets qu'on exprime ensuite. (La Pensée et la Langue, p. 358.) Les deux premiers procédés rentrent dans la catégorie de nos inversions cachées de seconde espèce, tandis que le troisième correspond à notre inversion rompue de seconde espèce. Quant au terme d'*objet,* il ne diffère pas essentiellement de ce que nous appelons *complément direct,* car les cas où cette dernière notion

Exceptionnellement, un terme oxyton peut ne pas être mis en évidence par un moyen extérieur, comme le prouve le vers

On respecte un moulin, on vole une province
(La Fontaine),

où *moulin* et *province* sont de vrais sujets logiques, puisque le sens ne varierait pas si l'on disait *un moulin on le respecte, mais une province on la vole.*

Même observation pour la formule épistolaire *j'ai reçu votre lettre,* qui cependant correspond à la tournure allemande *Ihren Brief habe ich empfangen* (suédois : *Edert brev har jag fått,* etc.), litt. *votre lettre j'ai reçu* (analyse : *vous m'avez écrit une lettre ? eh bien je l'ai reçue !*).

Il arrive aussi que, pour se conformer au génie d'une langue étrangère, en gardant la même disposition des mots, le français tourne par le passif ou par un verbe réfléchi une phrase où un complément direct oxyton est mis en tête de phrase, par ex. : *Romam condidit Romulus*=*Rome fut fondée par Romulus* ; all. : *ein Beispiel bieten die Griechen dar*=*un exemple nous est fourni par les Grecs* ; holl. : *dit ziet men niet*=*cela ne se voit pas* ; pol. : *rybe' jedza' wileczka'*=*le poisson se mange avec la fourchette* ; angl. : *And the song, from beginning to end, — I found again in the heart of a friend* (Longfellow) (=*et le chant, du commencement à la fin, fut retrouvé par moi dans le cœur d'un ami*).

Souvent, qu'il s'agisse d'un complément direct ou d'un autre membre de phrase, l'accent logique aigu est indiqué par la présence des isolants (45) *quant à.... en ce qui concerne.... pour ce qui est....,* formules que l'on peut toujours suppléer mentalement, lorsqu'elles ne sont pas exprimées, pour s'assurer que l'on a bien affaire à un sujet logique.

---

est plus étroite (« la mousse nuit aux arbres ») ou plus vaste (« il a couru cent pas ») que la nouvelle notion de M. Brunot, sont relativement peu fréquents (l. c., p. 300).

(45) Voir Brunot : La Pensée et la Langue, pp. 282 et 358.

Le japonais marque toujours l'accent logique par la particule *wa*, très commode dans la conversation : *anata wa shirimasen*=fr. *vous, il ne vous connaît pas* (cf. § 50).

Dans le présent ouvrage, nous nous servirons de caractères gras romains pour marquer les mots à accent logique aigu, par ex. **demain** je pars.

§ 6. — *Copule logique; mots atones.*

De même que dans l'analyse syntaxique, en dehors du sujet et de l'attribut grammaticaux, nous avons encore ce qu'on appelle la copule qui sert de lien entre le sujet et l'attribut nominal et qui, dans certains cas, peut être omise (*ars longa, vita brevis; très intéressant, cet article*)(46), de même dans l'analyse logique le sujet logique peut se rattacher à l'attribut logique par un ou plusieurs mots qui ne comportent aucun accent logique et pour lesquels le nom de *copule logique* semble tout indiqué. Nous appellerons de tels mots *atones*, par opposition aux mots barytons et oxytons, auxquels on pourrait donner le nom générique de *toniques*. Ainsi, nous nous voyons forcé d'introduire de nouvelles notions dont nous estimons que l'analyse logique ne saurait se passer et qui impliquent nécessairement une précision presque mathématique.

Prenons, par exemple, la phrase *René habite Paris tandis que Pierre habite la banlieue*; l'attribut logique y est exprimé par *Paris* et *la banlieue*, le sujet logique, servant de notion initiale, par *René* et *Pierre*. Or, qu'est-ce que *habite* ? C'est précisément la copule logique, membre de phrase dépourvu d'accent logique.

De même dans *quant à moi, c'est vous que je choisis*, phrase dont l'attribut logique est *c'est vous que*, comme *quant à moi* en est le sujet logique, alors que *je choisis* sert de lien entre les deux. Pour faire ressortir la symétrie des

---

(46) « Le type normal de la phrase nominale en indo-européen est sans copule ; c'est ce qu'on appelle la phrase nominale pure. » (Vendryès : Le Langage, p. 144.)

trois termes, on pourrait dire que, si le sujet logique est la notion initiale de la proposition (§ 5), la copule en est la notion médiale, et l'attribut logique la notion finale.

Litus ama.... altum alii teneant, dit Virgile (*En.*, V., v. 163), « tiens-toi au rivage... quant à la mer, que d'autres la prennent ». On se demande mentalement *qui autem teneant altum?* (opposé à *terram*). Le poète nous répond : *alii*. Donc *altum*, notion initiale, est sujet logique, *teneant* fait fonction de copule logique, et la réponse *alii*, le but final du discours, représente l'attribut logique.

Parfois on doit sous-entendre une phrase entière ; ainsi, un médecin qui vous dit *vous, je vous recevrai dimanche*, oppose cette phrase à *tandis que tel autre je le recevrai tel autre jour* (ici encore le membre commun *recevrai* est copule logique).

Comme le sujet logique, la copule logique contient une idée supposée connue de l'auditeur, mais joue dans la phrase un rôle encore moins important; il s'ensuit que la partie de tout jugement logique la plus indispensable est sans contredit l'attribut logique, puis viennent, d'après l'ordre d'*utilité* décroissante, le sujet logique et enfin la copule. Si dans les phrases ci-dessus on omettait la copule, les mots qui resteraient suffiraient quand même à indiquer schématiquement la phrase primitive, par exemple : *René? Paris! Pierre? banlieue!* Les phrases sans copule telles que *demain* (S) *je vais à Paris* (A) sont d'ailleurs plus fréquentes que les phrases à trois éléments logiques. Toutefois, et c'est là que l'on se rendra compte combien le degré et la nature d'accentuation logique sont parfois délicats à discerner, la même phrase dans la bouche d'un commerçant qui voyage constamment et se déplace tous les jours pourrait se composer de trois éléments logiques (analyse : *demain? je vais, bien entendu, dans une nouvelle ville et je puis même vous dire où je vais : à Paris*). Le même commerçant dit-il : « demain

j'écris à Paris »; la forme *j'écris* fera tout de suite partie intégrante de l'attribut, puisque l'action d'écrire ne saurait être pour lui aussi naturelle et aussi indispensable que l'action d'aller, et la phrase reperdra sa copule logique.

Pour emprunter une image à la géométrie, les trois éléments de l'analyse logique, comme ceux de l'analyse grammaticale (sujet, attribut, copule), sont comparables aux trois points qui déterminent la position d'un plan; ceux-ci suffisent pour fixer une surface, au lieu que ceux-là constituent les points de repère respectivement du jugement logique et de la phrase syntaxique.

Un cas spécial d'atonie logique est celui où le sujet logique et, par conséquent aussi, la copule logique, font défaut: dans ce cas, « chaque mot exprime un attribut logique » (47), et il n'y a plus de question à laquelle la phrase puisse servir de réponse ou, tout au plus, elle doit être considérée comme répondant à des interrogations tout à fait générales : *qu'est-ce qui se passe ? qu'arriva-t-il alors ? que deviennent-ils ?* etc. Ce cas s'observe surtout lorsque le verbe de la phrase est accompagné d'un nombre cardinal ou de l'article indéterminé et lorsqu'il indique un mouvement (*venir, partir, apparaître,* etc.). Par exemple : *il pleut, il commence à neiger, il vient du monde, on vend ce tableau aux enchères, un plomb a sauté, quelqu'un frappe à la porte, entrent deux dames.*

A n'en pas douter, ces phrases-là ne contiennent pas de sujets logiques, car, par exemple, si je dis *un prix sera décerné au meilleur élève,* cela ne signifie nullement : *vous savez qu'il y aura un prix, or il sera décerné au meilleur élève* (comme dans *le prix sera décerné...*); ni *quant à un prix, il...*; pas plus que *au meilleur élève ? mais c'est un prix qui lui sera décerné.*

Voilà donc encore un cas intéressant où la distinction grammaticale du sujet et de l'attribut n'est pas fondée sur une distinction logique; aucun des mots de ces phrases ne se présente à l'esprit de

(47) Hoeffding : Det logiske Grundlag for logiske Domme.

l'interlocuteur comme point de départ de la pensée et le sujet grammatical n'y a conséquemment aucune priorité logique sur l'attribut.

En français moderne, les phrases et parties de phrase atones se disposent généralement dans l'ordre normal (Sujet—Verbe—Compléments) et sans aucune formule syntaxique :

On apporte un paquet.

Que fait votre fils ? il prépare son examen.

§ 7. — *Rapport entre le complément direct et le verbe au point de vue de l'accent logique.*

Ainsi, chaque membre de phrase se trouve nécessairement, en ce qui concerne l'accent logique, dans l'un des trois cas suivants ; il peut :

1° être attribut logique,

2° être sujet logique,

3° être copule logique ou faire partie d'une phrase ou d'une partie de phrase sans sujet ni attribut logiques.

Dès lors, si l'on applique ces trois cas au complément direct opposé ou comparé au verbe, on obtiendra autant de rapports possibles d'accentuation logique entre le complément direct et le verbe.

1° Le Complément direct est baryton et le Verbe est oxyton.

2° Le Complément direct est oxyton et le Verbe est baryton.

3° Le Complément direct et le Verbe sont atones.

Il y a là une espèce de balance d'accentuation logique où l'accent logique grave tient lieu de poids et où le complément direct et le verbe représentent les plateaux de la balance. Lorsqu'on met un poids sur le plateau du complément direct, c'est-à-dire lorsqu'on fait de ce complément direct un attribut logique, le verbe d'atone qu'il était deviendra forcément oxyton, c'est-à-dire que le plateau du verbe montera au-dessus de sa position normale. Si, au contraire, la balance penche du côté du verbe, par suite de l'accent

grave qui affecte celui-ci, c'est le plateau du complément direct qui occupera la position qu'avait dans le premier cas celle du verbe. La phrase joue donc ici le rôle de levier.

On pourrait même dire que l'accent logique grave d'un terme de phrase ressort d'autant plus nettement que l'accent logique aigu d'un autre mot est plus fort ; si bien que, pour renforcer un attribut logique, on ajoute un élément destiné à faire ressortir le sujet logique, par exemple : *j'aime le café, moi.*

Enfin, lorsque les deux plateaux auront même poids (cas d'atonie complète), il y aura équilibre, les deux membres redeviendront atones et le caractère emphatique de la phrase disparaîtra. Cette image ne peut manquer de contribuer à la compréhension de la nature du rapport qui lie le complément direct et le verbe.

Si l'accent logique rappelle les nombres positifs, l'accent logique aigu est, au même titre, un accent négatif, tandis que les éléments atones peuvent être assimilés au zéro des échelles mathématiques.

Il importe donc avant tout de se pénétrer de cette idée que l'accent logique grave et l'accent aigu, bien que consistant tous les deux à mettre un élément de la phrase en évidence, sont de nature aussi diamétralement opposée qu'en mathématiques a et $-a$. Si l'on peut assimiler et comparer les formules *c'est... que* aux « renforcements » par répétition (« je n'irai pas, moi »), ainsi que le fait M. Brunot (1), l'on doit éviter d'employer dans ce genre d'analyse logique des termes aussi vagues et généraux que *mot le plus important* ou *mot principal,* qui prêtent à double sens et au fond n'expriment rien tant qu'on n'a pas précisé la nature de l'accent dont on parle.

Etudier l'inversion du complément direct au point de vue de l'accent logique équivaudra donc à examiner minutieusement comment la place qu'occupe le complément direct par rapport au verbe reflète l'accentuation logique et quel est le rapport entre l'inversion et les trois cas susdits, en particulier à voir si l'inversion du complément implique que

ce membre de phrase soit un attribut logique comme on pourrait le supposer *a priori*.

En français moderne, nous l'avons vu, le premier cas appliqué au complément direct s'exprime le plus souvent par l'inversion cachée ou l'inversion rompue de première espèce :

C'est ma maison que je voudrais vendre;

le deuxième cas, par l'inversion cachée ou l'inversion rompue de deuxième espèce :

Ma maison, je voudrais la vendre ;

le troisième cas par l'ordre direct :

Je voudrais vendre ma maison.

Par conséquent, le problème le plus important à étudier dans les chapitres suivants consistera à examiner si un vers du *Roman de Troie* tel que :

Le cheval prent à la main destre (v. 10869)

doit se traduire par :

1° *C'est le cheval qu'il prend de la main droite ;*

2° *Le cheval, il le prend de la main droite ;*

ou bien 3° *Il prend le cheval de la main droite.*

§ 8. — *Accent émotionnel.*

Il faut avoir soin de ne pas confondre l'accent logique et en particulier l'accent logique grave avec l'accent *émotionnel* que d'aucuns appellent accent *pathétique*, bien que ces deux accents ne soient que deux cas particuliers de ce que nous avons désigné plus haut par le nom d'accent oratoire ou rhétorique (§ 3). L'accent émotionnel fait ressortir certaines idées pour évoquer chez le lecteur ou l'auditeur des émotions d'admiration, d'étonnement, de dégoût, etc., exprimées la plupart du temps par des adjectifs et des adverbes de qualité ou de quantité. En voici quelques exemples :

Un terrible vent m'arracha le chapeau.

Cet homme possède vingt-trois maisons.

Il m'est arrivé un malheur : on m'a tout volé, mais tout, absolument tout.

Dans certains cas, on peut sous-entendre les tournures *pensez donc, figurez-vous, c'est incroyable*. Par exemple :

Figurez-vous qu'un terrible vent m'arracha le chapeau.

On ne peut s'empêcher de mentionner ici un procédé curieux dont se sert la langue albanaise pour exprimer que tel fait se présente à l'esprit de celui qui parle comme une chose inattendue : c'est l'emploi du mode *admiratif* (alb. : *ipapandehurë*) (48). Ainsi *ka ra shi* signifie *il a plu*, tandis que *ra ka shi* veut dire *figurez-vous qu'il a plu*, ou *tiens ! il a plu !* (sous-entendu *je ne le savais pas* ou *je ne m'y attendais pas*) (49). On pourrait peut-être rapprocher de ces formes les expressions anglaises telles que *down he falls* (« voilà qu'il tombe »), *out she goes* (« voilà qu'elle sort »), opposées à *he falls down* (il tombe), *she goes out* (elle sort). (50)

Ainsi, dans la pratique, il est aisé de distinguer l'accent émotionnel de l'accent logique grave. Celui-ci, on s'en souvient, insiste sur un mot pour l'opposer à un autre exprimé ou sous-entendu et détache les éléments qui en sont affectés des autres supposés connus de l'interlocuteur. Ce n'est jamais le cas de l'accent émotionnel.

En effet, aux exemples cités plus haut on ne saurait substituer, sans modifier le sens de la phrase, les analyses suivantes :

1° *Vous savez que le vent m'arracha le chapeau. Or, ce vent était terrible;*

2° *Les maisons de cet homme qui vous sont connues sont au nombre de vingt-trois* (et non *vingt deux*);

3° *Vous n'ignorez pas qu'on m'a volé certaines choses, or ces choses, c'est tout ce que j'avais.*

En d'autres termes, quoique dans tous ces exemples un élément se distingue des autres par la force de l'impression

---

(48) A. Leotti : Grammatica albanese, pp. 88-90.

(49) G. Weigand : Albanesische Grammatik, p. 120.

(50) En français, dans le style familier, l'étonnement s'exprime souvent par l'emploi des locutions *tiens! par exemple! oh la la! sapristi!* etc.

qu'il est destiné à produire, ces phrases n'ont pas pour but de répondre aux questions suivantes :

Quel fut le vent qui vous arracha le chapeau ? Combien de maisons cet homme possède-t-il ? Qu'est-ce qu'on vous a volé ?

La distinction entre l'accent logique et l'accent émotionnel est également observée par P. Passy (51), qui cite comme exemple de phrases à « accent logique », c'est-à-dire à accent logique grave : « L'homme propose et Dieu dispose » et comme échantillon de mots aptes à comporter un accent émotionnel, les expressions *heureux, maudit, incroyable*.

Il n'en est pas moins vrai que tout membre de phrase à accent émotionnel peut, en même temps, comporter un accent logique. Prenons, par exemple, le célèbre vers de Virgile :

Infandum, regina, jubes renovare dolorem.

Ici *infandum* est attribut logique (« elle est ineffable et *non* facile à narrer, la douleur que... »), mais en même temps ce vers exprime éloquemment le sentiment d'horreur qu'inspire à Enée la seule pensée des malheurs qu'il a subis; dès lors, ce mot, mis en valeur par une habile disjonction, est à la fois un élément baryton et un mot pourvu d'un accent émotionnel (52).

Dans le présent ouvrage, les termes à accent émotionnel seront imprimés en majuscules, par exemple :

C'est HORRIBLE.

Eh bien, moi, je trouve ça RIDICULE.

---

(51) Etude sur les changements phonétiques et leurs caractères généraux.

(52) Au contraire, la phrase de Cicéron *vehemens et grave in te, Catilina, senatus consultum habemus* n'est susceptible que d'une seule interprétation (accent emotionnel), l'accent logique y faisant défaut (l'idée contenue dans *habemus* est aussi inattendue pour l'auditeur que celle de *vehemens* et de *senatus consultum*).

Dans la prononciation, l'accent émotionnel se marque soit par une modification de l'accentuation de hauteur et d'intensité, soit par d'autres moyens tels que le redoublement des consonnes (par ex. : mais c'est un ccadeau, quel grrand bonheur), l'allongement des voyelles (c'est raavissant), le changement du timbre des sons (u-ne véritable fforêt) et autres dont l'étude, même sommaire, nous entraînerait trop loin. Voici ce que dit à ce propos P. Passy, en parlant de l'accent d'intensité en français :

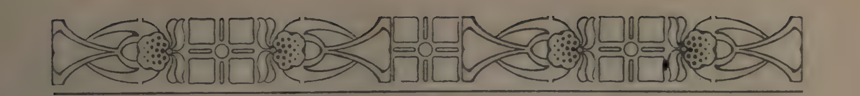
« Il y a des catégories de mots qui sont bien plus souvent prononcés avec déplacement d'accent qu'avec l'accent normal ; des adverbes comme *beaucoup, absolument, extrêmement* ; des adjectifs comme *terrible, incroyable, épouvantable, ridicule*; des substantifs comme *bandit, misérable*; des verbes comme *pleurer, crier, hurler* ; surtout des injures : *animal, cochon, salaud* ; en un mot ce qui se prononce habituellement avec une certaine émotion. »

La question a aussi été traitée par J. Passy (53) et Nyrop (54) et pour les langues germaniques par Jespersen (55). Ce qui semble certain, c'est que tous ces procédés phonétiques sont beaucoup plus variés et jouent un rôle bien plus important que dans le cas de l'accent logique qui, en français, n'a qu'un rapport indirect avec la phonétique proprement dite (v. § 49).

Etudier l'inversion du complément direct au point de vue de l'accent émotionnel équivaudra ainsi à examiner le rapport entre l'inversion et la présence de l'accent émotionnel et, en particulier, à voir quelle est la fréquence relative des ordres Complément direct—Verbe et Verbe—Complément direct dans les propositions contenant un mot qui prend facilement l'accent émotionnel (*tout, maint, trop, deux, grand, fier, bon, laidement*, etc.).

---

(53) Phonetische Studien, II, Heft, p. 119, n. 1. Marburg, 1888.
(54) Grammaire historique de la langue française.
(55) Phonetische Grundfragen, p. 158.



CHAPITRE II

PHRASE SIMPLE A COMPLEMENT DIRECT DEFINI.

§ 9. — *Phrase se composant d'un Verbe et d'un Complément direct.*

Nous commencerons l'étude de la phrase simple à complément défini (v. l'Avant-propos) par le cas où elle ne se compose que d'un Complément direct et d'un Verbe et se présente, par conséquent, sous l'aspect Complément direct—Verbe (inversion) et sous l'aspect Verbe—Complément direct (ordre direct).

Dans le *Roman de Troie*, les phrases du type Complément direct—Verbe sont de beaucoup les plus fréquentes et atteignent un nombre nettement plus élevé que celles du type Verbe—Complément direct. En effet, j'ai noté l'ordre Complément direct—Verbe dans cent quarante-six phrases définies, tandis que de l'ordre Verbe—Complément direct je n'ai relevé que trente-six exemples ; celui-là se rencontre donc dans vingt cas et celui-ci dans quatre-vingts cas sur cent. Il s'ensuit que si la place qu'occupe le complément direct ne peut dépendre de la présence d'autres membres de phrase (sujet, complément circonstanciel, etc.), il manifeste, dans le *Roman de Troie*, une tendance très marquée à précéder le Verbe.

§ 10. — *Groupe Complément direct—Verbe avec accent logique grave affectant le Complément direct.*

Je n'ai trouvé que deux exemples de phrases du type Complément direct—Verbe où le Complément direct peut être considéré comme constituant un attribut logique :

13292. « Ja Deu ne place que jo seie
Vive desci qu'a l'ajornant !
La mort vueil e quier e demant ! »

29235. Or li est vis qu'Achillès veie :
Quant son nevo tient e maneie
Sa forme veit e sa semblance.

Analysons ces vers. Dans les vers 13292-13294, le poète nous décrit le désespoir de Briséïda devant se séparer de Troïlus qu'elle aime. Elle ne veut pas que le lendemain la trouve encore *en vie,* car elle n'a plus qu'une issue, *la mort,* et c'est ***la mort*** qu'elle veut, qu'elle cherche et qu'elle demande.

D'autre part, dans les vers 29235-29237 il est question de Pélée retrouvé par son neveu Pyrrhus. Pélée pleure de joie, il lui semble que c'est Achille, le père de Pyrrhus, qu'il voit devant lui, et quand il tient et touche son neveu, c'est ***son corps et son image a lui*** (c'est-à-dire le corps et l'image d'Achille) qu'il croit voir. L'attribut logique est donc ici *sa forme e sa semblance,* ou même, tout simplement, le pronom *sa* tout court.

Tous ces exemples ne peuvent se traduire en français moderne que par des inversions cachées (§ 2) de première espèce (ou des phrases à ordre direct qui ne rendraient pas les nuances du texte), mais les autres langues romanes et, à plus forte raison, le latin, admettraient ici fort bien des inversions simples analogues à celles de l'ancien français.

Par exemple, ital. : la ***morte*** voglio (à côté de *vóglio la morte*

ou même *è la morte che voglio*, phrases ayant le même sens et dont la dernière est peu usitée).

Esp. : *la* **muerte** *quiero.*

Port. : *a* **morte** *queiro.*

Lat. : **mortem** *volo.*

De même, lat. : **Caesarem** *vehis Caesarisque fortunam* = c'est César et sa destinée que tu transportes (J. César).

Grec : *E ten palaian* **xymphoran** *genous ereis* (=parles-tu des malheurs de ta famille ?) (Sophocle, *Antigone*).

Dans aucune des phrases du type Verbe—Complément direct, le Complément direct ne comporte d'accent logique.

§ 11. — *Groupe Complément direct—Verbe avec accent logique affectant le Verbe.*

Les exemples des phrases du type Complément direct—Verbe où le Complément direct doit être envisagé comme un sujet logique ne sont qu'au nombre de trois.

12993. Non pas por ço que sous desface
Chose qu'a toz seit bele e place :
Voz volentez engré e vueil ;
Trop i fereie grant orgueil,
Se jo desvoleie toz sous
Iço que agree a toz vos.

17963. *Ma fille avra*, bien li otrei :
Sor toz les deus de nostre lei
L'en ferai faire seürtance,
Por ço qu'il n'ait de nos dotance.

22577. Cil qui ont lor seignor perdu,
Dont teus dueus est, graindre ne fu
Facent de cestui lor chadel,
Quar mout est sage e pro e bel.
Il est lor heirs : jo lor di bien
Qu'il iert hardiz sor tote rien :
Son pere vengera, ço crei.

Les vers 12993-12995 signifient évidemment ceci : « Ce n'est pas que je veuille déranger à moi seul un projet adopté par tout le monde : vos décisions, je les agrée et les respecte »; or le sens qu'ont ici les mots « vos décisions » correspond complètement à la définition que nous avons donnée du sujet logique. De même le vers 17963 peut se traduire par « ma fille, il l'aura, je la lui accorde », ou bien par « en ce qui concerne ma fille, il l'aura, je la lui accorde ».

Dans les vers 22577-22583, il s'agit encore de Pyrrhus, qui réparera par sa vertu guerrière la perte d'Achille; les Grecs n'auront plus à pleurer la mort du père de Pyrrhus puisqu'il sera vengé (« son père, il saura bien le venger »). Au point de vue de l'accent logique, cet exemple est donc tout à fait analogue au précédent.

Dans aucune des phrases du type Verbe—Complément direct, le Verbe ne comporte d'accent logique grave.

En comparant les trois phrases relevées dans ce § à celles du § 10, on est tenté de conclure que, dans les phrases à deux termes, le Complément direct affecté d'un accent logique grave ou aigu a la tendance à être mis en tête, ce qui est d'autant plus intéressant que ces deux accents sont, de par leur nature, opposés l'un à l'autre.

Enfin, citons un exemple d'inversion cachée de première espèce où le Complément direct est oxyton.

23336. Iluec aportent les enfanz,
Qui masle sont e d'eles né :
As peres sont iluec doné,
Que ja un sol n'en retendront
Ne plus d'un an nel norriront ;
Les meschines, celes norrissent.

L'inversion cachée du vers 23341 est tout à fait comparable à celle qu'admettrait dans ce cas le français moderne : « les fillettes, au contraire, elles les nourrissent (plus longtemps ».

Ce genre d'inversion se rencontre en italien, en espagnol et en portugais (du moins en vers), mais elle est particulièrement fréquente en latin et en grec :

Tas goun Athenas oida, ton de choron ou. (Sophocle, *Antigone*)

(On aurait la même construction en allemand : *Athen kenne ich, diesen Ort aber nicht* ; de même en polonais : *Ateny znam, a to miejsce nie.*)

Si, au contraire, c'est un accent émotionnel que comporte le verbe, il y a généralement ordre direct. *Odi profanum vulgus* (Horace). *Odio il tuo santo impero* (Carducci).

§ 12. — *Groupe atone Complément direct—Verbe.*

Ainsi, dans aucune phrase du type Verbe—Complément direct, les éléments Verbe et Complément direct ne comportent d'accent logique de quelque nature que ce soit ; quant aux phrases du type Complément direct—Verbe, nous y avons relevé cinq cas d'accent logique affectant soit l'élément Complément direct, soit l'élément Verbe. D'un autre côté, dans aucune phrase définie du type Complément direct—Verbe ou Verbe—Complément direct, on ne peut constater la présence d'un accent émotionnel.

Si nous éliminons les cinq cas d'accent logique, il nous reste toujours cent quarante et une phrases du type Complément direct—Verbe et trente-six phrases du type Verbe—Complément direct. Dans tous ces cas, le Complément direct et le Verbe sont atones comme il apparaît des exemples suivants pris au hasard.

Ordre Complément direct—Verbe :

1919. *Ses escherdes herice e tremble,*
Feu e venin li gete ensemble.

7511. Parmi la presse broche e point ;
Proteselau trueve, o lui joint.

8165. Agamennon pas ne sojorne :
Ses eschieles fait e atorne,
Ordene les come eles seront
E come eles se contendront.

11248. Cele part vint tot a eslais,
Le cheval broche e se desreie.
15454. Tant est iriez, ne set que face :
Andromache het e manace.
17484. A force trenchent les rochiers ;
Lor defensions appareillent.
21119. En l'estor sont Mirmidoneis
Por lor seignor novel e freis :
Lor ire vendent e lor perte.
21194. *Son sairement fist* e son vo
Que ja mais sa fille n'avreit
N'a bien n'a mal, n'a tort n'a dreit.
26837. *Sa fille Diomedean*
Dont Patroclus traist maint ahan
En amena, gente pucele.
26389. *Ses respons prist, ses sorz jeta*
E après si lor anonça
Que...
28285. Lonc tenc furent puis en la terre
En bone pais senz autre guerre,
Tant qu'Orestès fu chevaliers,
Qu'il ot passé quinze anz entiers.
Le rei Idomeneu requist :
Tant li preia e tant li dist
Qu'il li bailla mil chevaliers
Guarniz d'armes e de destriers.
29484. *Sa bienvoillance li pramete*
Si li pardoint por eus sa mort
E si seient mais d'un acort.
Ordre Verbe—Complément direct :
18711. Paris, pleins d'ire e de dolor,
Est remontez el milsoudor :
L'eve des ieuz li file a val,
A grant peine esta el cheval ;

Plaint e regrete son damage
E la perte de son lignage.
1513. Relieve s'en n'i puet plus estre,
S'ala ovrir une fenestre.
Vit la lune, que ert levee,
Lores li est s'ire doblee :
« Dès or, » fait-elle, est-il enuiz :
« Passee est ja la mie nuiz »,
Clot la fenestre, ariere torne :
Iriee est mout pensive e morne.

Dans tous les exemples de ce §, l'absence de tout accent oratoire me semble, en effet, incontestable. Prenons, par exemple, le vers 28289. Il est de toute évidence que ce vers ne signifie ni « c'est le roi Idoménée qu'il alla trouver » (*roi*, attribut logique), ni « quant au roi Idoménée, il alla bien le trouver » (*roi*, sujet logique), mais tout simplement : « il alla trouver le roi Idoménée », ou encore « un jour, il alla trouver le roi Idoménée ».

Schulze (56) se rend aussi très bien compte qu'un complément direct précédant le verbe est généralement dépourvu d'accent logique, mais il reconnait qu'aucune étude approfondie n'a encore été faite sur cette question. « Il arrive souvent que... si le sujet est omis, le complément direct... se place en tête de phrase et cela dans des conditions qui ne permettent pas de le considérer comme sujet logique. Il est vrai qu'on ne peut tirer grand'chose des travaux qui servent de base au présent travail, puisque les observations détaillées à ce sujet font complètement défaut. Mais le fait n'en est pas moins vrai. » Ce que M. Schulze a senti par intuition, notre étude semble pouvoir le confirmer pour le *Roman de Troie* par l'analyse de chaque cas particulier.

Lorsque deux groupes binaires de ce genre se suivent, ils se disposent soit tous les deux dans l'ordre Complément direct—Verbe comme dans le vers 26389, soit, par une espèce de chiasme, l'un en inversion et l'autre en ordre direct comme dans le vers suivant :

---

(56) Die Wortstellung im altfranzoesischen direkten Fragesatze, p. 15.

18549. Le destrier prent, crie s'enseigne. (57)

Or, comme dans les descriptions analogues le rapport d'accentuation logique est évidemment le même pour chacun des deux groupes, il s'ensuit que, si dans tel cas l'auteur emploie tel ordre plutôt que tel autre, il ne le fait que pour varier le style ou encore pour échapper aux difficultés de la versification.

D'une façon générale, les exemples de ce genre ne peuvent se rendre en français moderne que par des phrases à ordre direct. L'inversion n'est tolérée aujourd'hui que dans les vers, encore que très rarement et avec beaucoup de réserve ; ainsi, dans la traduction du Décalogue adoptée par le clergé français, on a :

Tes père et mère honoreras,
Afin de vivre longuement.

Mais l'italien et les langues ibériques offrent même en prose des exemples de phrases à ordre Complément direct—Verbe :

Ital. : *La cesta prendo* (« je prends le panier »).

Esp. : *El dinero buscamos* (« nous cherchons l'argent »).

§ 13. — *Groupe se composant d'un Impératif ou d'un Participe présent et d'un Complément direct.*

Soit une phrase définie se composant d'un Impératif et d'un Complément direct. Dans huit phrases de ce genre le *Roman de Troie* se sert de l'ordre Impératif—Complément direct et dans trois phrases seulement de l'ordre Complément direct—Impératif. L'ordre direct est donc ici plus fréquent que l'inversion, contrairement à ce qui se produit dans

---

(57) La même figure affecte souvent le groupe Sujet—Verbe; par exemple, v. 8325 :

Li cheval meinent tel freor,
Tote la terre crolle entor:
Fremist li airs e li cieus *tremble*;
D'ambedous parz vienent ensemble.

le cas où le verbe est à l'indicatif ou au subjonctif.

Exemples. Ordre Complément direct—Impératif :

1753. La Toison prent, lui lai ester,
E ne t'i chaut plus demorer :
Isnelement si t'en repaire,
Qu'enui n'i aies ne contraire.

Ordre Impératif—Complément direct :

15448. Remanez vos, douz ami chier,
Creez les diz vostre moillier !

25707. *Dites la definicion*
E après si parfineron
Com ço seit acompli e fait.

Ainsi que le fait observer M. Brunot (58), la construction Complément direct—Impératif est rare dans toute la littérature française du Moyen-Age.

La chose se vérifie en particulier pour la *Chanson de Roland*, où, d'après Morf, la construction Complément direct—Verbe a lieu dans trente-sept cas sur cent.

Même rapport entre les ordres Complément direct—Impératif et Indicatif—Complément direct à observer *grosso modo* pour le latin ; c'est ainsi que l'on a *carpe diem* (Horace) à côté de *diem perdidi* (Suétone, *Vie de Titus*), groupes où la différence du traitement du régime s'explique aisément par la nature du mode verbal.

Ce phénomène s'observe aussi dans certaines autres langues où l'ordre Complément direct—Verbe est considéré comme normal ; ainsi les hongrois disent *betüzze a szót* (= épelez le mot), à côté de *a szót betüzem* (= j'épèle le mot).

Nous n'avons dans le *Roman de Troie* qu'un seul exemple de Participe présent accompagné d'un Complément direct avec article défini ou pronom possessif ; ces deux membres de phrase y sont disposés dans l'ordre direct :

11606. Querant mon mal.

(58) Histoire de la langue française, I, p. 268.

§ 14. — *Phrase se composant d'un Verbe, d'un Participe passé et d'un Complément direct.*

Si la phrase se compose d'un verbe accompagné d'un participe passé et d'un complément direct, les ordres les plus fréquents que l'on rencontre sont: Complément direct—Verbe—Participe passé et Participe passé—Verbe—Complément direct. J'ai noté quarante-trois propositions avec ordre Complément direct—Verbe—Participe passé et vingt propositions avec ordre Participe passé—Verbe—Complément direct ; quant aux ordres Verbe—Complément direct—Participe passé (demi-inversion) et Verbe—Participe passé—Complément direct, ils ne se trouvent dans le *Roman de Troie* que chacun une fois (59). La fréquence des successions Complément direct—Verbe—Participe passé et Participe passé—Verbe—Complément direct s'expriment donc respectivement par les rapports de soixante-six sur cent et de trente et un sur cent. Par conséquent, l'inversion peut être considérée ici comme l'ordre normal. Si l'ordre Participe passé—Verbe—Complément direct est moins rare (par rapport à l'inversion) que l'ordre Verbe—Complément direct (v. § 9), cela tient à ce qu'il ne répugne pas au vieux français de commencer un groupe de mots par un participe passé, au même degré que cela a lieu pour un verbe personnel.

Parmi les phrases qui consistent en un Complément direct, un Verbe et un Participe passé, aucune ne peut, à mon sens, être envisagée comme affectée d'un accent logique grave. Nous n'avons pas non plus d'exemples où le

(59) En vieux français, ces deux dernières constructions sont tout à fait exceptionnelles (v. A. Schulze: Die Wortstellung im altfranzoesischen Fragesatze, p. 15); l'ancienne syntaxe était réfractaire à la mise en tête du verbe auxiliaire.

Complément direct ait le caractère bien net d'un sujet logique. Toutefois, dans deux vers, on peut hésiter entre deux interprétations de sens, dont l'une consisterait précisément à considérer le Complément direct comme sujet logique.

16199. Achillès fu griefment navrez
Lors ot dolor e ire assez.
Nus hom n'en ot onc plus ne tant ;
Por ço en fera bien semblant.
Sa plaie li ont estanchiee
E d'une enseigne estreit leiëë,
Puis rest montez l'eaume lacié :
Cler e trenchant tint un espié.

22465. Por ço que li cors ert plaiez
E par mainz lieus toz detrenchiez,
Ne poüst aveir sepouture
Que ne tornast a porreture :
Por ço l'astrent. *La cendre ont prise,*
Dedenz le chier vaissel l'ont mise.

On s'aperçoit que le contexte permet de considérer les mots *la plaie* et *la cendre* soit comme sujets logiques, soit comme éléments atones ; en d'autres termes, on peut hésiter entre les traductions *ils lui ont étanché sa plaie* et *ils ont pris la cendre*, et, d'autre part, *sa plaie* (*dont je viens de parler*), *ils la lui ont étanchée*, et *quant à la cendre, ils l'ont prise et l'ont mise dans un vase précieux*.

De même, le vers 19709, qui se lit :

« L'uevre ai guerpie e ci la lais »,

peut se traduire par *j'ai abandonné l'entreprise et...*, ou par *je l'ai abandonnée, l'entreprise* (sous-entendu *dont vous parlez*) *et...*

Les quarante phrases du type Complément direct —

Verbe—Participe passé et les vingt phrases du type Participe passé—Verbe—Complément direct qui restent sont incontestablement atones.

Exemples. Inversion :

1033. Le seignor ont demandé.
16745. Le cors Hector ont aporté.
19389. *Lor dus*, lor contes, l'autre gent
Ont seveliz e enterrez
E mis en sarquieuz e enrez.

Ordre direct :

27245. Enfrait aveit son sairement :
De ço li firent jugement
Qu'il aveit le païs forfait.

D'une manière générale, l'ordre Complément direct—Verbe—Participe passé est le plus fréquent dans tous les textes du vieux français.
Exemples : *Par Dieu, Ernauz, ta mort ai desiree.*

(Raoul de Cambrai, v. 3003,
éd. P. Meyer et A. Longnon.)

Par quoi vos m'aiez bien servi,
Mon servise avez desservi.

(Roman de la Rose, v. 11895-6, éd. Méon.)

Toutefois, à l'époque classique, on rencontre plutôt la demi-inversion que l'inversion.

Mon père est mort, Elvire, et la première épée
Dont s'est armé Rodrigue a sa trame coupée.

(Corneille)

§ 15. — *Phrase se composant d'un Verbe, d'un Infinitif et d'un Complément direct.*

Si un verbe, un infinitif qui en dépend et un complément direct régi par cet infinitif constituent une phrase, nous observons le plus souvent l'ordre Complément direct—Verbe—Infinitif ; cet ordre se rencontre trente-quatre fois.

Au contraire, l'ordre Infinitif—Verbe—Complément direct ne figure que dans trois phrases, l'ordre Verbe—Complément direct—Infinitif, l'ordre Verbe—Infinitif—Complément direct et l'ordre Complément direct—Infinitif—Verbe chacun dans une phrase. Ici encore, la tendance du Complément direct de se placer avant le Verbe est plus que manifeste.

Le seul exemple de phrase composée d'un Complément direct, d'un Infinitif et d'un Verbe et où le Complément direct semble pouvoir jouer le rôle d'un attribut logique nous offre l'ordre Complément direct—Verbe—Infinitif.

13972. Sus el palais e par les tors
E as fenestres d'or volues
Sont les dames mout esperdues,
Mout paoroses e dotanz :
La bataille, que mout ert granz,
Vuelent veeir e esguarder.

Les dames du palais regardent avec anxiété par la fenêtre. Mais qu'est-ce qu'elles cherchent à voir ? se demande le lecteur. Le poète s'empresse de nous le dire : *c'est la bataille* qu'elles veulent voir et regarder. Le mot *bataille* comporte donc un accent logique grave.

Je relève un cas tout à fait analogue quant au sens et à la construction dans Sophocle : *Tumbon thelomen prosidein* (Antigone) (c'est le tombeau que nous voulons voir).

Voici d'autres vers où le Complément direct est, au contraire, un sujet logique.

10987. Il lor a dit : « Seignor baron,
Mout estes pro e de haut non ;
Fort ont esté vostre ancessor,
Mout ont eü pris e honor,
Onc de nule hore n'avillierent.
La digneté qu'ils vos laissierent
Devez guarder e essaucier,
Qu'om ne vos en puisse abaissier.

On dirait aujourd'hui : « la dignité qu'il vous ont transmise, vous devez *la* garder et la développer ».

Le Complément direct est également oxyton dans l'exemple suivant, où nous avons la disposition exceptionnelle Complément direct—Infinitif—Verbe :

8097. Doze vos en ai ja nomez
Les dis e uit oir poez.

Dans tous les autres cas, le Complément direct et le Verbe sont atones ; ainsi, on a trente-deux exemples d'ordre Complément direct—Verbe—Infinitif, trois exemples d'ordre Impératif—Verbe—Complément direct, un exemple d'ordre Verbe—Complément direct—Infinitif et un exemple d'ordre Verbe—Infinitif—Complément direct.

Exemple :

16137. Ja mais n'avra joie ne ris,
Devant qu'a ses mains l'ait veis.
La gent de Grece veit morir :
Tant a Hector force e aïr
Que tot ocit e navre e tue
E de la place les remue.

§ 16. — *Groupes Préposition—Infinitif—Complément direct et Préposition—Complément direct—Infinitif.*

Lorsqu'un infinitif régissant un complément direct dépend d'une préposition, on a le plus souvent l'ordre Préposition—Complément direct—Infinitif ; l'ordre Préposition—Infinitif—Complément direct est beaucoup moins fréquent.

Exemples.

Ordre Préposition—Complément direct—Infinitif :

9638. E por nostre cité destruire.
14997. D'Ector haïr e manacier.

24945. Apres ra fait tot son poeir.
Del cors Panthesilee aveir.
25360. Paor orent grant li vassal
Des testes perdre maintenant.
29462. Por ma dolor reconforter.

Ordre Préposition—Infinitif—Complément direct :

18162. Comence a dire son afaire.
23951. Pirrus s'est en grant peine mis
De retenir Philemenis.

Même observation pour d'autres textes du Moyen Age, en vers ou en prose. Par exemple :

Pour le chastel desfendre.
(*Aucassin et Nicolette*, II.)

§ 17. — *Phrase se composant d'un Sujet, d'un Verbe et d'un Complément direct.*

Supposons maintenant une phrase dont les éléments constitutifs sont le Sujet, le Verbe et le Complément direct. L'ordre le plus courant dans lequel se disposent les éléments d'une phrase de ce genre est Sujet—Verbe—Complément direct (type : *Finis coronat opus*); il se rencontre dans le *Roman de Troie* soixante-huit fois. Ensuite vient l'ordre Complément direct—Verbe—Sujet (type : *Materiem superabat opus* — Ovide), que j'ai noté dans quarante et une phrases, et enfin l'ordre Sujet—Complément direct—Verbe (type : *Auctor opus laudat* — Ovide), qui s'y trouve onze fois. La fréquence relative des ordres Sujet—Verbe—Complément direct, Complément direct—Verbe—Sujet et Sujet—Complément direct—Verbe s'exprime donc respectivement par les nombres 57: 100 — 34: 100 et 9: 100. Ainsi, malgré la forte tendance du Complément direct à précéder le Verbe (v. §§ 9, 14, 15 et 16), les cas où le Sujet précède le Complément direct sont environ deux fois plus fréquents que ceux

où le Sujet suit le Complément direct ; par conséquent, la tendance du Sujet à la mise en tête est de beaucoup plus forte que celle du Complément direct.

Ces résultats sont tout à fait conformes aux résultats qu'obtient H. Morf (60) pour la *Chanson de Roland*, bien que ceux-ci reposent sur l'étude de la totalité des vers du poème sans se borner aux phrases à complément direct défini ; d'après Morf, l'ordre Sujet—Verbe—Complément direct est l'ordre « habituel », l'ordre Complément direct—Verbe—Sujet est « très fréquent », l'ordre Sujet—Complément direct—Verbe « n'est pas rare », tandis que tous les autres sont limités à des cas particuliers.

De même Le Coultre (61) a trouvé que dans Chrestien de Troyes « un complément direct introduisant une phrase implique nécessairement l'inversion du sujet »; or, le même fait s'observe dans la *Chanson de Roland* (d'après Morf) et, nous venons de le voir, dans le *Roman de Troie* (où l'on n'a jamais l'ordre Complément direct—Sujet—Verbe). En outre, dit Le Coultre, si la phrase contient un sujet, le complément direct suit le verbe dans la proportion de 62 : 100, ce qui ne diffère point sensiblement du chiffre que nous avons obtenu pour les phrases à complément direct défini du *Roman de Troie*.

Enfin, M. Brunot (62) considère qu'en ancien français les dispositions de mots les plus fréquentes sont Sujet—Verbe—Complément direct, Complément direct—Verbe—Sujet et Verbe—Sujet—Complément direct; les trois autres ordres possibles seraient plutôt exceptionnels et, en particulier, l'ordre Sujet—Complément direct—Verbe « est une construction fort rare ». Si l'on compare ces observations aux résultats que l'on vient d'obtenir, on sera frappé de ne trouver dans le *Roman de Troie* aucun exemple de phrase à complément direct défini du type Verbe—Sujet—Complément direct et de ce que l'ordre Sujet—Complément direct—Verbe y est bien moins rare qu'on ne pourrait le penser (63).

---

(60) H. Morf: Die Wortstellung im altfranzoesischen Rolandsliede, pp. 225-226.

(61) J. Le Coultre: De l'ordre des mots dans Chrestien de Troyes, pp. 32-33.

(62) Histoire de la langue française, I, p. 268.

(63) De même, d'après Millardet (Linguistique et Dialectologie Romanes, p. 150), dans les anciens textes français, les combinaisons les plus usuelles seraient Sujet—Verbe—Complément direct et Verbe—Sujet—Complément direct; puis viennent les ordres Sujet—Complément direct—Verbe et Complément direct—Verbe—Sujet; les constructions Complément direct—Sujet—Verbe et Verbe—Complément direct—Sujet sont les moins fréquentes.

Passons maintenant au détail des faits. Je n'ai relevé que deux exemples de propositions se composant d'un Sujet, d'un Verbe et d'un Complément direct, où l'un des éléments comporte un accent logique; dans les deux, on a la construction Complément direct—Verbe—Sujet avec Sujet baryton.

12651. Les quatre en veist Achillès,
Les autres dous Diomedès.

Traduction : les quatre furent tués par Achille, les deux autres par Diomède (sur la tournure passive, voir § 5).

17043. Que qu'il enoiast Achillès
L'empire tint Palamedès.

Traduction : bien que cela contrariât Achille, ce fut Palamedès qui obtint le pouvoir.

Tout ceci est en accord avec l'observation de Bergaigne, qui dit que « dans l'inversion ce n'est pas nécessairement le premier mot qui est mis en relief ». (64)

La même constatation serait à faire à propos du latin (*Iliadem scripsit Homerus*).

Cela s'applique aussi à toutes les langues modernes issues du latin, aux langues germaniques (l'anglais mis à part), au grec ancien et moderne et aux langues baltiques et slaves.

it. *L'Iliade scrisse* **Omero.**

all. *Die Iliade schrieb* **Homer.**

serbe *Ilijadu napisa* **Homer.**

Toutefois, il faut faire cette réserve que dans les langues romanes, en grec moderne et en bulgare, surtout dans la conversation, le complément direct est souvent répété sous forme de pronom personnel de la troisième personne, ce qui produit une inversion cachée de seconde espèce.

it. *Il libro lo legge il* **padre.**

« le livre, c'est le père qui le lit ».

catalan *El soldat l'ha curat el* **doctor.**

« le soldat, c'est le docteur qui l'a soigné », ou « le soldat fut soigné par le docteur ».

(64) Mélanges Graux, p. 536.

Mais en français on ne pourrait se servir dans ces cas que de la formule « c'est... qui », à moins que l'on ne tienne à employer le passif ou même, en sacrifiant un peu du sens, l'ordre direct avec l'actif. (Cf. ***son propré don*** *fait son supplice*, La Fontaine; et ***giustizia*** *mosse il mio alto fattóre*, Dante.)

Dans certains cas, surtout lorsqu'il s'agit d'énumérations, on peut indifféremment considérer le Complément direct comme baryton ou oxyton, ainsi qu'il résulte des vers qui suivent ; on dirait que jusque dans l'esprit de l'auteur il y a hésitation entre les deux interprétations et que les plateaux de la balance d'accentuation logique oscillent sans toutefois pouvoir revenir à l'état d'équilibre (§ 6).

2295. Li autre, qui ci demandront,
En treis conreíz se partiront :
En l'un sera li reis Nestor,
E en l'autre sera Castor ;
Pollus avra le tierz conrei.

7785. Hector le tierz conrei devise :
En icel sont cil de Larise.

8203. Reis Epistroz, reis Scelidis
O lor grant gent de Phocidis
Firent la setme des batailles.

8270. Euripilus d'Orcomene
Fist des batailles la vintaine.

On voit que, par exemple, le vers 2303 admet aussi bien la traduction « c'est Pollus qui aura le troisième bataillon » (Sujet grammatical baryton, Complément direct oxyton), que « quant à Pollus, c'est le troisième bataillon qu'il aura » (Sujet grammatical oxyton, Complément direct baryton).

Cependant, pour le vers 8223, qui se lit

L'onzime font Caledoneis,

et qui contient l'ordre Complément direct—Verbe—Sujet, je suis plutôt porté, étant donné le vers qui suit,

Philitoas esteit reis,

à proposer la traduction « la onzième, ce sont les Calédoniens qui la constituent » (et non « c'est la onzième que constituent les Calédoniens »).

Dans tous les autres vers du *Roman de Troie* se composant d'un Sujet, d'un Verbe et d'un Complément direct, celui-ci est atone par rapport au Verbe; ce cas se rencontre dans soixante-quatre phrases du type Sujet—Verbe—Complément direct, dans trente-huit phrases du type Complément direct—Verbe—Sujet et dans onze phrases du type Sujet—Complément direct—Verbe.

Exemples. Ordre Sujet—Verbe—Complément direct :

1061. Jason oï *la desfiance.*

2379. Li paisant de la contree
Virent *la grant gent* aünee,
Virent les nes e les armez :
Ço les a fortment esfreez.

2941. Acastus veit *son desconfort,*
Seit qu'il ne puet guarir de mort,
Ot qu'il a perdu ses dous fiz :
Pasmez chaï en mi la place.

7435. Palamedès vit *le martire* :
Si grant duel a e si grant ire
Que por un poi toz vis n'enrage.

30263. Telemacus reçut *l'empire,*
Après sa mort fu del tot sire
Coronez fu a grant hautece.

Ordre Complément direct—Verbe—Sujet :

1035. *Son message* li dist li cuens...

3327. *La parole* entent Peleës :
Si fu iriez qu'il ne pot plus.

13101. *Calcas* blasmerent Troien.

17141. *L'espee* trait li riches reis,
Puis si se met entre Grezeis.

19971. *Ses conreiz* fait Agamennon :
Rei Aïaus, rei Télamon.
Met toz premiers as fereors.

24239. *Le chief*, le vis e la peitrine.

Ordre Sujet—Complément direct—Verbe :

2565. Seguradon *sa lance* brise.

9903. Hermagoras *son frere* venge.

Tous ces exemples montrent que les trois ordres en question ne diffèrent point entre eux sous le rapport de l'accent logique ; encore une fois, si dans tel cas on préfère tel ordre à tel autre, c'est exclusivement pour des raisons de variété stylistique ou bien pour les besoins de la rime. Ce sur quoi on ne saurait insister suffisamment, c'est que l'ordre Complément direct—Verbe—Sujet en vieux français en général et dans le *Roman de Troie* en particulier, correspond *presque toujours* à l'ordre Sujet—Verbe—Complément direct du français moderne, les cas où cet ordre peut se traduire au moyen des formules *c'est...que, quant à...le* (inversions cachées) étant infiniment plus rares.

D'une façon générale, indépendamment de la question de l'accent tonique, des six permutations possibles les langues germaniques et le serbe n'admettent en principe que les ordres Sujet—Verbe—Complément direct et Complément direct—Verbe—Sujet, le Verbe devant toujours se trouver entre le Sujet et le Complément direct. All. *Der Lehrer sucht den Knaben=Den Knaben sucht der Lehrer.* Serbe *Uc'itelj traz'i momka=momka traz'i uc'itelj.*

Lorsque l'accusatif est pareil au nominatif, en se servant de l'ordre Complément direct—Verbe—Sujet, on risque de rendre la phrase ambiguë, comme l'est la réponse de l'oracle *Romanos vincere Graecos* (=les Romains, ils les vaincront, les Grecs); par exemple : all. *Das Kreuz erblickte die Goettin* ; suédois *Svinet bet fâret* ; tchèque *Màti miluje dîtko.*

L'espagnol ayant la ressource d'employer la préposition *á* même après les verbes transitifs, remédie à cette confusion en remplaçant le complément direct par le complément indirect : *Al verano sigue la primavera.*

L'anglais occupe une place à part et évite tout ordre autre que

Sujet—Verbe—Complément direct, non pas tant à cause de la chute complète des désinences (§ 50), chute qui est en voie de réalisation en allemand ou en hollandais, mais parce qu'il éprouve une répulsion bien marquée pour n'importe quelle inversion lors même qu'elle ne produirait pas d'ambiguïté (par ex. dans : « Yes, he *said*, I know when the girl *came* » = « oui, dit-il, je sais quand *vint* la jeune fille »).

Au contraire, le latin, le grec ancien et moderne et les langues balto-slaves autres que le serbe et le bulgare sont beaucoup plus libres sous ce rapport et offrent souvent des exemples d'ordres Complément direct—Sujet—Verbe et Sujet—Complément direct—Verbe, comme lit. *Kuna dvasia' apleido* (= corpus animum reliquit); pol. *Pan dom kupił* (= dominus domum empsit; cf. « L'aigle et le chat-huant leurs querelles cessèrent », La Fontaine; ou « Amor a la muerte mira », Romancero).

Dans les mêmes langues se rencontrent aussi, bien que moins souvent, les ordres Verbe—Sujet—Complément direct, et Verbe—Complément direct—Sujet. Par ex. *obratila li xkola vnimaniye* = *obratila li vnimaniye xkola* ? (65)

§ 18. — *Phrase se composant d'un Verbe, d'un Complément direct et d'un Complément circonstanciel.*

Si une phrase donnée se compose d'un Complément circonstanciel, d'un Verbe et d'un Complément direct, *a priori* on peut former avec cela six permutations différentes, et, en effet, toutes les six se rencontrent dans le *Roman de Troie* : l'ordre Complément circonstanciel—Verbe—Complément direct soixante-quatorze fois, l'ordre Complément direct—Verbe—Complément circonstanciel soixante-deux fois, l'ordre Complément circonstanciel—Complément direct—Verbe treize fois, les ordres Verbe—Complément direct—Complément circonstanciel et Complément direct—Complément circonstanciel—Verbe chacun huit fois et enfin l'ordre Verbe—Complément circonstanciel—Complément direct une fois.

Cette statistique semble démontrer que, malgré sa ten-

(65) *x* = *ch* français.

dance à précéder le Verbe, le plus souvent le Complément direct cède volontiers sa place au Complément circonstanciel, quoique moins souvent qu'au Sujet (v. § 17).

Les seules phrases qui puissent nous intéresser ici, au point de vue de l'accent oratoire, sont celles du vers 7473, où le Complément circonstanciel est baryton et le Complément direct oxyton, et celle du vers 8267, où c'est le Complément direct qui est attribut logique.

7470. Si come il vint premierement,
Si ala joindre à Sicamor,
Frere germain le roi Mennor :
Del rei Sersès teneit sa terre,
Et si n'estoveit mie querre
Nul meillor chevalier de lui.

Le contexte montre que le vers en question doit se traduire par « c'était du roi Xerxès qu'il avait reçu sa terre ».

8267. Telopolon ont a seignor.

Le sens de ce dernier vers ne saurait être que celui-ci : « c'est Télopole qu'ils ont pour maître ».

Dans tous les autres cas, le Complément circonstanciel, le Verbe et le Complément direct sont atones. Exemples.

Ordre Complément circonstanciel—Verbe—Complément direct :

10329. As morz donerent sepouture.

17295. O les fers trenchanz acerez
Lor depercierent les costez.

24400. Contre Daire rescrist l'Estoire.

Ordre Complément direct—Verbe—Complément circonstanciel :

1588. Le covertor lieve o ses mains.

20657. Ses braz li met al col e lace.

Ordre Complément circonstanciel—Complément direct—, Verbe :

1629. Sor l'image ta main metras.

Dans ce cas, l'italien moderne lui aussi se sert de l'inversion du Complément circonstanciel (ou indirect), du moins en poésie. On n'y observe la même hésitation qu'en vieux français entre les ordres Complément circonstanciel—Complément direct—Verbe et Verbe—Complément circonstanciel—Complément direct, avec prédilection pour la mise en tête du Complément circonstanciel.

Or con un opra buona il suo mistatto espia.

(F. Cavallotti: I. Cantico dei Cantici, sc. 5.)

Nelle luci Tue divine Pace alfine Trova il cor. (Métastase)

Tu pur pensosa, Lidia, la tessera al secco taglio dà i de la guardia. (Carducci)

Dans les langues slaves, les deux ordres s'emploient presque indifféremment :

Konets snatxalom sopriagayex i smertiu jivot darix. (Derjavine) (66)

Enfin, dans les langues germaniques la question ne se pose pas, le sujet ne s'y omettant jamais.

§ 19. — *Phrase se composant d'un Impératif, d'un Complément direct et d'un Complément circonstanciel.*

Le *Roman de Troie* nous fournit quatre exemples de la construction Impératif—Complément circonstanciel—Complément direct, trois exemples de la construction Impératif—Complément direct—Complément circonstanciel et deux exemples de l'ordre Complément direct—Impératif—Complément circonstanciel ; dans tous ces exemples, les trois éléments sont atones, comme le prouvent les deux vers suivants, tout à fait comparables entre eux quant au sens et à l'expression, bien qu'il y ait là une fois inversion et une fois ordre direct.

---

(66) *x = ch* français.

Ordre Impératif—Complément direct—Complément circonstanciel :

1696. Clo la pierre dedenz ta main.

Ordre Complément direct—Verbe—Complément circonstanciel :

1691. La pierre met defors ta main.

On voit que sur neuf cas il y en a sept où l'impératif précède le complément direct, ce qui est conforme aux observations du § 13.

§ 20. — *Phrase à plus de trois termes.*

Je ne donnerai pas ici la statistique détaillée des différentes combinaisons qu'admettent les groupes de plus de trois termes, la fréquence de chacun de ces ordres s'exprimant par des nombres trop peu élevés pour que nous puissions en tirer une conclusion. Notons seulement que la construction Sujet—Verbe—Participe passé—Complément direct est plus courante (on en a douze exemples) que les autres combinaisons de ces quatre membres de phrase ; de même si l'on a un verbe à temps composé et deux compléments dont l'un direct et l'autre circonstanciel (ou indirect), l'ordre habituel est Complément circonstanciel—Verbe—Participe passé—Complément direct (neuf exemples) ; et enfin si la phrase ne contient qu'un Sujet, un Verbe et deux Compléments, ces termes se disposent généralement dans l'ordre Sujet—Verbe—Complément direct—Complément circonstanciel (cinq exemples).

Du reste, dans toutes les phrases de plus de trois éléments, le Verbe et le Complément direct sont atones ; par exemple :

10405. Li Grezeis ont le champ cherchié.

Ne font exception que les vers 2793-2797 et 14136-14141,

où nous avons cependant des inversions cachées de deuxième espèce.

2793. La fille a rei, Esiona...
Celle en a Telamon menee.

Traduction : La fille du roi, Esiona, c'est Telamon qui l'a emmenée.

14136. Merionès, uns riches reis...
Celui ataint Hector premier.





CHAPITRE III

PHRASE A COMPLEMENT DIRECT SANS ARTICLE.

§ 21. — *Phrase se composant d'un Verbe et d'un Complément direct.*

Dans les phrases se composant d'un Verbe et d'un Complément direct sans aucun article ni adjectif, nous avons quarante fois la construction Complément direct—Verbe et neuf fois seulement la construction Verbe—Complément direct ; la fréquence relative des ordres Complément direct—Verbe et Verbe—Complément direct s'exprime donc par les rapports de 82 : 100 et de 18 : 100, chiffres très voisins de ceux obtenus (§ 9) pour la phrase définie (80 : 100 et 20 : 100).

§ 22. — *Groupe Complément direct—Verbe avec accent logique grave.*

Parmi ces quarante-neuf cas, il n'y en a qu'un seul où le Complément direct puisse être considéré comme représentant un sujet ou un attribut logique ; il s'agit des vers 5859-5864, qui admettent deux interprétations différentes.

5859. Achillès conta as barons
Ço que li ot dit li respons
Tote lor a dite e retraite
La promesse que lor est faite :
« Vitoire avront, ço sachent bien
Ja mar en doteront de rien. »

On a demandé à Achille d'aller se renseigner auprès de l'oracle de Delphes quelle sera l'issue de la guerre que les Grecs entreprennent contre les Troyens. Seront-ils les vainqueurs ou les vaincus ? Rentré, Achille communique à ses compagnons la réponse de l'oracle ; qu'ils se réjouissent puisque les Grecs remporteront une *victoire et non pas une défaite*. Dans cette interprétation, c'est le mot *victoire* qui comporte un accent logique grave. Mais on pourrait expliquer ces mêmes vers d'une autre façon. Les Grecs veulent-ils à tout prix remporter une victoire. L'auront-ils, cette victoire ? C'est là la question qu'ils se posent. Achille vient les rassurer : oui, la victoire qu'ils désirent tant, ils l'auront. Dans ce cas, l'accent logique du Complément logique est aigu. Cet exemple montre une fois de plus qu'en vieux français on peut parfois hésiter entre deux interprétations dont l'une fait du complément direct un attribut, et l'autre un sujet logique.

Des constructions analogues se rencontrent dans toutes les langues romanes modernes autres que le français.

ital. **Gloria** *sognate ? = c'est à la gloire que vous rêvez ?* (Cavallotti: Il Cantico dei Cantici).

esp. **Justicia** *pido.*

esp. **Agua** *bebo porque agua no tengo, si agua tuviera vino beberia = je bois de l'eau parce que je n'ai pas d'eau, si j'avais de l'eau je boirais du vin.* (Énigme : réponse « meunier ».)

roum. *Pâne cumperați ?*

§ 23. — *Groupe Complément direct—Verbe avec accent émotionnel.*

Passons maintenant à l'accent émotionnel. Tout substantif désignant un nom de sentiment en comporte généralement un, à un degré plus ou moins élevé : tels sont, par exemple, les mots *dégoût, effroi, passion, joie* (v. § 8). Or, il se trouve que toutes les fois qu'une phrase du *Roman de Troie* ne se compose que d'un Complément direct et d'un Verbe, et que ce Complément direct est un substantif qui indique un sentiment, on a toujours l'ordre Complément direct—Verbe et non pas Verbe—Complément direct. Voici quelques-uns des exemples de ce cas particulier : il y en a en tout dix-huit.

4403. N'ont en nos nule seërté :
Se il s'esteient apensé,
ENUI e HONTE nos fereient,
S'en lor terre nos ateigneient.

4641. Fortment plorot e DUEL faiseit,
E doucement se complaigneit.

15101. Se lors eüsseiz cest destrier
Il vos eüst, ço cuit, mestier.
Trop le partistes tost de vos.
CRIEME oi qu'en fusseiz bosoignos :
S'en seüsse vostre estoveir,
Tost le repoüsseiz aveir.

15537. Quant les paroles ot retraire
E vit la dame tel duel faire,
El cuer li prent une freidor,
DOTANCE a e crieme e paor ;
Sospir l'en issent granz e lons.

18131. IRE a e JOIE e atendance.

21011. IRE a e duel.

26449. PITIÉ en ont, n'est pas merveilles.

30167. JOIE a qu'il en est quite e sain
E qu'autre hom a mis en lui main,
Dès qu'ensi ert a avenir.

L'usage de mettre le complément direct désignant un sentiment avant le verbe dans les phrases qui ne se composent que d'un Verbe et d'un Complément direct semble être général à tous les textes du vieux français. Ainsi, dans la *Chanson de Roland* (v. 2215-2217, éd. Stengel), on a :

Li coms Rodlanz, quant il veit morz ses pers
Ed Olivier qu'il tant podeit amer,
TENDROR *en out, comencet a plorer.*

Voici un autre exemple analogue, tiré de *L'Histoire de Guillaume le Maréchal* (v. 9157-9164, éd. P. Meyer) :

Mes sire Guillaumes Trihan
Vint as premiers, bien li sot l'en ;
HONTE en ot, ne li fu pas bel,
Si le covri de son mantel
De bife qu'afublé aveit,
Car bien et cointement saveit
Que desrobé l'orent a tort
Li laron quant le virent mort.

Une inversion du même genre (mais accompagnée de l'emploi de l'article indéfini) s'observe encore très souvent en italien moderne, surtout dans la conversation ; par exemple :

Una paura ci ho (=j'ai peur)
Una gioia provarono (=ils éprouvèrent une joie).

Exceptionnellement, on peut rencontrer une inversion de ce genre même en anglais : *Joy they felt, murder he feared.*

En dehors des dix-huit exemples signalés plus haut, l'accent émotionnel affecte le complément direct dans cinq vers du *Roman de Troie*, tous du type Complément direct— Verbe; dans quatre de ces vers, ce Complément direct est exprimé par le mot « piece » (avec le sens de « long espace de temps ») dans un par le mot « merveille ».

19102. Il ert amuiz : *piece* aveit
Qu'il n'oeït mais ne n'entendeit,

21744. *Piece* a ma vie fust finee...

28005. Cist Tassandrus, frere Egial,
S'i contint bien comme vassal :
Merveille i fist, mout i fu proz :
Sacheiz le pris en ot de toz.

Les expressions *piece aveit, piece a* et *merveille i fist* de ces vers peuvent se traduire par « il y avait bien longtemps que », « il y a déjà un bon moment que » et « il y fist de vrais miracles ».

La même construction se retrouve, par exemple, dans *Aimeri de Narbonne* : « Sire, fait-il, par Dieu, merveilles oi » (v. 208).

§ 24. — *Groupe atone Complément direct—Verbe.*

Ainsi dans aucune des phrases du type Verbe—Complément direct où le Complément direct est sans article, les éléments Verbe et Complément direct ne comportent d'accent logique ni d'accent émotionnel ; quant aux phrases du type Complément direct—Verbe, nous y avons relevé un cas d'accent logique affectant le Complément direct ou le Verbe (selon l'interprétation que l'on adopte) et vingt-trois cas d'accent émotionnel contenu dans le Complément direct. Si nous éliminons ces vingt-quatre cas, il nous reste toujours seize phrases du type Complément direct—Verbe et neuf phrases du type Verbe—Complément direct, ce qui donne la proportion de 64 : 100 et de 36 : 100.

Ordre Complément direct—Verbe :

1581. Clarté i ot, tres bien i veient.

1914. Engin prendreie e bon conrei
Com ceste chose parfereies.

3177. Gieus establirent e troverent.

4145. Respons preneit e sorz.

4531. Failles porterent e brandons.

5307. Contes e fables e chançons
E estrumenz e noveaus sons
Oëit : sovent s'i delitot
E chevaliers mout honorot.

8444. Dreit a, que soz ciel n'a meillors,
Ne plus riches ne plus preisiees.

11449. Chevalerie vueut e quiert.

16547. Feutre de paile emperial
I ot...

16685. Pomes chargent que al fonz vont.

22503. Conseil pristrent quel la fereient
E coment il se contendreient.

23351. Armes portent : mout sont vaillanz
E hardies e combatanz,
E en toz lieus en sont preisiees.

23644. Sanc i espandent e cerveles.

23727. Merciz li rent

28259. Conseil pristrent quel la fereient.

28271. Pardon requierent e merci.

Ordre Verbe—Complément direct :

10800. Or espeisse bien la meslee
E li contenz d'ambedous parz.
Traient saietes, lancent darz :
N'i ose rien descovrir l'ueil.

15759. Traient saietes e quarreaus.

16748. Batent paumes, tirent cheveus.

18517. Jostent lances, traient maneis,
Trenchanz saietes d'ars Turqueis.

19339. Fausent hauberc e auqueton.

22721. Trenchent sei chiés e braz e piez.

24484. Prenze conseil e si porveie
Coment...

27907. Descloënt ais, chevilles, bort.

28999. Tel noise font e tel deduit,
Toz li pais entor en bruit ;
Sonent i harpes i viëles.

On s'aperçoit que la différence entre le nombre des phrases à ordre Verbe—Complément direct et celui des phrases à ordre Verbe—Complément direct n'est pas très sensible. Mais alors la préférence pour l'un de ces ordres plutôt que pour l'autre est-elle déterminée dans chaque cas par des nuances de sens ? Il semble que ce soit bien le cas, et c'est là un détail qui peut trouver son explication : l'analyse de tous ces verbes paraît montrer en effet que lorsque le Complément direct est un nom abstrait, on a généralement l'ordre Complément direct—Verbe et lorsque c'est un nom concret on retrouve l'ordre Verbe—Complément direct. Ainsi, on a *dreit a, conseil pristrent, merciz rent,* et, au contraire, *traient saietes, descloënt ais, sonent harpes.*

Cette observation ressort nettement du fait que sur les seize cas d'inversion, il n'y en a que cinq où le Complément direct soit un nom concret et que sur les neuf cas d'ordre direct, il n'y en a qu'un seul où le complément direct exprime une idée abstraite (encore qu'il y dépende d'un subjonctif et non d'un indicatif).

L'emploi de l'inversion du complément direct atone, très courant et presque régulier en latin (*vina liques, legem fero*), n'est pas inconnu de l'italien ni des langues ibériques : esp. *Obras hay que yo no conosco* ; it. *Automobili vendiamo* (style des annonces).

§ 25. — *Groupe se composant d'un Impératif, d'un Participe présent et d'un Complément direct.*

Supposons que dans une phrase où le Complément direct est dépourvu d'article, ce Complément direct soit régi par un Impératif ou par un Participe présent. Dans le premier cas, nous avons une fois l'ordre Complément direct—Impératif et six fois l'ordre Impératif—Complément direct (l'ordre direct est donc la construction la plus fréquente, tout comme au § 13), dans le second cas on a quatre exemples de l'ordre Complément direct—Participe présent et deux exemples de l'ordre Participe présent—Complément direct (l'inversion y est donc plus fréquente que l'ordre direct).

Ordre Complément direct—Impératif :

20377. Pais faites si fereiz que sage,
Quar trop a ci pesme damage
E trop i sera grant e fier
Ainz que veez un meis entier.

Ordre Impératif—Complément direct :

15440. Aies de nos merci, beaus fiz,
Ne nos laissier, ne nos guerpir
Ne nos faire de duel morir.

Ordre Complément direct—Participe présent :

3553. Querant folie.

17705. Criant merci.

27655 et 28742. Pain querant.

Dans tous ces cas, l'impératif, le participe présent et le complément direct sont atones. L'ordre Complément direct—Participe présent s'est conservé en français moderne dans certaines locutions telles que *chemin faisant*.

§ 26. — *Phrase se composant d'un Verbe, d'un Participe passé et d'un Complément direct.*

Nous avons cinq phrases du type Complément direct—Verbe—Participe passé et deux phrases du type Partipice passé—Verbe—Complément direct. Dans deux phrases du premier type, le Complément direct comporte un accent émotionnel.

20746. Damage li as fait e tort.

27435. Honte et vergoigne li ont fait.

Dans les cinq autres cas (trois inversions et deux ordres directs), tous les éléments sont atones. Par exemple :

1462. Congié a pris.

3895. Conseil ont pris.

26050. Oscure ert la nuit e li cieus :
Signes se sont entredoné.

§ 27. — *Phrase se composant d'un Verbe, d'un Infinitif et d'un Complément direct.*

Le *Roman de Troie* contient deux phrases indéfinies du type Complément direct—Verbe—Infinitif dans l'une desquelles le Complément direct exprime un sentiment (accent émotionnel).

6355. Ire e pesance en dei aveir.

15216. Treuës lor estut demander.

§ 28. — *Groupes Préposition—Infinitif—Complément direct et Préposition—Complément direct—Infinitif.*

Lorsqu'une préposition régit un infinitif dont dépend un complément direct, l'ordre normal est Préposition—Complément direct—Infinitif ; la construction Préposition—Infinitif—Complément direct est moins fréquente.

Exemples. Ordre Préposition—Complément direct—Infinitif :

6709. ...d'armes porter.

16127. ...senz retor prendre.

24616. Autre conseil nos convient guerre :
C'est de pais faire, n'en sai plus.

29293. Por conseil guerre.

La construction Préposition—Complément direct—Infinitif s'est conservée en français moderne dans certaines expressions telles que *sans coup férir, sans mot dire, sans bourse délier, à pierre fendre, à vrai dire* (parfois aussi *à dire vrai* et toujours *à vous dire vrai*).

Cette construction (de même que l'ordre Verbe—Complément direct—Infinitif) est de rigueur dans trois langues germaniques : l'allemand, le hollandais et le flamand. Par exemple : all. *ohne das Ende zu sehen* et holl. *zonder het einde te zien* (litt. « sans la fin voir »).

§ 29. — *Phrase se composant d'un Sujet, d'un Verbe et d'un Complément direct.*

Le *Roman de Troie* contient neuf exemples de construction Sujet—Verbe—Complément direct, dix-huit exemples de construction Complément direct—Verbe—Sujet et un exemple de construction Sujet—Complément direct—Verbe.

Dans quinze phrases du type Complément direct—Verbe—Sujet, le Complément direct comporte un accent émotionnel ; sept fois il indique un sentiment, six fois il est exprimé par le mot *merveille* et deux fois par le mot *dahé*. Par contre, dans les phrases du type Sujet—Verbe—Complément direct, l'accent émotionnel n'affecte le Complément direct que dans cinq cas (où il exprime un sentiment).

Exemples. Ordre Complément direct—Verbe—Sujet ;

7765. Paor me fait li vasselages
E la proëce e li corages
Que jo conois en vos si grant :

12529. Ire a Hector.

13195. Ire e vergoigne ot Achillès.

18977. Merveille i firent si dui braz.

24952. Merciez lor en rent antenors.

29929. Duel fait Telemacus li beaus.

Ordre Sujet—Verbe—Complément direct :

13261. Qui qu'eüst joie ne leëce.
Troïlus ot ire e tristece :
Ço est por la fille Calcas,
Quar il ne l'amot mie a guas.

Dans le vers qui suit, le Complément direct peut être considéré soit comme sujet, soit comme attribut logique suivant la traduction que l'on adopte :

4186. Grezeis ont tort, nos avons dreit.

En effet, ce vers pourrait se rendre en français moderne de quatre façons différentes :

1° les Grecs ont tort, et nous, nous avons raison ;

2° les Grecs ont tort et c'est nous qui avons raison ;

3° ce sont les Grecs qui ont tort, quant à nous-autres, nous avons raison ;

4° ce sont les Grecs qui ont tort et c'est nous qui avons raison.

Une hésitation de ce genre peut avoir lieu en vieux français, chaque fois qu'il y a opposition de quatre termes.

Dans tous les autres cas (trois exemples d'ordre Sujet—Verbe—Complément direct, trois exemples d'ordre Complément direct—Verbe—Sujet et un exemple d'ordre Sujet—Complément direct—Verbe), ni le Verbe, ni le Complément

direct ne comportent aucun accent oratoire, ainsi que le prouvent les vers suivants pris au hasard.

Ordre Sujet—Verbe—Complément direct :

14673. Les dous que plus esteient beles
Aveient formes de puceles.

17414. Palamedès e li Grezeis
Pristent conseil que il fereient.
Ne queus d'eus y enveireient.

19071. Achillès fait chiere e semblant
Que lui n'en sait ne tant ne quant.

22386. Agamennon prist messagiers.

Ordre Complément direct—Verbe—Sujet :

20854. Proëce e sen li tout amer
E hardement e vasselage.

24952. Merciz lor en rent Antènors.

28640. Merci en ot Poliphemus
Qui...

Ordre Sujet—Complément direct—Verbe :

20411. Agamennon merciz l'en rent
E li reis Nestor ensement :
Tuit joios en sont e tuit lié.

Ici encore on constate la tendance des noms abstraits (sans article) servant de complément direct à précéder le verbe, malgré même la présence du sujet (cf. §§ 17 et 24); les vers 17414 et 19071 ne comptent pas ici, puisque les complédents directs y sont complétés par des propositions subordonnées qui les attirent.

D'autre part, comme dans la phrase à article défini (1517), on est surpris de trouver une fois l'ordre Sujet—Complément direct—Verbe et de ne rencontrer nulle part l'ordre Verbe—Sujet—Complément direct.

Les langues romanes actuelles autres que le français n'emploient guère la construction Complément direct—Verbe que dans la conversation, mais l'admettent en poésie et dans le style des annonces (par exemple : it. *Libri compera cartolaio*).

§ 30. — *Phrase se composant d'un Verbe, d'un Complément direct et d'un Complément circonstanciel.*

On a cinq exemples d'ordre Complément direct—Verbe—Complément circonstanciel, sept exemples d'ordre Complément circonstanciel—Verbe—Complément direct, un exemple d'ordre Complément direct—Complément circonstanciel—Verbe et un exemple de Complément circonstanciel—Complément direct—Verbe.

Le Complément direct ne comporte un accent émotionnel que dans un seul exemple : on a dans ce cas l'ordre Complément direct—Verbe—Complément circonstanciel.

23942. Joie ont de lor seignor novel,
Qu'il veient si bien contenir :
Ne li ont talent de faillir,
Tant come il seient du ne trei.

Au contraire, dans le seul exemple où l'accent émotionnel affecte le Complément circonstanciel, c'est lui qui précède le verbe.

1688. Mare avras dote ne esfrei

« tu auras tout à fait tort de craindre et d'avoir peur ».

Dans les autres cas, tous les membres de phrase sont atones.

Ordre Complément direct—Verbe—Complément circonstanciel :

24831. Pais mostre as Greus e seürtance.

20721. Dreit en avra a son plaisir.

Ordre Complément circonstanciel—Verbe—Complément direct :

17791. El chief li aserrai corone.

23059. El chief li asiet la corone.

Ordre Complément direct—Complément circonstanciel—Verbe :

23060. Beneiçon a s'ame done.

Ordre Complément circonstanciel—Complément direct—Verbe :

28985. Al rei Alcenon merci crie.

Nous retrouvons ici le fait signalé plus haut : les compléments qui expriment des idées abstraites précèdent et ceux qui représentent des noms concrets suivent le verbe.

Les différents ordres signalés ici se rencontrent aussi bien dans d'autres poèmes de l'ancien français; par exemple :

2403. L'aneme del comte portent en paradis.

(*Chanson de Roland*)

En français moderne, cette inversion du Complément direct ne se rencontre guère que dans les proverbes et les Commandements de l'Eglise :

Les dimanches messe entendras
Et les fêtes pareillement.

Au contraire, en italien et en espagnol elle est courante, tout au moins en poésie.

esp. Carne sabrosa y tierna
Vino aromatizado,
Pan blanco de aquel dia
En prado, en fuente fria
Halla un pastor con hambre fatigado.

(Lope de Vega : *Cancion.*)

It. Perdono al confessor la penitente chiede.

(Cavallotti : *Il Cantico dei Cantici.*)

§ 31. — *Phrase se composant d'un Impératif, d'un Complément direct et d'un Complément circonstanciel.*

Dans les phrases qui se composent d'un Impératif, d'un Complément circonstanciel et d'un Complément direct sans article, il y a toujours ordre direct : l'impératif, nous l'avons déjà vu, a une tendance très forte à la mise en tête. En effet, on a trois fois la construction Impératif—Complément circonstanciel—Complément direct et une fois la construction Impératif—Complément direct—Complément circonstanciel. Voici ces quatre cas :

21869. *Done* a m'ame *confortement*
E a ton chier pere ensement,
Done a ma vie *sostenance*
E aliege un poi ma pesance ;
Done confort a mon deshait :
Saches que malement me vait.
Oste de mon cuer la dolor
E tol a mez ieuz le plor.

§ 32. — *Phrase à plus de trois éléments.*

Nous n'allons pas nous occuper du cas où une phrase avec Complément direct sans article se compose de plus de trois membres (cf. § 20); disons seulement que dans toutes les phrases de cette catégorie qui se rencontrent dans le *Roman de Troie* le Complément direct et le Verbe sont atones.



Chapitre IV

PHRASE A MOT CARACTERISTIQUE

§ 33. — *Phrase contenant un pronom personnel.*

En analysant l'inversion dans les propositions à complément direct défini et à complément direct sans article, nous avons cru devoir en éliminer les phrases *caractérisées* par l'emploi de mots tels que *beaucoup*, *tout*, *un*, etc., indépendamment de la question de savoir s'ils font partie d'un complément direct ou d'un autre membre de phrase. C'est que, déjà *a priori*, ces mots peuvent être suspectés de tendre à se mettre en tête de la phrase et, d'autre part, ce fait se trouve vérifié pour le *Roman de Troie* ainsi qu'il ressort des paragraphes qui suivent.

Dès lors, la seule présence de tels mots dans une phrase donnée est susceptible d'en bouleverser l'ordre des termes au point de fausser complètement les résultats d'une analyse qui ne tiendrait pas compte de leur valeur sémantique : aussi, nous estimons que grouper à part les phrases à mot « caractéristique » est une nécessité qui s'impose dans toute étude de ce genre.

Mais, précisément en vertu de cette tendance à occuper la première place de la phrase, il n'y avait aucune utilité à faire une *statistique* détaillée des cas où l'on a inversion et ordre direct comme nous l'avons fait pour la phrase « simple » (c'est-à-dire sans mot caractéristique), et, l'eussions-nous dressée, que nous nous serions trouvé en présence de résultats peut-être intéressants, mais n'affectant

nullement le problème qui nous occupe. De même, lorsque la phrase contient deux mots caractéristiques dont l'un sert de complément direct, on pourrait se rendre compte, pour chaque cas particulier, lequel des deux termes l'emportera, en tant que mot caractéristique, dans la lutte pour la mise en tête. Mais, étant donné la tendance de ces catégories de mots, quelle que soit leur valeur syntaxique, à commencer une phrase, il serait impossible de déterminer si le fait d'être un complément direct, un complément circonstanciel ou un sujet a sa part dans la complexité des raisons que l'on peut invoquer pour expliquer une disposition particulière de mots et, s'il en était ainsi, de préciser dans quelle mesure ils y contribuent.

Nous nous bornerons donc désormais à souligner les tendances des divers membres relatives à l'ordre des mots sans nous appliquer (sauf s'il y a intérêt à le faire) à comparer les chiffres-indices que l'on obtiendrait pour cette espèce de phrases et qui ne pourraient ici que nous induire en erreur. L'étude commencera par les pronoms personnels; ensuite on passera aux phrases à terme démonstratif ou à mot signifiant « autre », puis à celles qui contiennent un adjectif de qualité ou de quantité, pour terminer par les phrases négatives, interrogatives, exclamatives et subordonnées. Il sera toutefois bien entendu que si tel type de phrase est *caractérisé* par deux mots à sens pronominal de ce genre, il faudra en chercher l'analyse dans le paragraphe se rapportant particulièrement à celui des deux qui est étudié en dernier lieu et cela parce que chaque catégorie de phrases comprendra toutes les catégories étudiées précédemment et caractérisées par le nouvel élément qui fait l'objet du paragraphe en question ; ainsi, pour examiner l'inversion du complément direct dans les phrases contenant à la fois *quel* (§ 43) et *vos* (§ 33), on devra se référer au § 43 et non au § 33, de même que la phrase négative étant étudiée au § 42 et la proposition subordonnée au § 44, les exemples de proposition subordonnée négative seront rattachés à ceux du § 44.

Si le complément direct est un pronom personnel, il se place d'habitude immédiatement avant le verbe, tout comme en français moderne.

6351. Assez vilment *me* manacierent,
Lui deboterent e chacierent.
Ancor la tient en soignantage
Cil qui l'en mena en servage.

L'ordre direct est, au contraire, plutôt exceptionnel, ce qui s'accorde avec l'observation de M. Brunot au sujet de

l'ancien français en général. (67) Cette construction est pourtant moins rare dans les phrases à deux termes (Verbe—Complément direct) que dans celles qui contiennent un sujet ou un complément direct. En voici quelques exemples.

1203. Honora les de grande maniere.

1857. Medea fu en une tor :
Vit le, si mua la color.

2083. Receivent le joiosement.

2378. Amerai les.

10359. Vengerai vos.

12439. Desconfist les li Saietaire.

23755. Defendront sei.

On sait que dans le cas où il s'agit d'un pronom personnel, l'ordre Verbe—Complément direct est l'ordre normal dans toutes les langues germaniques, par exemple : all. *er sah ihn*, suéd. *han såg ham*, holl. *hij zag hem*, angl. *he saw him*. En italien, le pronom peut aussi suivre le verbe, mais en faisant corps avec lui, par exemple *videlo* (cf. arabe *xaf-ho*) (68). Dans certaines langues slaves, il règne sous ce rapport une liberté absolue : *on vid'el yevo* = *on yevo vid'el* = *yevo on vid'el* = *yevo vid'el on* = *vid'el on yevo* = *vid'el yevo on* (russe).

Mais, que nous ayons l'ordre Complément direct—Verbe ou Verbe—Complément direct, le complément direct n'est jamais ni oxyton ni baryton. En d'autres termes, si nous avons dans le *Roman de Troie* un grand nombre de phrases du type *je te cherche*, aucune ne correspond pour le sens au type *c'est toi que je cherche* (inversion de première espèce), ni au type *toi, je te cherche, mais...* (inversion de seconde espèce). Ainsi, les deux constructions ont même valeur au point de vue de l'accent logique.

---

(67) Histoire de la langue française.

(68) Avec *x* ayant la valeur de fr. *ch*. — En Hongrois et en basque, le pronom se fond avec le verbe d'une façon complète : « il le parle » = hongr. *beszéli* = basque *mintzatzen du* (litt. *parlant il-le-est*).

En français moderne, l'emploi de *moi, toi,* etc., en tant que compléments directs, est exceptionnel : *Ma gloire loin d'ici vous et moi nous appelle.* (Racine) (69)

L'italien occupe sous ce rapport une place à part, car *mi vede* signifie « il me voit », tandis que *vede me* se traduit par « c'est moi qu'il voit » (croate *vidi me* en face de *vidi mene*); de même *chiama lui e non lei* = « ce n'est pas elle, mais lui qu'il appelle » (croate *njega zove a ne nju*).

Lorsqu'un pronom personnel est régi par un impératif l'ordre direct est incontestablement plus fréquent que l'inversion.

22977. Vengiez vos tost por Deu de mei.

Cette construction est la seule possible dans les langues romanes actuelles y compris le français (lorsqu'il n'y a pas de négation) : *donnez-le* = it. *datelo.*

Toutefois même en pareil cas on a des exemples d'inversion.

1543. Dame, fait el, premierement
Vos couchiez si sera plus gent.

Si, au contraire, un pronom personnel dépend d'un infinitif régi, à son tour, par une préposition, c'est l'inversion qui est la construction habituelle.

9637. Venu i sont por nos ocire.

En ce cas, le pronom revêt la forme « lourde » (70) ou « accentuée » (71).

2004. De lui honorer mout se peine.

Parfois, il y a aussi demi-inversion.

---

(69) Cf. aussi la curieuse phrase d'A. Karr citée par Brunot (La Pensée et la Langue, p. 323) : *il veut mettre toi et moi à l'abri de ta générosité.*

(70) « Aussi vaut il mieux se servir du terme « forme legère » pour *me, te* et « forme lourde » pour *moi, toi.* » (Brunot : La Pensée et la Langue, p. 323, note 2.)

(71) Terme employés par G. Paris (Chrestomathie du Moyen-Age, p. LXV), qui cite plusieurs exemples de ce type tirés de l'ancienne langue : *Pensez de moi aidier* (Raoul de Cambrai), etc. On en trouve d'autres dans « La Pensée et la Langue » de M. Brunot (p. 323) : *pour moi vengier,* etc.

2293. Ferir les vait demaintenant.

En français moderne, pour certains verbes le langage courant veut que l'on emploie la demi-inversion plutôt que l'inversion : par exemple : *il peut le faire* (arch. *il le peut faire*) en face de *il le fait faire*.

En italien, les deux formes sont admises après l'infinitif, suivant l'importance que l'auteur donne au pronom : *per disturbarci* ou *per disturbar noi*.

Si le sujet de la phrase est un pronom personnel, alors que le complément direct est représenté par un substantif, l'ordre direct peut être considéré comme ordre normal puisqu'il comporte encore moins d'exceptions que dans la phrase simple. Exemple :

7945. Vos dites veir.

Bien que cela soit incorrect, les Français se servent parfois, en pareil cas, de l'inversion, mais seulement dans le langage familier : *des cerises vous voulez ?* L'anglais l'admet aussi, mais plutôt dans le style littéraire : *talent I adore*.

Nous avons cependant, dans une phrase de ce genre, une inversion cachée de seconde espèce :

19477. Hector o la fiere poissance
En cui ert tote lor fiance
Qui de proëce ert soverains,
Vos l'ocistes a voz mains.

Dans aucune des phrases du *Roman de Troie* le sujet-pronom ne comporte d'accent logique grave (fr. mod. *c'est moi qui écris la lettre*) ou aigu (fr. mod. *moi, j'écris la lettre*).

Lorsqu'un pronom personnel précédé d'une préposition constitue un complément circonstanciel, ces locutions adverbiales se comportent exactement comme les compléments circonstanciels étudiés dans le cas des chapitres II et III. — Les pronoms personnels au datif sans préposition et les adverbes *en* et *y* (72) devant être considérés comme

---

(72) Ou, d'après la terminologie de M. Brunot (La Pensée et la Langue, p. 175), « représentants adverbiaux ».

des mots enclitiques et n'influant pas sur la structure syntaxique de la proposition, les phrases du type *il leur donna un cheval* ont été étudiées dans les mêmes paragraphes que s'il s'agissait de phrases du type *il donna un cheval.*

§ 34. — *Phrase contenant un mot démonstratif.*

Supposons que le complément direct soit un pronom démonstratif du type *cela, tel,* ou qu'il soit accompagné d'un adjectif démonstratif. Dans ce cas, il se place généralement avant le verbe (lors même qu'on a affaire à un impératif) et, d'une façon générale, en tête de phrase. La construction est régulière dans les phrases à deux membres.

3923. G'irai, ço sachiez, volentiers.

6201. Quar, ço sachiez, tant en ferai,
Ço cuit, ja blasmez n'en serai.

22524. Quar, ço sacheiz, certainement,
Ne somes pas ci tuit a aise.

C'est encore l'inversion que l'on trouve le plus souvent dans les phrases à trois éléments contenant un sujet ou un complément circonstanciel :

1667. Ço, fait el, porteras o tei.

3418. Icel en amenai o mei.

8712. Iceste bataille eschivons.

11832. Ço sacheiz bien.

19921. Ço truis lisant.

29675. Cez noveles sot Orestès,
Qui o Pirrus n'ot nule pais.

Lorsque le sujet est affecté d'un accent logique grave, on a également l'inversion du Complément direct—démonstratif.

4000. **Ço** li fait dire ***coardie.***
(« c'est la lâcheté qui le lui fait dire »)

27111. Ç'ont *il* fait.
(« ce sont eux qui l'ont fait »).

27268. **Ço** lor fist faire ***angoisse*** e ***dueus.***

L'ordre direct est rare :

12984. Par estoveir e par bosoing
Ont il tel terme requis.

25679. ***Minerve*** vueut e quiert cest don.
(« c'est Minerve qui... »).

A plus forte raison si c'est le complément direct (à sens démonstratif) qui comporte un accent logique, il occupe nécessairement la première place.

4929. Ensi braeit, ensi criot,
Si faite vie demenot
Cassandra : ja repos n'eust
Por nul chasti qui faiz li fust,
Tant qu'il nel porent endurer.

5833. Ço *distrent* li respons devin
« Guarde » fait-il « que par matin
Auges tot dreit a la navie
De la Grezesche compaignie ».

7044. **Iço** nos en covient a faire.

25340. ...ja o eus n'avreient pais
Ne plaiz n'en sereit escoutez,
Se del regne n'esteit getez
Amphimacus, si faitement
Que mais n'i ait repairement :
Ço *vuelent Greu* e *ço requierent.*

Dans tous ces exemples, la présence de l'accent logique n'admet aucun doute ; ainsi, le vers 25345 doit se traduire

par « c'est là ce que veulent les Grecs et c'est là ce qu'ils demandent ».

Je n'ai relevé qu'un seul exemple de vers où un complément direct baryton suive le verbe :

16436. La grant error e li sospir
Que jo aveie chascun jor
Senefiot ceste dolor,
Ceste angoisse, ceste merveille.

Traduction : « C'était cette douleur... que signifiaient la grande inquiétude et les soupirs ».

Qu'il y ait accent logique ou non, et que cet accent soit grave ou aigu, la mise en tête du complément direct démonstratif est un phénomène tout à fait naturel, puisque, par définition, les démonstratifs ne servent qu'à relier telle phrase ou tel membre de phrase à ce qui précède.

Aussi la tendance à la mise en tête du régime s'observe ici dans tous les textes du vieux français.

Iceste espede porterai en Arabie.

(*Chanson de Roland*, v. 2223).

Ceste besoigne, s'il vos plaist, m'otroiez.

(*Couronnement de Louis*, v. 110).

On la rencontre encore très souvent chez Rabelais et chez Montaigne.

Icelles prenait de terre en chaque main et les enlevait en l'air au-dessous de sa tête.

(*Gargantua*, Liv. I, chap. 16).

Cela faisais je pour le lieu où il était logé.

(*La Mort de La Boëtie*).

En français moderne, cette construction est inadmissible, bien qu'on l'entende parfois dans le langage populaire : *ça je sais* (pour *ceci je le sais*), *ça je comprends*. Mais elle redevient correcte à l'état d'inversion cachée de seconde espèce, c'est-à-dire lorsque le complément direct est répété sous forme de pronom personnel, comme dans l'exemple suivant tiré du *Cid* (acte I, sc. 2) :

Ce jeune cavalier... cet amant que je donne,
Je l'aime.

On trouve quelques exemples analogues dès la plus ancienne époque.

Ceste corone de Jesu la te vié.

(*Couronnement de Louis*, v. 92).

De même au XVI[e] siècle :

...ceux-cy, on les desdaigne comme estants au-dessoubs de la commune façon. (Montaigne)

En français moderne, il y a lieu de signaler le cas du mot *tant* qui admet l'inversion lorsqu'il fait partie du complément direct, mais avec rejet du substantif qui s'y rapporte : *il ne le fera pas, tant il a de délicatesse.*

Dans les autres langues romanes, l'équivalent de *tant* admet presque toujours l'inversion (avec ou sans disjonction) : it. *tanti sacrifizi ha fatti.*

L'inversion pure et simple des démonstratifs est assez fréquente en latin.

Hoc amet, hoc spernet promissi carminis auctor.

(Horace : *Art poétique*, v. 45.)

Talia voce refert. (Virgile)

On la trouve aussi en italien, en espagnol et en portugais, du moins dans le style littéraire :

It. *Ciò sanno* (=ceci, ils le savent).

Questo fecero i nostri nemici (avec sujet grammatical baryton).

De même en serbe et en croate :

Ovu je knjigu preveo grk (=c'est un Grec qui a traduit ce livre).

Dans les langues germaniques, l'inversion est courante, mais elle y entraine en outre le rejet du sujet après le verbe (comme dans l'exemple ci-dessus tiré de Montaigne).

All. *Das weiss ich*=dan. *det ved jeg*=holl. *dat weet ik* (=ceci, je le sais).

Par contre, l'anglais moderne ne connait pas le rejet, de sorte que s'il y a mise en tete du régime-pronom démonstratif, le sujet se trouve être entre le régime et le verbe :

that I know (=ceci, je le sais)
and that word
Disdain forbids me.

(Milton : *Paradise Lost*, IV.)

Quant à l'inversion cachée de seconde espèce citée plus haut, elle se rencontre pour les démonstratifs—régimes dans toutes les langues romanes, en grec moderne et en bulgare.

Port. *Aquillo o tem feito o doutor* (« ceci, c'est le docteur qui l'a fait »).

Bulg. *Tova sem go ot davno znayal* (« ceci, je le savais depuis longtemps »).

La mise en tête du démonstratif—complément direct baryton (sans inversions cachées) s'observe très souvent non seulement dans les langues germaniques (avec ou sans rejet suivant la langue), mais encore dans les langues romanes autres que le français :

Questa cosa atroce egli ha detto ?
(M. Serao: *Dopo il perdono*, p. 33.)

Such joy ambition finds.
(Milton: *Paradise Lost*, IV, 92.)

Such place eternal justice had prepared
For those rebellious. (Ibidem)

De même en grec ancien : *to de kai tetelesmenon estai* (=c'est cela qu'il faut accomplir). (73)

Certains passages sont susceptibles de deux interprétations différentes, selon qu'on attribue au démonstratif un accent logique grave ou un accent logique aigu. Par exemple, les vers de Dante (*Enfer*, ch. III) :

Queste parole di colore oscuro
Vid'io scritte al sommo d'una porta,

pourraient se traduire « ces paroles, je les ai vues écrites », ou bien « ce sont là les paroles (ou « voici les paroles ») que j'ai vues écrites ».

Cette indétermination dans le cas des démonstratifs explique que l'on ait en français moderne deux formules très voisines au point de vue de la forme pour marquer le démonstratif-baryton et le démonstratif-oxyton : *c'est cela que* et *c'est ce que*.

Par exemple, *c'est cela qu'il faut démontrer* (=c'est là ce qu'il faut... = voilà ce qu'il faut...), en regard de *c'est ce qu'il faut démontrer* (=or ceci, il faut le démontrer); *c'est cela que je vois* (angl. « *that* I see »), en face de *c'est ce que je vois* (angl. « that I see »); *c'est cela que vous avez dit* (russe « vot eto vï skazali »), à côté de *c'est ce que vous avez dit* (russe « eto vï i skazali »).

En d'autres termes, par suite de l'usure qu'elle a subie, la formule *c'est ce qui* (ou *que*) ne sert plus aujourd'hui à encadrer un attribut logique, mais s'est réduite au rôle de figure ne mettant en relief qu'un sujet logique. Dans l'ancienne langue, au contraire, *c'est ce que* avait la même force que *c'est cela que*.

Est-ce ce que vous demandez ?
(=Est-ce là ce que vous demandez ?)
(*Le Jeu de Robin et Marion*, v. 38.)

---

(73) Exemple cité par Meillet: Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes, p. 350.

Dans le *Roman de Troie*, nous avons un exemple d'inversion de première espèce destinée à mettre en relief un complément direct à sens démonstratif :

26656. Sont ço li gré e li merciz
Qu'ai deservi, que me rendez ?

Traduction : « Est-ce là la reconnaissance que j'ai méritée et que vous me témoignez ? »

Dans certains cas, on peut hésiter entre deux interprétations (mise en relief du complément et détermination).

Ainsi :

C'est cil cui ma dame prendra

(*Chevalier au Lion*, 2061)

pourrait signifier aussi bien : « C'est celui-là que prendra ma dame » (lat. *hunc eliget domina mea*), que « c'est celui que prendra ma dame » (lat. *hic est is quem domina mea eliget*).

Même hésitation en français moderne dans *c'est l'enfant que j'aime* (all. *das Kind liebe ich* et *das ist das Kind welches ich liebe*).

Si c'est le sujet ou le complément circonstanciel de la phrase qui est un mot démonstratif, il se met en tête de phrase, ce qui entraîne presque toujours le rejet du complément direct non-démonstratif après le verbe.

6672. Icist defendront la cité.

6683. Cist defendront l'onor Priant,
E por lui trairont maint ahant.

10098. Des or fera des Greus martire.

30273. Puis en fist chevalier novel.

Au point de vue du sens et de l'influence qu'ils ont sur la question de l'ordre des mots, on pourrait assimiler aux mots démonstratifs le mot *chacun* (lorsqu'on peut sous-entendre *d'eux*), la conjonction *mais* (=malgré cela) et même, jusqu'à un certain point, la conjonction *et* (=en plus de cela); dans les propositions introduites par ces mots, il y a toujours ordre direct en ce qui concerne le complément direct :

4498. Chascuns a trait nue s'espee.

7471. Chascuns porta son arc tendu.

10812. E ou Greu orent grant damage.

16612. Si (=et) sevelirons noz Grezeis.

L'inversion dans des cas analogues est tout à fait exceptionnelle; ainsi, le rejet du mot démonstratif après le verbe dans le vers qui suit n'est déterminé que par la présence du mot à accent émotionnel *honte* réclamant à tout prix la première place :

27206. Honte li fist icil e lait
Qui son autel ensanglenta :
Laidement l'espeneira.

Voici un autre exemple du même genre, mais avec accent logique grave affectant le complément direct :

1362. Vostre mort port en ces dous mains.

Traduction : « c'est votre mort que je tiens en ces mains. »

Lorsqu'un complément direct à sens démonstratif dépend d'un infinitif régi par une préposition, on a toujours l'ordre Préposition—Complément direct—Infinitif :

4459. O de ço faire o del laissier,
O d'autre chose comencier.

Cette dernière construction n'est pas inconnue non plus du français actuel, du moins dans les tournures un peu archaïques comme *pour ce faire* (à côté de *pour faire cela*).

Si le complément direct signifie *le même, égal, autant* et qu'il serve de sujet logique, on le place toujours avant le verbe ; ici encore, ces mots rattachent la phrase à ce qui précède :

13901. Autretel font en l'ost defors.

19919. Autretel dist reis Ulixes.

27215. Autretel ravront li plusor.

Cette construction était encore tout à fait régulière au XVIe siècle.

Autant en firent les aultres bergiers et moutonniers, les prenans uns par les cornes, aultres par les jambes, aultres par la toison. (Rabelais : *Pantagruel*, livre IV, chap. VIII.)

Et c'est encore de la même façon que l'on dit aujourd'hui avec inversion simple : *autant vaut ne pas y aller.*

Mais on n'emploie plus dans ce sens l'adverbe *aussi* (=de la même manière) comme on le faisait encore au XVIe et même au XVIIe siècle

Aussi faict l'action de l'esprit. (Montaigne)

Si vous entrez partout, aussi fait le profane.

(La Fontaine, V, 3.)

La mise en tête de *le même* faisant partie d'un complément direct est aussi souvent pratiquée par les langues romanes autres que le français.

It. *Lo stesso hai fatto tu con me;*

Il medesimo è agevole provare per Cesare.

Esp. *Lo mismo han hecho mis amigos* (=la même chose a été faite par mes amis);

Igual placer experimento yo (=j'éprouve un plaisir égal).

Port. *A mesma cousa deseja o seu profesor* (=son professeur désire la même chose).

Roum. *Acelas' lucru am vezut in România* (=j'ai vu la même chose en Roumanie).

§ 35. — *Phrase contenant un mot démonstratif accompagné de* DE *ou de* QUE, QUI.

L'expression *celui de*, suivie d'un nom, ainsi que la proposition subordonnée introduite par *ço que*, *celui que*, sont traitées, au point de vue de l'ordre des mots, comme les noms définis (v. Chapitre II) et tendent, par conséquent, à précéder le verbe.

1541. Celui qu'i gist m'ameine o tei.

8221. Cil de Logres font la disaine
O Aïaus le pro quis meine.

8312. Ceus de Miceines conduiseit.

L'inversion est également normale quand la proposition

subordonnée fait fonction de sujet, alors que le complément direct comporte un accent émotionnel.

7901. Merveille esguarde qui ço veit.

13967. Merveille veit, merveilles mire
Qui le jor veit si fait empire.

Dans aucun exemple les expressions *celui de, celui que* ne comportent d'accent logique grave.

La mise en tête des propositions introduites par *ce que...* s'observe dans tous les textes français du Moyen-Age :

Ce qu'Amors vueut doi je amer.
(*Chevalier au Lion*, v. 1453.)

De même en latin : *quod potui feci.*

Elle peut aussi avoir lieu en anglais (sans répétition du régime sous forme de pronom) :

...What in me is dark
Illumine; what is low, raise and support.
(Milton : *Paradise Lost.*)

(« Ce qui est obscur en moi, éclaire-*le*..., ce qui est bas, élève-*le* et soutiens-*le* ».)

Dans le *Roman de Troie*, on a un exemple d'inversion cachée où le pronom résume une proposition introduite par *ceux qui*.

7432. Se lors ne fust Palamedès
Ceus qui en la mer ne neiassent,
Li Troïen les decopassent.

Aujourd'hui, cette construction est de rigueur :

Qui se fait brebis, le loup le mange. (Proverbe)

(Cf. it. *Chi s'aiuta Dio l'aiuta.*)

On trouve des exemples de ces inversions dès le XVIe siècle :

Mais ce que nous sentons pour les autres, c'est par certain jugement et par discours de raison que nous le sentons. (Montaigne : *La mort de La Boëtie.*)

Ce que peut le caprice, osez-le.
(Corneille : *Horace*, acte III, sc. 4.)

Il faut faire une place à part aux phrases contenant les

expressions « tel... que », « tant... que » ou « si... que », le terme à sens démonstratif de ces formules comportant toujours un accent logique grave.

Si le complément direct est accompagné de l'adjectif *tel* ou *tant* qui annonce une proposition, on a généralement l'inversion.

1508. Tant en ai fait qu'or m'en repent.

1945. Tel angoisse a, quant il l'atoche,
Que le sanc rent par mi la boche.

22944. Ha ! tante dame ai mise en duel,
Dont lor seignor e lor ami
Sont ja par mei enseveli.

Cette observation peut s'appliquer à tous les anciens textes français :

Si grant duel out que mais ne pout ester.
(*Chanson de Roland*, v. 2219.)

Tel peor a ne se puet sostenir.
(*Raoul de Cambrai*, v. 3009.)

On a des traces de cette construction jusqu'au XVII[e] s.

Tant a de droit sur nous, malheureux que nous sommes,
Cet amour, non amour, mais ennemi des hommes.
(Rotrou : *Venceslas*, acte IV, sc. 2.)

L'ordre direct est exceptionnel :

8385. Le cheval meinent tel freor,
Tote la terre crolle entor.

L'ordre direct, avec ou sans conjonction, est beaucoup plus rare :

17411. Une chierté i ot si grant
Que uns pains valeit un besant,
La char d'un buef dous mars o treis.

Cependant il est presque de règle dans les vers introduits par *ici* ou *là*, tels que le suivant :

9051. La veïsseiz un estor tel
Onc nus hom ne vit si cruel.

Si la phrase contient l'expression adverbiale *si... que*, ou *tant... que*, le complément direct cède d'habitude la place initiale au complément circonstanciel et se met après le verbe.

§ 36. — *Phrase contenant un mot signifiant « autre ».*

Si le complément direct est accompagné du mot *autre* ou du mot *el* et que celui-ci comporte un accent logique grave, toute l'expression se place toujours avant le verbe, lors même que ce verbe est à l'impératif.

8370. Autre viande porchaceiz
Ja de cesti ne mangereiz.

8905. El li trencha que le bliaut,
Ço fu del sanc e de la char.

9260. El i lairont que la despueille,
C'iert des plus chiers membres qu'ils ont.

14195. Autre seignor avra senz faille
Ainz que seit fin de la bataille.

22085. El m'i laira que le mantel,
Ço iert del sanc e de la pel.

24615. Devers nos est fraite la guerre,
Autre conseil nos covient querre :
C'est de pais faire, n'en sai plus.

Tous ces vers peuvent être traduits à l'aide de la formule « c'est... que »; par exemple « c'est un autre parti qu'il faut prendre » (v. 24616). On a donc là un accent logique grave bien net. Il convient de faire remarquer que l'impératif ne se laisse pas traduire ici par un impératif du français moderne, précisément parce que le complément direct qu'il régit est partout un mot baryton et que les inversions cachées de première espèce ne se construisent jamais avec un impératif.

Ainsi, le vers 8370 doit se tourner par une périphrase : « c'est une autre chair que voūs *devez* chasser ».

La mise en tête du pronom *autre* (à accent logique grave) s'observe également en italien, en espagnol et en portugais.

Altro aveva sperato, donna mia, altro avevamo sperato insieme. (M. Serao: *Dopo il perdono,* p. 45.)

Ben altro ho da fare (= j'ai bien autre chose à faire).

Lorsque, devant le mot *autre*, on peut sous-entendre *aussi* ou *encore*, on a presque toujours l'inversion :

11416. Autres chevaliers a en Troie
Plus beaus e plus vaillanz de vos.

Il en est de même en italien moderne :

Altre somiglianze fra i due casi egli notò sorridendo. (D'Annunzio : *Il Piacere*, p. 359.)

D'autre part, si le mot *autre* est régi par un infinitif gouverné par une préposition, on a toujours l'ordre Préposition—Complément direct—Infinitif ; par exemple :

4450. O d'autre chose comencier.

Même construction chez Rabelais :

...sans autre chose dire. (*Pantagruel*, chap. VII.)

§ 37. — *Phrase contenant un adjectif de qualité sans article.*

Lorsque le complément direct est accompagné d'un adjectif de qualité sans article (ceux avec article rentrent dans le cas du chapitre II), toute l'expression, c'est-à-dire le complément direct avec l'adjectif, est généralement mise en tête de phrase, donc avant le verbe. Cela a lieu non seulement dans les phrases à deux membres (Complément direct et Verbe), mais encore dans toutes celles à plus de deux membres (Complément direct—Verbe—Participe passé, Complément direct—Verbe—Sujet, Complément direct—Verbe—Complément circonstanciel, etc.). Dans tous ces cas, le complément direct comporte un accent émotionnel.

Exemples. Ordre Complément direct—Verbe :

885. Haute chose me prametez :
Granz merciz vos en rent e grez.

2051. Fiere parole en demenerent,
Quant la merveille remirerent.

8941. Grant gré t'en sai.

10370. Estrange duel en demena.

26161. Hauz criz criënt e angoissos.

30266. Grant valor ot e grant proëce.

Ordre Complément direct—Verbe—Participe passé :

21668. Estrange perte i ont eue.

28437. Fiere parole en ont tenue.

Ordre Complément direct—Verbe—Sujet :

2050. Grant joie en firent lor amis.

Ordre Complément direct—Verbe—Complément circonstanciel :

19411. Grant esmai ot entre Grezeis...

Ordre Complément direct—Verbe—Participe passé—Sujet :

1064. Grant honte nos a fait li reis.

Parfois, le complément accompagné d'un adjectif peut être considéré comme comportant non seulement un accent émotionnel, mais encore un accent logique ; ainsi, le vers 885 cité plus haut signifie « ce que vous me promettez est bien beau » ou « c'est (là) une bien belle chose (ce) que vous me promettez ».

L'ordre direct dans les phrases où le complément direct est accompagné d'un adjectif sans article est tout à fait exceptionnel :

1315. Gietent de lor cors feu ardent.

6017. Des tors lor lancent peus aguz.

23804. Del pere ont bon restorement.

27129. Neptolemus fait duel estrange.

Les cas où le complément direct lui-même précède le verbe, alors que l'adjectif qui le détermine le suit, sont également rares :

11565. Paor deveit aveir mout grant.

11573. Joie en ont grant quar bien l'ont fait.

La mise en tête du complément direct accompagné d'un adjectif sans article est, du reste, presque régulière dans toute la littérature du Moyen-Age (même en prose) :

Grant joie en a menee. (*Raoul de Cambrai*, v. 2812.)

Granz cous se donent es escuz de Plaisance. (Ibidem, v. 2988.)

Mal cople en fist li criators. (Le Jeu d'Adam, v. 230.)

Granz fais de pierres lor jetoit on sour eus. (Villehardouin.)

Grant peor ot quant il i vint. (*Estula*, v. 58.)

Des expressions analogues se sont conservées dans la langue actuelle en tant qu'archaïsmes : *Grand bien vous fasse.*

Dans les langues romanes autres que le français, cette construction est encore assez fréquente :

Ma sedendo e mirando, interminati
Spazi di là da quella, e sovrumani
Silenzi e profondissima *quiete*
Io nel pensier mi fingo.

(Leopardi : *L'Infinito.*)

Segrete *affinità egli scopriva tra la vita apparente delle cose e l'intima vita de' suoi desideri e de' suoi ricordi.* (D'Annunzio : *Il Piacere.*)

Elle se retrouve, d'autre part, en latin (souvent avec disjonction ou hyperbate)

Magnum *tamen afferret mihi aetas ipsa* solacium. (Cicéron : *De Amicitia*, XXVII.)

Dii lanatos pedes *habent.* (Petronius Arbiter, *Sat.* 44.) (74)

Les langues germaniques autres que l'anglais pratiquent le même tour (mais sans disjonction) :

All. *Grosses Erstaunen hast du in mir erweckt.*

---

(74) Voir aussi les exemples des § 5 et 8 : *aequam memento*... et *infandum, regina*...

Au contraire, si dans le *Roman de Troie* l'idée qualitative est exprimée par un Complément circonstanciel, c'est celui-ci qui se met tout en tête, tandis que le complément direct se rejette après le verbe :

2393. Isnelement arma son cors.

3215. Bien savez la mesaventure
E la laide desconfiture
Que les Grezeis par lor outrage
Firent de nostre bon lignage.

23322. Noblement ont les cors vestuz.

30019. A granz jornees trespassa
La terre par ont il ala.

L'inversion est exceptionnelle dans ce cas :

10448. Mon message vos ai dit bien.

§ 38. — *Phrase contenant le mot « un ».*

Lorsqu'une phrase se compose d'un verbe simple et d'un complément direct accompagné de l'article *un* (sans adjectif), les deux membres de phrase en question se disposent *toujours* dans l'ordre Complément direct—Verbe ; on a *sept* exemples de ce cas, mais nous n'en citerons que deux :

3581. *Un sacrifise lor ofri*
Por ço que de mort l'ont guari.

12370. Soz ciel n'a nule rien qui vive
Que de lui ne preïst freor.
Un arc portot : n'ert pas d'aubor,
Ainz ert de gluz de cuir boillie,
Soudez par estrange maistrie ;
Tant par ert forz, rien n'en traisist
Ne par force nel destendist.

Dans les phrases simples du type Complément direct—Verbe avec article indéfini, l'absence d'accent oratoire et, en particulier, d'accent logique, apparaît d'une façon manifeste; ainsi, la première moitié du vers 12372 ne peut se traduire que par la phrase atone *il portait un arc*. Voilà donc encore un cas très significatif où l'inversion du complément direct n'a pour but de mettre en vedette ni le complément direct ni le verbe.

L'inversion d'un complément direct atone dans une phrase de deux membres est courante dans tous les anciens textes français. En voici deux exemples cités au hasard :

N'aies peor,
Mout a grant tens que j'ai apris
Toz les conseuz de pareis :
Une partie t'en dirai.

(*Le Jeu d'Adam*, vv. 208-211.)

Une chiere geme trova
Ja nule onc n'avras par moi.

(Ysopet de Marie de France : *D'un coq qui trova une geme sour un femier.*)

On peut rapprocher cette inversion de celle que l'on observe parfois en moyen anglais et qui a lieu dans les mêmes conditions :

One example... I will gladly report. (Roger Ascham : *The schoolmaster*, prose du XVe siècle.)

Nous n'avons pas dans le *Roman de Troie* de phrase composée d'un impératif et d'un complément direct avec l'article *un*.

Notons cependant ici que même dans ce cas l'ancien français se servait souvent de l'inversion. Les derniers exemples de l'ordre Complément direct—Impératif en français datent du XVIe siècle. Ainsi, dans Ronsard, on a encore des vers tels que le suivant :

Un baiser donne-moi. (*Ode à Cassandre.*) (75)

---

(75) A ce propos, il est intéressant de faire un rapprochement de ce tour avec la langue de La Fontaine, qui, on le sait, n'évitait point les inversions. Jamais le verbe ne suit un régime précédé de *un* comme dans l'exemple de Ronsard. D'autre part, si le sujet comporte l'article indéterminé, le régime déterminé peut parfois précéder le verbe : *Un paysan son*

Supposons maintenant une phrase composée d'un complément direct accompagné de l'article *un*, d'un verbe et d'un participe passé. Dans ce cas, on a huit fois l'ordre Complément direct—Verbe—Participe passé et une fois l'ordre Participe passé—Verbe—Complément direct. Exemples :

2233. Un parlement ont d'eus josté ;
Peleüs a premiers parlé.

2429. Une envaïe lor ont faite,
Ou mainte espee ot nuė traite.

2869. Un chastel aveit asiégé.

13709. Un de ses guanz li a toleit,
Que nus nel set ne aparceit.

22783. Une saiete a encochiee...

Le vers à ordre direct est celui-ci :

22501. En l'ost ont grant deshaitement
Josté i ont un parlement :
Conseil pristrent quel la fereient
E coment il se contendreient.

Les vers 12600-12607 contiennent un cas intéressant d'inversion cachée de seconde espèce avec complément direct accompagné de *un* :

Un des plus hauz d'este contree...
Cel avons pris e retenu.

La répétition du complément direct sous forme de pronom n'est déterminée ici que par l'étendue du complément direct, sans que celui-ci soit oxyton ; le complément direct et le verbe sont atones.

---

seigneur offense. Si, au contraire, l'indétermination affecte aussi bien le sujet que le régime, il y a toujours ordre direct : *une grenouille vit un bœuf* (Phèdre : *rana conspexit bovem*) ; *un fanfaron vit un berger; un jour un coq détourna une perle.*

Les choses sont un peu différentes dans les langues romanes modernes et en particulier en français, où une inversion cachée avec emploi de *le* (ou en français aussi de *en un*), impliquerait, au contraire, que le complément direct est un sujet logique :

Une adresse, on peut l'oublier, mais...

Un oncle, j'en ai bien un = it. *uno zio ce l'ho.*

Toutefois, même lorsqu'on a affaire à un régime affecté d'un accent logique aigu, le français préfère l'ordre direct. (76)

Nous avons, dans le *Roman de Troie,* deux exemples où un complément direct accompagné de *un* est régi par un infinitif dépendant d'un verbe et où ce complément comporte un accent émotionnel ; on y a une fois l'ordre Complément direct—Verbe—Infinitif et une fois l'ordre Complément direct—Infinitif—Verbe.

8489. Une lance li voust geter.

28524. Une merveille oïr poez.

Dans les phrases se composant d'un sujet, d'un verbe et d'un complément direct accompagné d'un article indéterminé, nous relevons cinq fois l'ordre Sujet—Verbe—Complément direct, deux fois l'ordre Sujet—Complément direct—Verbe, une fois l'ordre Complément direct—Verbe—Sujet et une fois l'ordre Verbe—Sujet—Complément direct.

Sujet—Verbe—Complément direct :

1178. Troïen font une envaie.

Sujet—Complément direct—Verbe :

2863. Laomedon un fil aveit,
Qui riche e sage e pro esteit.

Complément direct—Verbe—Sujet :

---

(76) Voir le vers de La Fontaine cité au § 5 (*on respecte*...). Exceptionnellement on peut relever dans ce cas des exemples d'inversion rompue de première espèce : *Ce que je vois alors, dans ce jardin, c'est un petit bonhomme*... (Anatole France : Souvenirs d'enfance.)

1663. Un escrin d'or prist Medea.

Verbe—Sujet—Complément direct :

21959. Prist la reïne un messagier
Sage, corteïs e bon parlier.

D'autre part, nous possédons un exemple de construction Complément direct—Verbe—Complément circonstanciel et deux exemples de construction Complément circonstanciel—Verbe—Complément direct. Le complément direct y est toujours atone.

30021. Un signe de peisson de mer,
Por certe chose demostrer,
Dont il esteit, de quel contree,
En semblance de tor ovree,
Porta en une lance en son.

22463. Entre ses braz tint un vaissel
D'un robin precios e bel.

24830. En sa main tint un rain d'olive.

Dans les phrases de plus de trois éléments, dont nous avons six exemples, le complément direct accompagné de *un* (sauf au vers 1024), occupe toujours la première place (vv. 3805, 5799, 10383, 18599). Parmi ces exemples, il y en a un où le sujet est, lui aussi, accompagné de l'article *un*; c'est pourtant le complément direct qui y est mis en tête :

23459. Une lance de fust fraisnin,
O un trenchant fer acerin,
Li a baillié une pucele,
O une enseigne fresche e belle.

Citons enfin un cas intéressant d'inversion cachée dans une phrase de cinq éléments :

18745. Un arc tendu de cor faitiz
Fegor, li reis de Leütiz,
L'aveit le rei Priant tramis,
E il l'aveit doné Paris.

Si le complément direct est accompagné à la fois de l'article indéfini et d'un adjectif de qualité, le complément précède toujours le verbe (trois exemples), tout comme lorsque l'adjectif fait défaut.

1619. Une pelice vaire e grise
Vest Medea sor sa chemise.

4409. Une grant chose ai esguardee.

11277. Une grant plaie li a faite.

Cette remarque fait abstraction du cas où le régime est déterminé par une proposition subordonnée qui empêche sa mise en avant de la phrase.

23037. Li reis aveit en son tresor
Un chier sarcueil qui n'ert pas d'or.

L'italien moderne fournit de nombreux exemples de la même construction, aussi bien en vers qu'en prose ; mais le complément direct y est généralement affecté d'un accent émotionnel.

Una fioca lanterna
Hanno e mazze di ferro.

(G. Carducci: *Alla Stazione in una mattina d'autumno.*)

Una musculatura leonina aveva il dolore di Vana. (D'Annunzio : *Forse che si, forse che no*, p. 316.)

Un'azion scellerata testè il ragno compía,
Or con un'opra buona il suo misfatto espía.

(Cavallotti : *Il Cantico dei Cantici*, sc. V.)

Una bella palazzina hanno comperato.
Una lunga lettera voglio.
Un curioso fenomeno ci offre il verbo.

La mise en scène du complément direct, en italien, est assez fréquente lorsqu'il est accompagné du mot « seul » :

Una sola cosa vi prego di dirmi.

En français, cette tournure ne peut se rencontrer qu'en vers, encore que d'une façon exceptionnelle; par exemple, dans la traduction du Décalogue, on a :

Un seul Dieu tu adoreras
Et aimeras parfaitement.

Enfin, si l'idée qualificative, qui se rapporte au complément direct accompagné de *un*, au lieu d'être exprimée par un adjectif, est renfermée dans un substantif précédé de *de*, il y a encore inversion, comme lorsque le substantif est précédé d'un adjectif ou que l'idée qualificative fait défaut.

1663. Un escrin d'or prist Medea.

22435. Une image d'or trasgeterent.

§ 39. — *Phrase contenant un nombre cardinal autre que* UN.

Lorsque le complément direct est représenté par un nom de nombre ou est accompagné d'un nombre, il occupe presque toujours la première place de la phrase.

1030. Dis compaignons mena o sei.

1206. Set cent mars d'argent vaut e plus.

2245. Treis choses vos i vueil mostrer.

6248. Dous vaslez meinent solement.

7888. Set cent mars d'or valeit e plus.

14042. Dous cenz lor en a morz e plus.

Si le sujet de la phrase n'est pas omis, il y a souvent hésitation entre la succession Complément direct—Verbe—Sujet et Sujet—Verbe—Complément direct, les deux s'alternent parfois dans une même période comme par une espèce de chiasme :

5639. *Trente* en aduist de Caledoine,
Senz escondit e senz estoine,
Philitoas e Antipus :
Li uns fu reis, li autre dus.
Idomenus e Merion
De Crete e de la region
Beles e granz totes a cante...

Danz Machaon danz Polidri
Qui furent fil Escolapi
En i aduistrent trente e dous
De la terre de Tricios.

La même construction se rencontre dans bien d'autres textes du vieux français :

Set milie chevaliers i troverent dedanz
A peliçons ermins, blidalz escharimanz.

(*Pèlerinage de Charlemagne*, v. 336-7.)

Quatre bues i avoit.

(*Aucassin et Nicolette*, 24, 48; éd. Suchier, p. 29.)

Les inversions de ce genre sont assez courantes dans toutes les langues romanes (sauf en français).

It. *Due cose belle ha il mondo*... (D'Annunzio: *Forse che si, forse che no*, pp. 178 et 288.)

Dieci anni fa (=il y a dix ans).

Esp. *Dos polos tiene la terra.*

(Lope de Vega : *A mis soledades voy*...)

Tre specchi prenderai e due rimuovi.

(Dante : *Paradiso*, II, 97.)

L'ordre direct est rare dans le *Roman de Troie*, lorsqu'il s'agit de phrases où le complément direct est accompagné d'un nom de nombre.

2866. De sa femme aveit uit enfanz.

Dans presque tous ces cas, le complément direct comporte un accent émotionnel assez marqué, ainsi le vers 14042 correspond, pour le sens, à peu près à ceci : « figurez-vous qu'il en a tué deux cents et même davantage ». Parfois, cependant, comme au vers 2245, il semble être affecté en même temps d'un accent logique (« il y a trois choses que je veux vous montrer »). Les cas où le complément direct sans accent émotionnel est oxyton sont rares. En voici un exemple :

8097. Doze vos en ai ia nomez,
Les diz e uit oïr poez.

Notons que dans la langue populaire on peut entendre encore aujourd'hui des phrases telles que :

Trois loups j'ai vu hier (l'accent émotionnel affecte *trois* loups).
Deux sous vous m'avez donné ? (=c'est deux sous que...)

Six mille francs cela coûte (accent logique, accent émotionnel ou les deux à la fois).

Si c'est le complément circonstanciel qui contient l'idée du nombre, dans une phrase à complément direct celui-ci suit le verbe :

20621. En dous cenz lieus ont fait lor merc
Les dures mailles de l'hauberc.

§ 40. — *Phrase contenant un mot signifiant « beaucoup ».*

Si le complément direct représente un mot qui signifie *beaucoup* (par ex. *mout, trop, assez*), la mise en tête du complément est encore presque de règle.

97. Mainte proece i fist de sei.

1217. Mout sot d'engin e de maistrie.

1442. Plus i avrez joie e plaisir
Que...

13945. Maint bel penon e mainte enseigne
Puet l'om choisir en sa compaigne.

21826. Trop vos fereie lonc sermon.

27598. Mout ont honte, mout ont travail.

Ainsi qu'on le voit, le substantif que détermine le mot *mout* ou *trop* est parfois séparé de ce mot et rejeté après le verbe par une espèce d'hyperbate.

L'ordre direct est exceptionnel.

1207. A mangier lor dona assez.
E mout les a bien conreez
Assez i sistrent longement
Pro i ot claré e piment.

L'inversion de *mout*, *trop*, etc., se retrouve dans tous les anciens textes français, aussi bien en vers qu'en prose :

Molt larges terres de vos avrai conquises.

(*Chanson de Roland*, v. 2356.)

Un exemple analogue se rencontre chez La Fontaine :

Peu de prudence eurent les pauvres gens.

Le tour est aussi pratiqué par le latin et les langues romanes autres que le français.

It. *Troppe* cose le ha dette.

Esp. *Mucho* gusto me daras. (77)

En latin, elle est généralement accompagnée d'une hyperbate : Donec eris felix *multos* numerabis amicos. (Ovide).

Multa ferunt anni venientes commoda secum,

Multa recedentes adimunt. (Horace).

De me *pauca* dicam. (Cicéron)

Dans les langues germaniques où elle est assez courante, cette inversion implique le rejet du sujet.

Holl. *Veele* kinderen heb ik gezien (= j'ai vu *beaucoup* d'enfants).

En anglais, la place du verbe par rapport au sujet n'est pas affectée par une telle inversion, mais l'inversion elle-même ne s'y rencontre que d'une manière exceptionnelle.

Full many a gem of purest ray serene
The dark unfathomed caves of ocean bear.

(Gray : *Elegy*.)

Si ce n'est pas le complément direct, mais le complément circonstanciel qui comporte l'idée de grande quantité, le complément circonstanciel est mis en tête et le complément direct rejeté en arrière (à moins qu'il ne soit déterminé à son

---

(77) Un exemple caractéristique est le suivant :

Somme d'inferno mi costano codeste bagatelle.

(Giuseppe Brunati : *Quanto mi pare*, p. 45.)

Fr. *Ces bagatelles coûtent des sommes infernales.*

tour par un complément circonstanciel comme dans les groupes du type *il a un très beau manteau*).

753. Mout ot vers lui le cuer felon.

1299. Mout en dote le comencier.

1921. Sovent trait fors son aiguillon.

Si le verbe est composé, il y a souvent demi-inversion :

1482. Mout par en a son cuer marri.

2009. Mout ont Jason entre eus loé.

(A côté de : 27890. Trop vueut vengier la mort son fil.)

10400. Mout richement, en son endreit
Fist sevelir Protesilal
E Merion, le bon vassal.

L'inversion est très rare dans les deux cas :

1993. La Toison ont mout esguardee :
Diënt que c'est chose faee.

§ 41. — *Phrase contenant un mot signifiant* TOUT.

Si le complément direct exprime l'idée de la totalité, on le met généralement en tête de la phrase, lors même qu'il dépend d'un impératif.

109. Tot escriveit la nuit après
Icist que je vos di Darès.

1421. Tot quant que jo vueil, tot puis faire.

1428. Tot ton corage en vueil saveir.

4628. Trestote l'uevre li conta.

4779. Tot a conté, tot a retrait
Ensi come il l'aveit fait.

5329. De pris toz homes sormontot
Mais un sol petit baubetot.

6324. Tot ton talent m'en dis maneis.

6361. Tot mon poëïr en mostrerai.

L'ordre direct et la demi-inversion sont exceptionnels :

1747. Adonc avras tot achevé.

Voici quelques exemples analogues d'inversion tirés d'autres anciens textes (avec et sans hyperbate) :

Tote perdront Espaigne.

(*Chanson de Roland*, v. 550.)

Tote la terre avrez a justicier.

(*Aimeri de Narbonne*, v. 337.)

Toz les manja Renarz li lere.

(*R. de Renard*, éd. Martin, v. 308.)

L'inversion du mot *tout* est très usitée en italien :

Pietà tutti stringea.

(Cavallotti : *Il Cantico dei Cantici.*)

Tutto ho detto e tutto ho supportato. (M. Serao : *Dopo il perdono.*)

Tutto possiamo; tutto potevo immaginare, cf. *qualunque cosa mi dava.*

Le français moderne pratique couramment la demi-inversion (dans une phrase comme *j'ai tout vu*, ou *il veut tout savoir*), mais ne connait guère l'inversion, sauf, très rarement, en vers :

Tous tes péchés confesseras,
A tout le moins une fois l'an.

(Command. Eglise 3.)

On la trouve aussi exceptionnellement chez Malherbe :

Un courage élevé toute peine surmonte,

et chez Voltaire :

Ne comprend rien et toute chose admire. (78)

L'inversion, avec rejet du sujet, et parfois avec disjonction, est fréquente en latin :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

(Horace).

Omnia vincit amor. (Ovide)

---

(78) Exemples cités par Quitard (*Dictionnaire des rimes*, pp. 81 et 85).

Ce rejet est de rigueur dans les langues germaniques, par ex. : All. *Alles* habe ich verstanden (=j'ai tout compris).

Les mots *tot, toz*, de par leur nature, comportent généralement un accent émotionnel; ainsi le vers 4779 cité plus haut équivaut à peu près à ceci : « il a conté tout, absolument tout ».

En anglais, ces inversions, même en poésie, sont extrêmement rares et ne se rencontrent guère que chez Gray, qui affectionne les inversions du complément direct d'une façon tout à fait particulière :

And *all* the air a solemn stillness holds. (*Elegy*.)

Dans Chaucer, en moyen anglais (XIVe siècle), je relève un exemple remarquable de « tout » complément direct employé avec inversion cachée de seconde espèce et avec rejet du sujet :

But *al* that he mighte of his frendës hente,
On bookës and on lernyng he it spente.

Si ce n'est point le complément direct, mais le complément circonstanciel ou le sujet qui comporte l'idée de totalité. le complément circonstanciel se place en avant de la phrase et le complément direct est rejeté en arrière.

1441. Tuit vos i porteront honor
E li plus riche e li meillor.

1874. A toz les deus oreison faz.

17053. A toz crie Prianz merciz.

28914. Vers toz ceus ont guere e bataille
Cui de rien pueent sormonter.

Dans ce cas, l'inversion est exceptionnelle :

13501. Mon cuer avreiz toz jorz verai.

27130. D'ire pert tot le sens e change
Quar mout l'amot de grant maniere.

Dans le vers 27079 « ço disent tuit », l'inversion s'explique par la présence d'un complément direct ayant un sens démonstratif et réclamant, par conséquent, aussi la mise en tête de phrase:

Le mot *tout* est généralement affecté d'un accent émotionnel auquel se joint parfois l'accent logique (comme par exemple dans le vers 1421 cité plus haut).

Lorsque le mot *tout* sert de complément direct à un infinitif qui dépend d'une préposition, il y a toujours l'ordre Préposition—Complément direct :

3844. Mais enuiz est de tot retraire.

C'est aussi l'ordre habituel qui a lieu en français moderne : *pour tout voir, au lieu de tout avouer, à tout prendre, pour nous tous détruire.*

§ 42. — *Phrase négative.*

Lorsque le complément direct contient une idée négative et qu'il dépend d'un verbe autre que le verbe *avoir,* dans les groupes binaires, il se met généralement avant le verbe:

2456. Nule mesure n'i guardoënt.

5503. Rien ne dotot, rien ne cremeit.

Si la phrase se compose de plus de deux termes, on trouve les successions Complément direct—Verbe et Verbe—Complément direct, mais avec tendance marquée pour l'inversion.

818. Rien que seit vive n'am jo plus
Com jo faz tei.

1670. Rien nule en terre ne crembras.

Dans les phrases où le verbe est composé ou accompagné d'un infinitif, il y a aussi demi-inversion :

545. Mais n'i porent nul bien trover.

(A côté de 140. Nule autre rien n'i voudrai metre.)

La même construction se retrouve dans tous les anciens textes français :

Nule chose de ce monde il ne laissierent en l'ost des Sarrains. (Joinville)

Rien nule a faire ne redot
Que moi vos plaise a comander
Por le chastel desfendre.

(*Aucassin et Nicolette.*) (79)

En français moderne, on aurait en pareil cas l'ordre direct (*tu ne craindras rien sur la terre*), l'usage de l'inversion simple (*rien tu craindras*) et pas plus que celui de l'inversion cachée de première espèce (*c'est rien que tu craindras*) n'étant pas admis.

Toutefois, si le verbe est accompagné d'un infinitif ou qu'il soit composé, c'est la demi-inversion qui est de rigueur, dans ce type de phrases, lors même que l'italien, l'espagnol ou le roumain se servent de l'ordre direct : *je n'ai rien vu, je ne veux rien dire, je n'ai rien pu faire* (en regard de : roum. *n'am vezut nimic*, it. *non voglio dir nulla*, esp. *no he podido hacer nada*).

La mise en tête du complément direct négatif est très fréquente dans la plupart des langues indo-européennes' :

Lat. *Nihil* agis, *nihil* moliris, *nihil* cogitas quod... (Cicéron : *Discours contre Catilina* I.)

It. *Nulla* avrebbero essi potuto afferrare. (D'Annunzio : *Forse che si, forse che no.*)

Nessuna particolare espressione era possibile sorprendere su quella faccia. (R. Bracco : *Il Gigante.*)

Più nulla intesi.

Nulla mi dovete (en face de « *non* mi dovete *nulla* »). (80)

Esp. *Nada* descuidaré (=je ne négligerai rien).

Danois (avec rejet du sujet) : *Intet ved jeg* (je ne sais rien). (Norman-Hanson : *Den Hvide Nat.*) (81)

---

(79) A plus forte raison ne faut-il pas s'étonner de les trouver dans les « Serments de Strasbourg » (*ab Ludher nul plaid nunquam prindrai*).

(80) Voici d'autres exemples tirés de Matilde Serao (*Dopo li perdono*) : *i due sposi nulla si eran detto* (p. 30) ; *io nulla temo, Mary* (p. 32) ; *e nulla si chiesero alle loro anime* (p. 36) ; *ancora egli nulla vide* (p. 41) ; *nulla egli può fare* (p. 152).

Je relève, d'autre part, un curieux exemple de *niente* employé en chiasme dans Roberto Bracco (*Nell'ombra*) : Ma io non posso dirvi *niente*, perchè *niente* ho visto coi miei occhi.

J'ai observé la même alternance de l'ordre direct avec l'inversion dans une phrase dialectale entendue à Laigueglia (Ligurie occidentale) : *u nu ga ninte, ninte u nu ga* (litt. « il n'a plus rien, plus rien il n'a »).

(81) Toutefois, en anglais et même en allemand, on a en général l'ordre direct : angl. *I know nothing*; all. *ich weiss nichts.*

Suédois : *Ingenting* gör något nu (L. Lagerlöf, *Körkarten*, p. 73.)

Tchèque : *Nic nevezeme* (=nous ne portons rien). (82)

Il en va de même dans les langues finno-ougriennes.

Hongr. *Semmit* sem tesz (à côté de *nem tesz semmit*) (=il ne fait rien).

Turc : *Hix bir xey yapmaz.* (83)

Si, au contraire, un complément direct négatif est régi par le verbe *avoir*, on a généralement l'ordre Verbe—Complément direct.

8164. N'ont nul reguart d'ome qui seit.

12223. N'aveit nul heir, e por ço fu
Lis reiaumes tot confondu.

29495. N'a mais enfant nul de sa femme
Qui après lui tienge le regne.

A plus forte raison y a-t-il ordre direct si la phrase contient en outre l'expression *soz ciel*, ce qui a lieu dans dix-sept vers; l'inversion dans ce cas ne s'observe qu'une seule fois.

2306. Soz ciel n'aveit nul meillor.

Si le complément direct n'est pas un mot négatif, mais se trouve régi par un verbe accompagné d'une négation, le *Roman de Troie* pratique le plus souvent l'inversion.

1078. Damage, orgueil, honte ne tort
Ne volions faire en sa terre,
Ne n'avions talent de guerre.

De même au XIVe siècle :

Le commandement du roy n'oserions nous briser. (Froissart, *Œuvres*, ed. de K. de Letterhove, p. 69.)

Aujourd'hui on a dans ces cas l'ordre direct (*il ne craint pas la mort*) ou l'inversion cachée de seconde espèce (*la mort, il ne la craint*

---

(82) Dans les langues balto-slaves, ce tour s'applique également au cas où l'accusatif est remplacé par un génitif : russe *nitxevo n'e zdelayut* = lith. *nieko nepadarys* (=ils ne feront rien).

(83) *x* = *ch* fr.

pas). L'inversion simple ne se rencontre guère que dans la traduction du Décalogue (numéros 8, 9, 10) et dans les Commandements de l'Eglise (nº 6). Ainsi, le 6e Commandement de l'Eglise se lit :

Faux témoignage ne diras
Ni mentiras aucunement.

Quant à l'inversion cachée de première espèce, elle ne s'emploie que si la négation porte sur un mot déterminé de la phrase : *ce n'est pas vous que je crains* (comparé à *je ne vous crains pas*). (84)

Lorsqu'il s'agit d'une phrase négative dont le complément direct est dépourvu de négation, l'inversion cachée de seconde espèce est assez usuelle dans toutes les langues romanes :

It. *Certo quella farfalla la protezion non l'ha.*

(Cavallotti : *Il Cantico dei Cantici,* sc. v.)

Esp. *La muerte no la temo.*

Roum. *Tôte nu le am vezut.*

Par contre, les langues germaniques ont recours à l'inversion simple ; cette inversion (abstraction faite de l'anglais) y est toujours accompagnée du rejet du sujet :

All. *Den Dank, Dame, begehre ich nicht.*

(Schiller : *Der Handschuh.*)

Suédois : *Böker ser man da icke.*

Angl. *This proposal* I cannot accept.
Its excellence I don't dispute.
Whether he wrote it, nobody knows.

En japonais, le complément direct est en ce cas mis en valeur par la particule *wa* (par ex. *mina wa mimasen'* = je ne les ai pas tous vus (litt. *tous ? je n'ai pas vus*).

Le mot *autre* servant de régime à un verbe accompagné d'une négation se place généralement avant le verbe; il est clair que dans toutes les phrases négatives ce mot est oxyton.

1246. Autre parole ne voz faz.

L'ordre direct est beaucoup moins fréquent.

13153. Jo n'en puis prendre autre conrei.

Même construction chez Rabelais :

Aultre don pour le present ne requeroit des cieulx, sinon qu'il lui

---

(84) Russe *ya n'e vas boyus* (comparé à *ya vas n'e boyus*).

fust fait grace de lui complaire en quelque service agreable. (*Gargantua*, Livre I, chap. XV.)

De même dans les autres langues romanes et en grec :

Roum. *Alta' limb' armonioasa'*
Ca ea nu ga'simu'.
(G. Sion : *Limba româneasca.*)

Ir. *Altro non cura.*

Grec mod. vulg. *Ki'allo pia dhen se zitò.*
(Rangabé : *I epithymia.*)

Si c'est le complément circonstanciel ou le sujet de la phrase qui comportent un sens négatif, alors que le complément direct en est dépourvu, on a le plus souvent l'ordre direct :

8323. Onques nus hom de mere nez
Ne vit ensemble tanz armez.

19020. Onc n'en preïstrent vostre escu
Ne n'eümes par vos secours.

En conséquence, bien que le complément direct tende aussi à précéder le verbe, dans la lutte pour la mise en tête de phrase, c'est généralement le mot négatif qui a le dessus, indépendamment de la fonction syntaxique qu'il remplit. A ce sujet, il y a une observation intéressante à faire. J'ai fait la statistique de toutes les propositions du *Roman de Troie* contenant un complément circonstanciel négatif (*onc, jamais*, etc.) : sur quatre cent quarante-huit propositions de ce genre, il y en a trois cent quatre-vingt-quatre cas du type Complément circonstanciel négatif—Verbe (1820. *Onques mieudre forgicz ne fu*) et soixante-quatre seulement du type Verbe—Complément circonstanciel négatif (27558. *Hom qui vivra n'orra ja mais*), ce qui donne le rapport de 85,7 à 100. Le résultat est tout à fait concluant.

Chaque mot à sens négatif est presque toujours affecté d'un accent logique, auquel s'adjoint parfois un accent émotionnel.

§ 43. — *Phrase contenant un mot interrogatif ou exclamatif.*

Si le complément direct est un mot interrogatif (cas dont nous avons onze exemples dans le *Roman de Troie*), il précède *toujours* le verbe, comme en français moderne. Le sujet est généralement rejeté après le verbe, même dans le cas des pronoms personnels.

4005. Que quiert il entre chevaliers ?

12868. Que querez vos ne où alez,
Qui or chevauchiez a ceste hore ?

20703. Que vueus tu faire ?

21727. Quel parenté ont il vers vos
Ne quel vaillance ne que nos ?

Mais, d'autre part, le complément direct interrogatif peut aussi être précédé du sujet ou du complément indirect ou circonstanciel. (85)

1429 et 13935. Jo qu'en direie.

9281. Dez faiz Hector que parlereie ?

18985 et 21539. Mais ço que chaut ?

21105. Mais ço que vaut ?

29334. E les dameiseles que diront ?

Aujourd'hui, on répéterait le sujet sous forme de pronom : *Et ce monsieur, que désire-t-il ?* La mise en tête du sujet (sans répétition de sujet) est fréquente dans les langues slaves (pol. *a ten Pan co chce*=et ce monsieur, que désire-t-il), en persan et dans certaines

(85) En revanche, on ne trouve pas dans le *Roman de Troie* de phrases du type fr. fam. : *vous partez pour quel endroit ? pour aller où ? sans voir quoi ?* (avec ordre direct).

langues agglutinantes (turc *bu effendi ne isteyor*=ce monsieur, que désire-t-il ? jap. *ano hito wa nani wo nasaimasuka*=cet homme, que fait-il ?).

Si c'est un sujet ou un complément circonstanciel qui est le mot interrogatif, ce mot se met avant le verbe, tandis que le complément direct se rejette après celui-ci:

10439. Coment porra cuers endurer
Le grant duel qu'avons a passer ?

13234. Quos en fereie plus lonc plait ?

13982. Quos en fereie autre demore ?

La demi-inversion est plutôt rare :

25095. E qui porreit tant duel soffrir ?

Parfois, le complément direct précède le mot interrogatif:

4671. Dame, fait il, ço que sera
Ne si fait duel qui soferra ?

Voici un exemple analogue tiré du *Chevalier au Lion* (v. 1615) :

Vostre terre qui defendra ?

(Cf. Racine : *Ce roi fils de David, où le chercherons-nous ?* et fr. fam. *et les bagages, où les laisse-t-on ?*)

Cette construction est usitée dans les langues slaves (russe *teb'a kto zval*=« qui est-ce qui t'a appelé ? »), et dans certaines langues extraeuropéennes (turc, japonais, chinois). (86)

Le complément direct interrogatif peut être résolu en une périphrase au moyen de la formule *c'est....que* qui l'encadre et qui n'est autre chose qu'une inversion cachée de première espèce :

19421. Que ço sera que il diront ?

Les périphrases de ce genre sont assez fréquentes en vieux français :

---

(86) Voir aussi Richter: Zur Entwickelung der romanischen Wortstellung aus der lateinischen, pp. 112-113.

Il ad enquis coment ço fud,
Ko cel miracle ert avenud.

(*Vie de S. Gilles*, 1175.) (87)

« *Qu'est-ce que* appartient au plus ancien fonds de la langue, est attesté dès les premiers monuments de notre littérature, remonte même sans doute jusqu'au latin. » (88)

Elles sont très courantes en français moderne :

Qu'est-ce que vous dites ? (=que dites-vous ?).

Qu'est-ce que c'est que cela ? (=qu'est-ce que cela ?=qu'est-ce ?).

Mais la langue actuelle ne s'en tient pas à ce procédé, elle possède un autre moyen d'exprimer l'interrogation de façon à éviter l'inversion, laquelle tend de plus en plus à disparaître (89) :

C'est de remplacer la principale par une subordonnée et de faire de *quel* complément direct un attribut grammatical.

Quelle est la couleur que vous préférez ? (=quelle couleur préférez-vous ?).

On peut aussi substituer au terme interrogatif un relatif introduisant le verbe de la proposition subordonnée :

Vous avez vu le ton qu'il a pris ? (=vous avez vu quel ton il a pris ?).

Dites-moi l'heure que vous avez fixée (=dites-moi quelle heure vous avez fixée).

Sais-tu le beau tour que nous joue la princesse ?

(Musset : *Les Caprices de Marianne.*)

Le complément direct exclamatif (trois exemples) précède toujours le verbe :

19033. Quelle vergoigne devez aveir !

Qu'il soit interrogatif ou exclamatif, le complément direct ne peut être que baryton (§ 5).

---

(87) Voir aussi Ritchie : Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » dans l'ancien français.

(88) L. Foulet : Comment ont évolué les formes de l'interrogation ? p. 264.

(89) Sans compter les particularités de la langue populaire, telles que l'emploi pléonastique de *que* : *Quel âge qu'il a ?* (V. aussi L. Foulet, l. c., p. 282.)

§ 44. — *Proposition subordonnée.*

Comme en français moderne, le complément direct-pronom relatif se met en tête de la phrase subordonnée; par ex.:

26331. Le cors Achillès firent rendre
Qu'il voleient a forches pendre.

Il va sans dire qu'un tel complément direct n'est jamais baryton.

D'une façon générale, les « relatifs », c'est-à-dire les pronoms et conjonctions de subordination (*qui, que, quand, si,* etc.), occupent la première place dans toutes les propositions subordonnées. Ici, il convient de distinguer deux cas : 1° le complément direct est un mot qui, dans une proposition principale, aspirerait à se mettre en tête (mot à accent oratoire, nom accompagné d'un nombre ou d'un article défini, pronom démonstratif, etc.); 2° aucune raison d'ordre oratoire ou autre n'oblige à mettre le complément direct en relief.

Dans le premier cas, le complément direct précède généralement le verbe et se met tout de suite après le mot relatif :

31. E qui plus seit, plus deit faire.

803. Que m'onor volez e mon bien.

6204. Cil qui ceste parole oïrent.

6938. Qui rien ne crient.

11832. Que mauvaistié pensent de nous.

L'ordre direct n'a en général lieu que si le sujet de la phrase est un pronom personnel :

1333. ...Bien savon
Que vos venez por la toison.

26217. Set bien se jo di veir o non.

27314. Li uns dient qu'il aveit dreit.

En dehors de ce cas l'ordre direct est rare :

9021. Qui vaut cent livres.

14989. Qui en son cuer pense tot el.

L'ordre direct, dans les phrases subordonnées où le complément direct comporte un accent oratoire s'observe dans tous les anciens textes français.

De quel ordre volez vos estre,
Que rogé chaperon portez ?

(*Roman de Renard,* v. 634.)

Car qui peor a de son ombre...

(*Le Chevalier au Lion,* v. 1865.)

De même en italien moderne :

It. Chi *troppo* vuole *niente* ha=esp. quien *mucho* abarca *poco* aprieta=fr. qui *trop* embrasse mal étreint.

Vi giuro che questo avevo nell'anima in quell' attimo. (D'Annunzio : *Forse che si, forse che no.*)

L'Italia che tanti sacrifizi ha fatto.

Dans le second cas, c'est-à-dire si le complément direct est un mot qui n'a pas de prédilection pour la mise en tête, l'inversion est de beaucoup plus fréquente que l'ordre direct:

345. Com triues lor covint requerre.

1946. Que le sanc rent par mi la boche.

1950. Que la teste li a coupee.

27347. Qui l'ore douce mue e change.

29371. Qui ses nes li a peceiees
E quassees e perilliees.

Cette construction est très fréquente dans la poésie italienne et espagnole :

Per cui l'angoscie della morte io sento.

(L. Stecchetti)

E pur quest' aura che il mio volto sfiora. (Ibidem)
Se io ho la tua parola intesa. (Dante)
(demi-inversion)

Y acaso has de ignorarlo eternamente
Como las ondas de la mar veloces
La ofrenda ignoran que les da la fuente.

(Don Manuel del Pelacio : *Amor Oculto*, sonnet.) (90)

En français moderne, au contraire, sauf dans quelques expressions archaïques, comme *si succès il y a, si guerre il y a*, l'ordre direct est le seul possible.

On en trouve cependant des exemples isolés non seulement au XVIe siècle, mais encore au XVIIe.

Eh ! n'est-ce pas ton œil, mignonne,
Qui dans son regard escarté
Les miens encores emprisonne ?

(Ronsard : *Odes II. A une Fille.*)

Que cette âme de roche *une grâce* m'octroye.

(Malherbe)

Et si quelque bonheur *nos armes* accompagne.

(Racine)

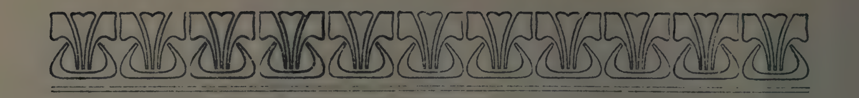
Tu veux, Seigneur, qu'à ton culte on s'adonne
Et que *ta loi* jamais on n'abandonne.

(Racine) (91)

---

(90) Revoir aussi les vers *agua bebo* cités au § 24.

(91) Les trois derniers exemples sont empruntés à Quitard (*Dictionnaire de Rimes*, pp. 81 et 85).



CONCLUSION

§ 45. — *Méthode suivie pour étudier le* ROMAN DE TROIE *au point de vue de l'inversion du Complément direct et de l'accent oratoire.*

Nous avons pris à tâche d'examiner le rapport entre l'accent oratoire et l'inversion du complément direct dans le *Roman de Troie*. L'ordre Régime—Verbe était-il toujours destiné à mettre en vedette le régime et, inversement, le régime comportant un accent oratoire réclamait-il à tout prix l'inversion, ou bien n'y avait-il absolument aucune relation à établir entre cet accent et la place qu'occupe le complément direct ? Fallait-il voir, soit dans l'inversion, soit dans l'ordre direct, une intention de la part de l'auteur de distinguer, de détacher le complément des autres membres de la phrase ? Telle est la question principale à laquelle la présente étude devait répondre. C'était là un problème qui n'était pas sans offrir des difficultés déconcertantes à première vue, mais l'analyse du *Roman de Troie* s'est montrée on ne peut plus fructueuse à cet égard et a donné matière à d'intéressantes observations.

Et d'abord d'une manière générale, on n'a pas jusqu'ici poussé bien loin l'étude des problèmes de cette nature ;

on dirait même que l'on craignait de s'engager dans cette voie et de s'égarer dans la diversité des exemples offerts par les textes littéraires. « Ce genre d'étude, dit M. Vendryès (92), est des plus délicats... Aussi n'a-t-il encore été cultivé que dans une mesure restreinte. Même sur des domaines aussi travaillés que ceux de la philologie classique, on ne s'est mis que récemment à entreprendre des enquêtes méthodiques sur la place respective des mots dans la phrase. Et la méthode même qui convient à ces recherches commence seulement à se préciser. » En particulier pour l'ancien français, il ne semble pas que la question ait jamais été posée. (93)

Il a fallu, avant tout, définir et expliquer dans le détail ce qu'on allait entendre par accent oratoire et par mise en évidence d'un mot de la phrase (chapitre prémier). C'est que, très souvent, en parlant de l'accent rhétorique, on ne cherche pas à préciser à quelle espèce particulière de cet accent on fait allusion. Or, même en mettant à part l'accent émotionnel qu'il importe de bien séparer de l'accent logique proprement dit, on ne peut se dispenser de distinguer l'accent logique grave (mots barytons) de l'accent logique aigu (mots oxytons), deux variétés d'une seule et même notion qui se trouvent être aussi opposées l'une à l'autre que le sont les nombres positifs et négatifs en mathématiques. Entre ces deux variétés d'accent, il y a toute la distance qui sépare une quantité algébrique d'une autre ayant même *valeur absolue*, mais précédée du signe *moins*.

Ainsi, si l'on a une phrase du type *de te fabula narratur* et que l'on parle d'accent logique affectant les mots *de te*, il est d'une importance capitale d'indiquer si l'on entend par

---

(92) Le Langage, p. 168.

(93) Sauf, pour un cas particulier, par A. Schulze (Die Wortstellung im altfranzoesischen direkten Fragesatze). Cf. § 12.

là que la phrase signifie *c'est de toi que parle la fable,* ou bien *quant à toi on t'a mis en fable.*

En réalité, dans l'interprétation des textes, on se borne généralement aux expressions aussi indéterminées que « faire ressortir un mot » et « le mot le plus important » (94), sans se rendre compte que quelquefois, par là, on désigne involontairement des notions qui, bien que comparables entre elles, sont de nature à pouvoir se détruire mutuellement lorsqu'on les combine ensemble. On va même plus loin. Au lieu de chercher à établir le sens d'une phrase à ordre exceptionnel et à voir si cet ordre peut s'expliquer par le sens de la phrase, il arrive qu'on soit enclin à conclure à la présence d'un accent logique du seul fait que la disposition des mots n'est pas normale. Au lieu de dire *accent logique, donc succession de mots exceptionnelle,* on dit, au contraire, *anomalie syntaxique, donc accent logique.* On aboutit ainsi à un *cercle vicieux.* Pourtant, qu'on y fasse attention. On ne devrait pas, en analysant le sens d'une phrase, être influencé par le fait que tel mot occupe une autre place que celle qu'on s'attendrait qu'il occupât, mais, sans être dupe de l'ordre des mots, il convient d'en faire abstraction et de tâcher d'en établir la valeur logique en ne s'appuyant que sur le contexte.

Un autre problème important était de fixer la division et le plan de l'ouvrage. Dans quel ordre grouper les phrases du *Roman de Troie* pour les disséquer au point de vue de l'accent oratoire ? Nous avons cru nécessaire d'éliminer avant tout les phrases contenant des mots qui *a priori,* de par leur sens, auraient pu rechercher la mise en tête de phrase (v. § 33), et de les réunir dans un chapitre spécial (cha-

---

(94) Ainsi que le dit Jespersen (Sprogets Logik, p. 52), ce que certains grammairiens appellent *le plus important* des deux termes d'une phrase, d'autres le considèrent comme *le moins important* des deux.

pitre IV : « phrase à mot caractéristique ») ; les résultats obtenus ont justifié ce procédé d'élimination.

Quant aux autres phrases que nous avons examinées minutieusement en en dressant une statistique complète (sauf pour les phrases à plus de trois éléments où trop de facteurs étaient en jeu), nous y avons distingué la phrase à complément direct défini et la phrase à complément direct sans article : ici encore, on pouvait supposer que le complément direct se comporterait diversement, suivant qu'il y aurait indétermination complète (95) ou détermination.

Il est même des langues qui emploient dans ces deux séries différentes de formes verbales, ainsi en hongrois on a la conjugaison déterminée dont on se sert lorsque le régime est défini et la conjugaison indéterminée réservée au cas où il est indéfini : *az ujsagot kapom* = « j'achète le journal », en face de *ujsagot kapok* = « j'achète un journal ».

Enfin, dans chacune de ces deux catégories, nous avons distingué les phrases à indicatif ou subjonctif, de celles à impératif, infinitif et participe, et, d'autre part, les propositions à deux termes des propositions à trois ou plusieurs termes. Si l'on avait brouillé tous ces différents types, on aurait eu une compréhension absolument fausse des choses.

Ainsi, pour parler schématiquement, si dans tel type de phrases l'ordre *ba* se rencontre 200 fois et les ordres *bac* ou *bca*, 100 fois, et que l'on ait 150 exemples de l'ordre *ab* et 250 exemples des ordres *abc* ou *acb*, on serait porté à en déduire, en réunissant les groupes binaires et les groupes ternaires, que l'inversion (*ba*, *bac* ou *bca*) a lieu dans 300 cas et l'ordre direct dans 400 cas, et que l'ordre direct est plus fréquent que l'inversion, ce qui, en réalité, n'est exact que pour les groupes ternaires.

Etant parti de ce principe, nous avons élaboré une méthode de classification de phrases qui s'est trouvée être conforme aux conseils méthodologiques de M. Vendryès: « Il

---

(95) « L'absence d'article indéfini achève d'indéterminer. » (Brunot : La Pensée et la Langue, p. 140.)

est établi aujourd'hui que pour étudier en grammairien la syntaxe d'une langue, il ne faut jamais prendre les phrases en bloc pour voir dans quel ordre les mots y sont rangés. Il faut d'abord distinguer les divers types de phrases, puis fixer dans chacun de ces types certains groupes dont l'ordre est essentiel. L'usage ne consiste pas en effet à ranger un à un les mots de la phrase, mais à combiner la place respective de certains groupes de mots. » (96)

§ 46: — *Rapport entre l'accent oratoire et l'inversion du Complément direct dans le* ROMAN DE TROIE.

Voici les résultats que la méthode décrite au paragraphe précédent nous a donnés pour les phrases à accent oratoire du *Roman de Troie*. Et tout d'abord, à consulter le problème avec attention, on s'aperçoit que, dans le *Roman de Troie*, lorsqu'un complément direct comporte un accent logique grave, il se place avant le verbe. C'est, par exemple, le cas du complément direct contenant une idée négative ou interrogative, ou bien accompagné de *tel* ou *tant* annonçant une proposition subordonnée. C'est également le cas du complément direct représenté par un substantif baryton sans adjectif (par exemple, *la mort vueil* = « c'est la mort que je veux »), ou un démonstratif baryton (par exemple, ço *distrent li respons divin*), deux types de phrases qui nous intéressent davantage parce qu'ils révèlent un procédé plus raffiné et aussi plus fuyant.

On a en ce cas un ordre *descendant* (97) que l'on pourrait appeler aussi *déductif* ou *analytique* (baryton.∴. oxyton).

Toutefois, dans le *Roman de Troie*, un complément direct de cette nature n'est attribut logique que dans un

---

(96) Vendryès: Le Langage, p. 168.

(97) Richter E.: Zur Entwickelung der romanischen Wortstellung aus der lateinischen. — Weil H.: De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes.

nombre de vers très limité (v. §§ 10, 12, 15, 18, 22, 29) ; ainsi, pour les compléments substantifs, il n'a été relevé que cinq exemples de ce genre.

Bien que cela dépasse les cadres de notre étude, on peut dire, en passant, que les compléments indirect, circonstanciel et attributif semblent, eux aussi, avoir la tendance, dans le *Roman de Troie,* à se placer avant le verbe lorsqu'ils sont affectés d'un accent logique. Ex.:

13352. De cel drap fu faiz li manteaus.

Traduction : « C'est en ce drap-là que fut fait le manteau. »

De même dans le *Couronnement de Louis* (v. 30) : *Per la justice la povre gent i vait* (= c'est pour la justice que...).

(Cette inversion est particulièrement fréquente avec l'expression « a non » : *Narbonne a non* = c'est Narbonne qu'elle s'appelle = elle s'appelle Narbonne. (*Aimeri de Narbonne*, v. 261.)

Aujourd'hui on ne peut plus rencontrer cette construction que dans le langage populaire : *à pied vous irez ? demain vous viendrez ? Pierre vous vous appelez ?* En revanche, elle est encore assez vivante en italien et dans les langues ibériques : it. *in metafora ei parla* = c'est par métaphores qu'il parle. (Cavallotti : *Il Cantico dei Cantici.*)

De même, s'il s'agit de mettre en relief un complément direct servant de sujet logique (v. §§ 11, 14, 17, 18, 29), c'est encore à l'inversion que l'on a recours (par exemple, *ma fille avra; ç'ont il fait*).

On pourrait dire que cette construction fait aboutir à un ordre *descendant* qui est en même temps *inductif* ou *synthétique* (oxyton... baryton).

D'un autre côté, si un complément direct comporte un accent émotionnel, il se met aussi avant le verbe (lors même que ce verbe est à l'impératif); cela arrive, en particulier, quand un complément direct exprime un nom de sentiment comme *honte, ire, joie* (§§ 23, 27, 29, 30), ou qu'il est accompagné d'un adjectif de qualité ou de quantité (sans article), tel que *bon, grand, mille, beaucoup* (§§ 37, 39, 40). L'auteur, en proie à l'émotion que lui communique l'intensité sémantique de ces termes, est en quelque sorte impatient de nous dire au plus tôt le mot qui frappe le plus son imagination.

Mais, inversement, si le complément direct précède le

verbe, l'analyse du *Roman de Troie* nous autorise à établir que cela *n'implique nullement* que le complément direct soit affecté d'un accent oratoire, l'ordre Complément direct—Verbe pouvant aussi bien correspondre au cas où le complément direct et le verbe sont atones. N'y eût-il autre chose à tirer de cette analyse du *Roman*, cette constatation serait de toute première importance. Bien plus, les cas où le groupe Complément direct—Verbe est atone sont considérablement plus fréquents que ceux où, dans ce groupe, le complément direct ou le verbe est tonique; pour s'en convaincre, il suffirait de se reporter, par exemple, aux phrases à deux membres qui le démontrent éloquemment (§§ 12 et 24). Du reste, étant donné la duplicité de nature de l'accent logique (grave ou aigu) et la double tendance à mettre en tête de la phrase tantôt le mot le plus important (attribut logique), tantôt le terme le plus *connu* du lecteur (sujet logique), *a priori* l'ordre des mots n'aurait été à même de refléter l'accentuation que d'une manière bien imparfaite. Comment, en effet, pouvait-on s'attendre qu'il en fût autrement, si les cas d'accentuation logique sont trois (mots barytons, oxytons et atones), alors qu'il n'y a que deux ordres dans lesquels le complément direct et le verbe se laissent ranger?

Après un examen impartial de la question, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'une phrase du type (v. § 7) :

Le cheval prent a la main destre,

considérée indépendamment du contexte, doit se traduire soit par :

« Il prend le chemin de la main droite »,

et, bien moins souvent, par :

« C'est le cheval qu'il prend de la main droite »

(inversion cachée de première espèce), ou par :

« Le cheval, il le prend de la main droite »

(inversion cachée de seconde espèce).

Il est vrai que, souvent, « dans tout ce qui concerne l'ordre des mots, il faut partir de l'idée que différence de construction... implique différence de liaison entre les idées » (98), qu'inversement, « pour faire ressortir un mot à accentuer par l'ordre des mots... il suffit que celui-ci soit opposé à l'ordre habituel » (99), et qu'en général, « tout renversement de l'ordre habituel dans un type de phrases donné est expressif » (100), mais, pour le *Roman de Troie*, et peut-être pour d'autres anciens textes français, nous sommes amené à reconnaître que l'emploi des ordres Complément direct—Verbe et Verbe—Complément direct n'est pas déterminé par des nuances de sens. C'est du reste, exactement ce qui se passe dans les phrases modernes du type *j'ai à écrire un rapport financier* (ordre direct), identique, au point de vue de l'accent logique, à *j'ai un rapport financier à écrire*.

Il en est de même des expressions *che ti piace di più, non l'ha visto ancora* (ital.), *me parece a mi* (esp.) qui ont exactement le même sens que *che di più ti piace, non l'ha ancora visto; a mi me parece*. Le fait ressort surtout de la comparaison de certaines phrases disposées en chiasme.

It. *Oimè ! voi mi preparate l'animo a cose strane.*
— *Sì, strane cose udirai.*

(Goldoni : *Pamela nubile.*) (101)

Angl. *You heavens, give me that patience, patience I need.*

(Shakespeare : *King Lear*, acte II, sc. 4.)

Pour se faire une idée approximative du rapport entre les différentes constructions que peut admettre un groupe de mots et leur

---

(98) Tobler : Vermischte Beitraege II, p. 6. La même idée se trouve développée dans Ginneken : Principes de linguistique psychologique.

(99) E. Hermann, dans Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung, 1895, XXIII, p. 503.

(100) Meillet A. : Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes, p. 351.

(101) Voir aussi la note du § 42 sur la phrase « *u nu ga ninte tante u nu ga* ». De même, en italien, on entend couramment des tournures comme *l'ho visto ieri, ieri l'ho visto*.

valeur logique en ancien français, il est également utile de faire appel à l'exemple des langues slaves actuelles, en particulier à celui du russe, où chacune des vingt-quatre permutations pratiquement admissibles que comporte l'ensemble des mots *on* (=ille), *mn'e* (=mihi), *kn'igu* (=librum), *prislal* (=misit) peut signifier non seulement *c'est le livre qu'il m'a envoyé*, mais encore, suivant le contexte, *le livre, il me l'a envoyé* et *il m'a envoyé le livre*.

La même nature de rapport entre l'ordre des mots et l'accent logique a dû exister en ancien français. En tout cas, pour le *Roman de Troie*, on ne saurait considérer l'inversion comme un moyen suffisant pour montrer que le complément direct est attribut logique, puisque tous les cas d'accentuation logique s'y expriment généralement par un seul ordre : l'inversion.

Je me suis borné, dans cette étude, à un fait particulier au complément direct, mais si l'on voulait l'étendre au complément indirect ou au complément circonstanciel, il est probable qu'on aboutirait à des constatations analogues. Ainsi, un complément circonstanciel précédant le verbe est, dans la grande majorité des cas, atone par rapport à celui-ci :

1433. A femme vos esposerai.

1734. En la terre les semeras.

2003. En la cité li reis l'en meine.

2385. Isnelement arma son corps.

19955. En triuës furent li Grezeis.

20937. O Paris josta Menelaüs.

29781. O le fil Hector ot amor.

Dans tous ces exemples, aujourd'hui, le complément circonstanciel suivrait le verbe ; ainsi le vers 2003 ne signifie ni « c'est dans la ville que le roi le conduit », ni, encore moins, « quant à la ville, le roi l'y conduit bien », mais, tout simplement, « le roi le conduit dans la ville ».

Il s'ensuit que la faculté de se servir tantôt de l'ordre direct, tantôt de l'inversion, n'offre pas, dans le *Roman de Troie*, un moyen sûr de distinguer l'accent logique grave de l'accent logique aigu, pas plus que les termes toniques des termes atones; elle procure, par conséquent, fort peu d'avantages pour l'expression des nuances de la pensée, tout en étant très utile au point de vue de la variété rythmique de la phrase et de l'élégance stylistique, comme cela a lieu pour les chiasmes et autres figures rhétoriques.

§ 47. — *L'inversion dans les groupes atones du* ROMAN DE TROIE.

Si l'on élimine les cas où le complément direct ou le verbe peuvent être considérés comme comportant un accent logique ou émotionnel, on constate que dans tous les autres groupes de deux membres, l'inversion est considérablement plus fréquente que l'ordre direct. En effet, l'analyse de la question nous a donné les résultats suivants, qui montrent la part des phrases à inversion dans la totalité des phrases à complément direct et qui convainquent par leur seul énoncé :

	C. d. défini —	C. d. sans art. —	C. d. précédé de *un*
Complément direct—Verbe	141	16	7
Verbe—Complément direct	36	9	0

Ainsi qu'on s'en aperçoit, la tendance à précéder le verbe est sensiblement moins forte lorsque le complément direct, ne désignant pas un nom propre, est employé sans aucun article, que dans le cas contraire.

Si la phrase contient un sujet, le complément direct est, le plus souvent, obligé de lui céder sa place malgré sa forte

tendance à la mise en tête. Ainsi, pour les phrases de ce genre, nous avons obtenu les chiffres suivants :

	C. d. défini	C. d. sans art.	C. d. précédé de *un*
Sujet—Verbe—C. d.	64	4	5
C. d.—Verbe—Sujet	38	3	1
Sujet—C. d.—Verbe	11	1	2

Nous avons également constaté la prédilection qu'éprouve pour l'inversion le complément direct précédé de *un*; ainsi, dans les phrases de ce genre à plus de trois éléments, on trouve toujours l'inversion (sauf dans un cas) et la règle est *sans exception* pour les phrases de deux membres; c'est là une des preuves les plus frappantes de ce que l'inversion n'implique pas nécessairement une accentuation logique.

Il importe de noter, d'autre part, que, lorsque le complément direct est régi par un impératif, l'inversion est toujours moins fréquente que l'ordre direct, ce qui s'explique par le fait que dans les phrases contenant un impératif, c'est sur cette forme-là que se concentre l'attention de l'écrivain et du lecteur, d'où les divers procédés phonétiques de nos langues (déplacement d'accent, apocope, etc.), destinés à détacher l'impératif du reste de la proposition, procédés comparables à ceux dont elles se servent pour le vocatif.

	Compl. dir. défini	Compl. dir. sans art.
Imp.—C. d.	8	6
C. d.—Imp.	3	1
Imp.—C. c.—C. d.	4	3
Imp.—C. d.—C. c.	3	1
C. d.—Imp.—C. c.	2	0

Tout ceci nous amène à conclure que, pour ce qui est de la tendance à précéder le verbe, nous pouvons ranger les différents membres de phrase dans l'ordre descendant suivant, qui constitue une sorte d'hiérarchie : Sujet ou Impératif—Complément direct, ou Complément circonstanciel—Participe passé—Verbe.

Si l'on a cette gradation présente à l'esprit, on concevra facilement le fait que l'inversion est moins fréquente que l'ordre direct dans les phrases contenant un sujet ou un impératif, contrairement à ce qui se passe dans les phrases à deux membres, et que, d'autre part, l'auteur du *Roman de Troie* a moins de répugnance à commencer une proposition par un participe passé que par un verbe simple.

Rappelons enfin un détail curieux qui a été signalé à propos du complément direct sans article (§§ 25 et 29). Les noms abstraits tendent à se placer avant le verbe (et cela lors même que le sujet est exprimé, v. § 29), tandis que les noms concrets se mettent de préférence après le verbe; par exemple :

dreit a,

merciz lor en rent Antenors;

à côté de :

sonent harpes,

Agamennon prist messagiers.

Ainsi, bien que l'emploi de l'inversion et de l'ordre direct ne soit pas déterminé par des raisons d'accentuation logique, en vieux français, le choix entre les deux constructions n'est pas toujours laissé au gré de l'écrivain.

A mesure que l'on avance dans le temps, l'inversion dans les groupes atones devient de plus en plus rare. Déjà, au XIVe siècle, on

n'en trouve plus beaucoup de traces (102). Mais « c'est au commencement du XVIIe siècle que Malherbe a... condamné la vieille construction : l'espoir ne sert à rien qu'à mes maux empirer. Il ne faisait que constater un usage général et l'imposer. » (103) Exceptionnellement, on en relève des exemples isolés chez La Fontaine (104), chez Racine et même chez Voltaire (105), mais aujourd'hui elle ne s'est guère conservée que dans quelques locutions archaïques telles que *chemin faisant, au plus offrant, sans mot dire, à vrai dire, autant vaut, si guerre il y a* (abstraction faite du cas des pronoms et adjectifs personnels, relatifs, interrogatifs et exclamatifs, ainsi que des vers du Décalogue et des Commandements de l'Eglise, dont le style artificiel est, du reste, manifeste). (106)

§ 48. — *L'inversion cachée dans le* ROMAN DE TROIE.

Dans le *Roman de Troie*, l'inversion cachée du complément direct, si courante en français moderne, ne se rencontre que très rarement. Ainsi, l'inversion cachée de première espèce n'y a lieu que dans les phrases interrogatives (v. §§ 33 et 43). Quant à l'inversion cachée de seconde espèce, nous n'en avons que cinq exemples (v. §§ 11, 20, 33 et 38), encore que dans deux d'entre eux (33 et 38), l'emploi du pronom soit déterminé par l'étendue du complément direct plutôt que par des raisons d'accentuation logique. D'autre part, le complément direct n'est répété sous forme de pronom personnel que dans un seul vers (v. § 33); dans tous les autres on se sert d'un pronom démonstratif (*celui, celes*).

Là où aujourd'hui on emploierait une inversion cachée,

---

(102) Millardet : Linguistique et dialectologie romanes, p. 150.

(103) Brunot : La Pensée et la Langue, p. 319.

(104) Par exemple : *Puis en autant de parts le cerf il dépeça.*

(105) Quitard : Dictionnaire des rimes, pp. 84-85.

(106) J'enregistre une inversion hardie dans « Le Psaume sous les étoiles » de Pierre Devoluy, paru en 1923 : *en toi mon espoir j'ai.*

le *Roman de Troie* pratique le tour des inversions simples.

D'une façon générale, la formule *c'est que* est rare en ancien français, sauf dans les interrogations ; mais l'inversion cachée de seconde espèce l'est beaucoup moins. On la trouve dès la *Chanson de Roland* (v. 1101) :

Vostre olifant sonner vos ne l' deignastes. (107)

Cette dernière figure, ainsi que l'inversion rompue de seconde espèce qui lui sert de pendant (v. § 2), deviennent relativement fréquentes au XVe et au XVIe siècle :

(*Inv. rompue*) Vous l'emportastes par barat,

Mon drap...

(*Maitre Pathelin*)

(*Inv. cachée*) Mais ce que nous sentons pour les autres, c'est par certain jugement et par discours de raison que nous le sentons.

(Montaigne : *La mort de La Boétie.*)

La formule si commode *c'est que*... qui s'est imposée dans l'usage moderne est un vrai gallicisme peu usité dans les autres langues indo-européennes. (108)

Ce n'est qu'à titre exceptionnel qu'on y admet cette tournure, préférant toujours y substituer l'inversion simple ou l'ordre direct. (109)

L'inversion cachée de seconde espèce, elle, est plus usuelle même dans les langues qui évitent celle de première espèce (italien, espagnol, portugais, roumain, catalan, grec moderne, bulgare), bien que l'emploi n'en soit pas aussi régularisé et généralisé qu'en français moderne, par exemple.

Dar dreptul de a intemeia o Biserica' il *are oricine in Anglia.* (110)

En français, dans la langue populaire, il existe une espèce d'anacoluthe qui rappelle les inversions cachées et que l'on pourrait désigner du nom d'inversions doubles. Ces figures consistent à remplacer le

---

(107) Cf. Morf : Die Wortstellung im altfranzoesischen Rolandsliede, p. 33. — Voir aussi le § 34.

(108) All. *Die syntax ist es die wir studieren* = angl. *syntax it is that we study* it. *è la sintassi che studiamo* = russe *eto sintaksis mï izutxayem*.

(109) All. *Die Syntax studiren wir* = angl. *we study syntax* = it. *studiamo la sintassi* = russe *sintaksis mï izutxayem*.

(110) Botez I. : Aspecte din Civilizat'ia engleza'. Ias'i 1916, p. 158.

relatif-complément direct par l'outil-passe-partout *que* accompagné du pronom personnel de la troisième personne, par exemple :

L'homme que je l'ai vu pour *l'homme que j'ai vu* (cf. *le docteur que son fils est parti* pour *le docteur dont le fils est parti*). (111)

Des tournures analogues, mais considérées comme tout à fait correctes, se retrouvent dans beaucoup de langues :

Roum. *omul pe care l'am vezut*=grec mod. *anthropos pu ton idha*=persan *mard ki ura didam*=arabe *ragil elli xuftoh*=serbe *c'ovek s'to sam ga video*=alb. *burri kjë e kam parë*, etc.

§ 49. — *L'ordre des mots et l'accent phonétique.*

A priori, on pouvait supposer que l'accent oratoire s'était exprimé en ancien français soit au moyen de l'ordre des mots (inversion et ordre direct), soit à l'aide de formules syntaxiques (inversions cachées, inversions rompues, etc.). Mais l'examen de la question de l'inversion du complément direct dans le *Roman de Troie* nous a fait voir que les deux procédés n'y sont employés que d'une manière tout à fait exceptionnelle (§§ 46 et 48), et qu'aucun d'eux ne peut être considéré comme suffisant pour montrer que dans tel ou tel cas il y a accent logique grave ou aigu.

Dès lors, on peut se poser cette question : l'ancien français possédait-il un autre moyen pour faire ressortir un mot de la phrase et en particulier un complément direct ? Sans grandes chances de nous tromper, et bien que nous n'ayons pas de données positives à cet égard, on peut admettre que la présence de l'accent logique y était annoncée par des procédés phonétiques bien nets, tels que l'accent tonique d'intensité, l'accent musical, etc. Ceci paraît d'autant plus vraisemblable que, par exemple, l'italien et l'espagnol (ainsi

---

(111) Voir aussi Brunot : La Pensée et la Langue, p. 181, et Vendryès : Le Langage, p. 174.

que les langues germaniques et surtout les langues slaves), où les formules syntaxiques indiquées plus haut sont plutôt rares, ont un système très développé d'accentuation phonétique traduisant les nuances de tous les accents oratoires. Dans cette hypothèse, l'ancien français serait, en ce qui concerne les moyens de faire ressortir les différents mots de la phrase, comparable aux langues romanes actuelles autres que le français.

Au point de vue de l'accent oratoire et, plus précisément, de l'accent logique, le français contemporain diffère complètement des autres langues romanes, ainsi que de l'ancien français, puisqu'il se sert très volontiers de formules syntaxiques destinées à mettre en relief certains mots de la phrase et que, d'autre part, chose qui, à première vue, pourrait paraître un paradoxe, dans cette langue au génie si particulier et si intrinsèque, il n'y a guère de correspondance directe et bien nette entre l'accent phonétique et l'accent logique. En effet, l'accent phonétique en français non seulement n'exprime pas toujours les nuances de l'accent logique, mais encore souvent il a l'air de le contredire.

Ainsi, dans la conversation et surtout dans le langage oratoire, l'accent tonique d'intensité affecte souvent des mots peu importants pour le sens, par exemple, des prépositions et des conjonctions, qu'on ne tient nullement à mettre en évidence d'une façon particulière.

Voici quelques exemples confirmant ce que nous avançons :

si vous voulez, *nous* pouvons partir ;

pour aller *et* pour revenir ;

cela n'exis*te* pas, voyons, ce que vous me dites là ;

que cela vous plaise ou non, *je* le ferai ;

ça ne sert *à* rien ;

dans ce cas, *je* ne vous le *don*nerai pas ;

je ne savais pas *ça* (avec appui de la voix sur *ça*, bien que ce mot ne comporte nullement d'accent logique);

ne vous en faites pas=ne *vous* en faites pas=ne vous *en* faites pas=ne vous en *faites* pas=ne vous en faites *pas*.

je me *suis* laissé faire (où l'accent phonétique d'intensité affecte le mot *suis*, le plus insignifiant et le plus incolore de la phrase);

mais pour ceci, *je* vous renvoie *à* vos manuels (112).

Un étranger qui serait peu familier avec le caractère phonétique de la langue française et qui voudrait juger des nuances de sens des phrases aux intonations de la voix et à l'accent tonique, se trouverait tout de suite fatalement dérouté et n'arriverait guère à s'y débrouiller, s'il ignorait qu'en français les accents phonétiques sont déterminés beaucoup moins par le sens des mots que par certains besoins d'esthétique rythmique.

N'est-ce pas encore ainsi que parfois le français sacrifie la régularité grammaticale et l'analogie stylistique à l'euphonie de la phrase dans l'usage qui s'est établi pour la disposition respective de certains membres de phrase ? En effet, alors que l'allemand, le suédois ou le danois placent le complément indirect invariablement avant le complément direct (all. *er gab meinem Vater einen Brief*), en français, « si les compléments sont de longueur inégale, *l'oreille* exige ordinairement que le plus court soit placé le premier » (113); (*il a donné une lettre à mon père*, à côté de *il a donné à mon père une lettre venant de Paris*). La même remarque serait à faire à propos de la versification française où les principes d'harmonie et de beauté s'affirment impérieusement et priment toute autre considération.

En assujettissant souvent au rythme extérieur la valeur sémantique de la phrase, qui exigerait une intonation irrégulière, quoique suivant les modulations de la pensée, le français acquiert un caractère tout particulier, et c'est là, en somme, ce que les Italiens et les Espagnols entendent en disant que la diction française est moins expressive et moins variée que la leur. Mais, plus bas, nous verrons que si ce trait caractérise le français, loin d'être un défaut il est lié à de sérieux

---

(112) Phrase notée avec l'intonation indiquée à un cours de l'Ecole des Hautes Etudes de Paris.

(113) Larousse : Grammaire supérieure, § 1090, p. 469.

avantages au point de vue du système d'accentuation logique, avantages qui le contrebalancent très largement.

Dans le même ordre d'idées, la langue japonaise offre certaines analogies avec le français moderne sous le rapport de l'accent phonétique d'intensité. En effet, cette langue ne possède pas non plus d'accent tonique aussi net que, par exemple, l'italien, l'allemand ou le russe, l'élévation de la voix dans la syllabe phonétiquement tonique y étant assez peu sensible. D'autre part, l'accent tonique y affecte, tout comme en français moderne, des mots sans importance et des outils grammaticaux dont le sens ne demande aucunement qu'on les fasse ressortir et qu'on les distingue du reste de la phrase. Ainsi, dans :

Anata *wa* pan *wo* kono mise *de* kaimashita *kara* (« puisque vous avez acheté le pain dans cette boutique »), les mots phonétiquement accentués sont *wa*, *wo*, *de* et *kara*, c'est-à-dire la particule du sujet, celle du régime direct, la préposition *dans* et la conjonction *puisque*).

Enfin, en japonais comme en français, l'accent tonique se déplace suivant le nombre de syllabes que contient la phrase ou le membre de phrase; ainsi, de même qu'en français on dit « *vous* parl*ez*, *nous* chan*tons*, vingt-*cinq* », mais « *parlez-vous*, nous ne *chantons pas*, *vingt*-cinq *jours* » (l'adjonction d'une syllabe fait déplacer l'accent du mot précédent afin que deux syllables accentuées ne se suivent pas), de même, en japonais, on prononce « hach*i* » (huit) avec un léger appui de la voix sur l'*i* final et « ki*mas* » (il vient), mais « *hachi* *ji* » (huit heures) et « kimas *ka* » (vient-il ?).

Evidemment il ne nous appartient pas de discuter sur les différentes intonations que pouvaient comporter en vieux français les termes barytons et oxytons, ainsi que les mots affectés d'un accent émotionnel ; du reste, nous n'avons aucune donnée positive à ce sujet. Mais ce qu'il faudra retenir et ce que nous nous efforcerons d'expliquer dans le paragraphe 50, c'est que si le système d'accentuation oratoire a subi, au cours du développement du français, un bouleversement qui a totalement modifié les habitudes syntaxiques des sujets qui le parlent, ce bouleversement a dû être amené par un changement non moins profond dans le caractère d'accentuation phonétique.

§ 50. — *L'accent oratoire et l'évolution des langues.*

Voici donc, en grandes lignes, comment l'explication des faits relatifs à l'accent oratoire dans le *Roman de Troie* semble pouvoir se dessiner.

On a vu que les compléments directs affectés d'un accent émotionnel s'y mettent presque toujours en tête de phrase et conséquemment avant le verbe, mais c'est là un procédé accessoire, puisqu'il porte généralement sur une catégorie de mots dont le sens seul suffit à révéler le caractère emphatique (*grant, mout, joie,* etc., v. § 46). Cette mise en tête souligne certainement la valeur affective des mots en question, mais elle ne constitue pas une nécessité au point de vue des nuances de l'accentuation oratoire, l'accent émotionnel pouvant se passer de moyens extérieurs pour se manifester.

Quant à l'accent logique proprement dit, le vieux français avait deux moyens à sa disposition qui étaient susceptibles de le mettre en valeur, sans compter le procédé des inversions cachées dont il ne se servait qu'exceptionnellement (v. § 48) : je veux parler de l'emploi des inversions simples et de celui des procédés de tonologie phonétique qu'on peut supposer avoir existé dans l'ancienne langue.

Le français moderne, au contraire, s'est sensiblement écarté du système du vieux français, en renonçant presque complètement à l'emploi des inversions simples et en réduisant considérablement la valeur sémantique des procédés phonétiques et, d'autre part, en développant le système des inversions cachées et en leur donnant une ampleur presque unique dans l'histoire des langues. Ce sont là deux mentalités linguistiques diamétralement opposées.

Ainsi que nous l'avons dit maintes fois au cours du présent ouvrage, — au risque de répétitions — et ainsi que le prouvent de nombreux exemples justificatifs tirés des langues étrangères qui peuvent sembler accumulés à plaisir, mais qui ne sont cités que pour les besoins de la démonstration, la plupart des langues indo-européennes (et même des langues non-indo-européennes), et en particulier les langues romanes, suivent le système de l'ancien français en mettant le mot à accent logique en tête de la phrase (114). Nous avons vu également que si dans ces langues, tout comme dans le *Roman de Troie*, les mots barytons et oxytons se placent avant le verbe, par contre l'inversion est loin de devoir nécessairement faire conclure à la présence d'un accent logique.

Ajoutons seulement qu'il est une langue orientale qui diffère en cela des autres langues étrangères et se raproche au contraire du système du français actuel: c'est le japonais, qui, non seulement (§ 49) se comporte comme le français moderne au point de vue de l'accent phonétique (§ 49), mais a ceci de commun avec lui, sous le rapport syntaxique, que, d'un côté, il n'a pas la ressource d'enfreindre l'ordre des mots (et doit toujours s'en tenir à l'ordre Complément direct—Verbe), et que, d'un autre côté, il a très souvent recours aux particules montrant que tel mot est attribut logique et tel autre, sujet logique; c'est-à-dire emploie des figures syntaxiques analogues aux inversions cachées du français moderne. Ainsi, *koso* et *ga* mettent en relief les mots barytons; par exemple :

Aruite wa anata *koso* tsukaremashtarô (si l'on va à pied *c'est* vous *qui* serez fatigué);

pan *ga* umetai (c'est le pain qui est bon).

De même, pour montrer que tel membre de phrase est oxyton et pour le détacher du reste de la proposition, sans qu'il soit besoin de répéter ce membre sous forme de pronom, on se sert de la particule *wa*, à telle point courante dans la conversation qu'on ne peut, pour ainsi dire, former une phrase sans l'employer. Par exemple :

(114) Autres exemples caractéristiques de la mise en tête de termes barytons :

It. *Me di lontano Pace dicono le tue colline* (=c'est la paix que...) (Carducci).

Angl. *League with you I seek* (=c'est une alliance que...) (Milton).

All. *Gift hast du in den Wein geworfen* (=c'est du poison que...) (Schiller).

Tegami *wa* yonda, — la lettre, je l'ai lue;
Tokio ni *wa* ikimasen, — à Tokio, je n'y suis pas allé;
pan *wa* umetai, — quant au pain, il est bon.

Or, si, de relativement (115) libre qu'il était, l'ordre des mots s'est fixé en des types de phrases ne comportant guère d'exceptions, en particulier pour ce qui concerne le complément direct et le verbe, à quoi attribuer cette frappante cristallisation de construction qui s'est établie en français ? On dit généralement que c'est « en perdant complètement les cas » que « le français a résigné cette liberté », et qu'il s'est vu privé de la faculté de dire, par exemple, à volonté, *li rois fiert le baron* et *le baron fiert li rois* (116).

Certes, il serait absurde de nier que l'adoption de l'ordre fixe, ainsi que le développement qu'a pris le système des formules *c'est... que,* etc., fût en rapport avec la disparition des flexions des cas et la chute du *s* du cas sujet (117), puisque dans les langues qui distinguent le cas sujet du cas régime par la désinence, « les rapports entre les diverses parties de la phrase » sont « suffisamment indiqués par la flexion et par l'accord », de sorte que « dans la plupart des langues modernes de l'Europe » l'ordre des mots ne sert qu'à « indiquer ces rapports » (118). Et c'est ainsi que, dans les langues anciennes, « les mots étaient placés de manière à attirer l'attention sur la partie de la phrase essentielle pour le sens. Ainsi l'ordre des mots avait une valeur expressive et non

---

(115) Brunot: La Pensée et la Langue, p. 319, et Vendryès: Le Langage, p. 167.

(116) C. Delon: La Grammaire française d'après l'histoire, p. 390.

(117) Millardet: Linguistique et Dialectologie romanes, p. 150.

(118) Meillet: Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes, p. 349.

syntaxique; il relevait de la rhétorique et non de la grammaire. » (119)

Toutefois, il ne faut pas exagérer l'importance de la chute des désinences pour la syntaxe, puisque la liberté relative dans la disposition des mots peut coexister avec cette chute.

N'a-t-on pas l'exemple de l'italien, de l'espagnol et du portugais dont l'ordre des mots est beaucoup plus libre que celui du français et qui pratiquent assez couramment l'inversion du complément direct, surtout en poésie (120), bien que sous le rapport de la distinction formelle des cas, ces langues soient absolument comparables au français (121) ? N'a-t-on pas celui de l'anglais qui accuse certainement une préférence pour l'ordre direct, quoiqu'il n'exclue pas l'inversion, mais observe en même temps l'ordre Sujet—Verbe là où le français use de l'inversion et où aucune confusion ne serait à craindre si le verbe précédait le sujet (*he said* pour *dit-il*, etc.; v. § 17).

Du reste, en français moderne, on n'a point éliminé l'inversion dans les phrases interrogatives, bien que l'absence de flexion y prête souvent à double sens (*quel sort attend cet homme ?*).

Et, au contraire, les compléments circonstanciel et indirect ne sont pas restés, dans la grande majorité des cas, étrangers à la régularisation de construction (*il descend à terre* = a. fr. *a terre descent*), quoique le plus souvent ils se reconnaissent facilement à première vue.

D'autre part, dans bien des langues, qui distinguent l'accusatif du nominatif par des morphèmes spéciaux, l'ordre du complément direct par rapport au verbe est pourtant invariable (turc *sizi tanïyorum* = jap. *anata* wo *shirimasu*).

---

(119) Meillet, loc. cit.

(120) Ainsi, pour l'italien, dans le *Cantico dei Cantici* de Cavallotti, j'ai relevé 27 cas d'inversion (sur 48 cas d'ordre direct). Dans les langues en question, il en résulte parfois une ambigüité pour les propositions subordonnées, par ex. *il bambino che chiama la baglia* (= *qui appelle la nourrice* ou *qu'appelle la nourrice*). Mais l'anglais, qui est dans le même cas, y remédie en distinguant *that calls the nurse* de *that the nurse calls*.

(121) L'inversion est admise même dans la langue chinoise, dont la syntaxe est pourtant fondée sur la succession régulière des mots de la phrase; v. Vendryès: Le Langage, p. 177, et Kainz: Grammatik der Chinesischen Sprache, p. 41.

Enfin, les langues qui admettent l'inversion et qui ont conservé la distinction des cas, confondent le sujet et le complément direct dans bien des types de déclinaison, ce qui souvent ne manque pas de rendre la construction obscure, sans que cela serve de motif pour adopter des constructions immuables (all. *Die Mutter liebt das Kind*; lat. *animalia conspiciunt pastores*; sanscrit *kavî hatas gurû*).

J'hésite donc à considérer la chute des finales en français comme l'unique explication que l'on puisse apporter à la rigidité syntaxique qui a remplacé l'ancienne liberté. En revanche, il ne serait pas arbitraire de prétendre que la naissance et le développement des formules *c'est... que*, etc., dussent également être attribués à l'affaiblissement du rôle de l'accent phonétique en tant qu'exprimant l'accent oratoire. C'est la disparition des procédés phonétiques (renforcement de l'accent tonique, intonation musicale), qui a pu aussi déterminer l'extension de l'emploi des inversions cachées et des figures analogues, à moins que, chose moins vraisemblable, ce ne soient ces figures qui, surgissant tout d'un coup à l'horizon de la syntaxe française, aient sonné l'heure de la disparition de l'ancien système phonétique.

Reste à comparer les deux systèmes d'accentuation oratoire que nous venons d'examiner, au point de vue de leur valeur logique et expressive. Le système du français actuel est-il supérieur ou inférieur au système de l'ancien français et des langues étrangères modernes (122), et la langue actuelle a-t-elle subi un progrès ou un retour en arrière, en adoptant le système si particulier des inversions cachées et autres figures analogues, système lié (sauf dans quelques cas isolés) à l'emploi obligatoire de l'ordre Verbe—Complément direct ?

Une enquête impartiale et approfondie nous amènerait à

(122) Autres que le japonais.

reconnaître que le système de l'ancienne langue est, au point de vue de la logique pure, inférieur au système actuel. En effet, on verrait que les avantages tant vantés (123) de la construction libre pour l'expression des nuances de l'accent oratoire sont plutôt illusoires.

Soit un groupe de deux mots : il ne peut admettre que deux permutations (*ab* et *ba*), alors que les cas d'accentuation logique sont trois. Ainsi, si l'ordre Verbe—Complément direct devait impliquer un accent logique affectant le verbe et que l'ordre Complément direct—Verbe fût réservé au cas où le verbe est sujet logique, on n'aurait aucune construction pour le cas d'atonie logique. De même les six cas possibles de disposition de trois termes (*abc*, *acb*, *bac*, *bca*, *cab*, *cba*), correspondraient à dix cas d'accentuation logique (deux cas d'atonie pour *a*, deux cas pour *b*, deux cas pour *c*, un cas pour *a* et *b* à la fois, un cas pour *a* et *c*, un cas pour *b* et *c* et un cas pour *a*, *b* et *c* à la fois).

Au contraire, le système des formules syntaxiques, combiné avec l'ordre dit « logique », procure *toujours* (même s'il s'agit de mettre en valeur une proposition entière, principale ou subordonnée) un moyen commode et général de caractériser chaque terme séparément et de distinguer un mot tonique d'un mot atone (*c'est la clef que je cherche, la clef je la cherche, je cherche la clef*). Bref, le point faible du système de l'ancien français réside en ce qu'on n'y voit jamais à première vue si tel mot mis en tête comporte un accent grave ou aigu; pour un vers tel que :

---

(123) Delon : La Grammaire française d'après l'histoire, pp. 389-390. Il est certain que la syntaxe latine offre sous ce rapport « une liberté quasi illimitée et une immense richesse de construction », mais ces avantages d'ordre stylistique s'acquièrent toujours au détriment de la netteté et du caractère logique du système.

Rois, fait il, ensi m'a bailli
Renarz con vos poez veoir

(*Rom. Renard*, 704),

si on n'avait le contexte (*Li rois dit : « Bruns qui t'a ce fait ?*), on pourrait hésiter entre deux interprétations (*c'est ainsi que...* et *c'est Renard qui...*), alors qu'une traduction en français moderne comme celle que donnent pour ce passage G. Paris et E. Langlois ne laisse aucun doute quant à la valeur logique des termes : — *Roi, fait-il enfin, c'est Renard qui m'a mis dans l'état où vous me voyez.* Du reste, il est de fait que le système du français moderne se suffit à lui-même, alors que la pratique de nos langues montre que le système de l'ordre des mots mis au service de l'accentuation logique va toujours de pair avec les procédés purement phonétiques qui le complètent et qui suppléent à son imperfection.

La langue a évolué vers une plus grande précision et se recommande aujourd'hui « par son exactitude et sa clarté » (124). D'ailleurs, sans être taxé de parti pris, on peut dire que le français actuel se prête beaucoup mieux que toutes les autres langues à l'expression des finesses et des nuances de la pensée scientifique.

« Tout ce qui pouvait nuire à la clarté des rapports dans la phrase la plus compliquée, dit M. Brunot dans son discours prononcé le 7 octobre 1922 à l'Académie de Langue Française de Belgique, à Bruxelles, avait été recherché et interdit : la netteté absolue comptait parmi les vertus premières, de sorte qu'une probité rigoureuse, qui venait seulement d'être acquise, semblait être le génie même de l'idiome. La pensée moderne n'avait jamais possédé un instrument si fin et si sûr. »

Mais il y a autre chose. Si l'on approfondit la nature du passage de l'ancien système au système actuel, on s'aperce-

(124) Vendryès: Le Langage, p. 405.

vra qu'il y a eu là une espèce de déconcrétisation des procédés linguistiques. La raison et l'élément rationnel l'emportent sur la matière.

Ce fait est, d'ailleurs, conforme à la conclusion que M. Vendryès tire de son magistral exposé des langues de la terre, étudiées dans toute leur éblouissante variété.

« On a remarqué... une tendance générale des langues à dépouiller les caractères mystiques pour devenir de plus en plus intellectuelles, et à laisser tomber l'expression des idées concrètes pour s'élever à l'abstraction. » (125) « L'esprit d'un civilisé est plus apte à l'abstraction que l'esprit d'un primitif, parce que les conditions de la vie civilisée orientent l'esprit vers les considérations abstraites au détriment de ce qui est concret. » (126) Ce à quoi nous faisons allusion n'a évidemment pas trait aux idées, mais exclusivement à la forme qu'elles revêtent et à la façon de les exprimer (127); or, même à ce point de vue, n'y a-t-il pas dans l'emploi syntaxique des inversions cachées quelque chose de plus abstrait et de plus raffiné, au point de vue de la spéculation intellectuelle, que la manière purement physiologique, plus nerveuse, plus impulsive et plus brutale de rendre l'accent oratoire par des modulations spéciales de la voix ?

Il ne semble pas déplacé, non plus, de citer une réflexion de M. Sayce (128) faisant valoir le rôle de l'évolution syntaxique du langage :

« L'accent et le ton varient en raison inverse de la syntaxe, et nous pouvons apprécier le développement de la syntaxe dans une langue par son accentuation plus ou moins

---

(125) Vendryès : Le Langage, p. 414.

(126) Vendryès : Le Langage, p. 418.

(127) Voir, au sujet du rapport entre les idées et les moyens de les exprimer, Trombetti : Elementi di Glottologia, p. 227.

(128) Principes de philologie comparée, § 17.

prononcée... Ce que la civilisation exprime par des procédés intellectuels, la barbarie le rend par le manège physique de la voix et des muscles. L'accent va de compagnie avec le geste; l'action est nécessaire à l'orateur qui doit faire appel aux passions et non à la raison de ses auditeurs. » (129)

M. Passy (130) voit la chose sous le même angle, quoiqu'il ne parle que de l'accent musical :

« Ce qui paraît prouvé, c'est la diminution du rôle de l'intonation lorsque le langage se développe sous le rapport grammatical. »

Enfin, et c'est là le troisième fait qui ressort de la comparaison des deux systèmes, on ne saurait manquer d'être impressionné par le trajet que le français a parcouru au point de vue de la seule accentuation oratoire, pour aboutir à l'état actuel. Qu'il y ait eu progrès ou non, l'ancien système est sans contredit entièrement différent de celui dont se sert la langue actuelle et qui ne s'est imposé que par degrés successifs. C'est ainsi que, si à l'époque du *Roman de Troie* le français possédait « la plus musicale des phonétiques », aujourd'hui il est arrivé à avoir « la plus algébrique des syntaxes » ; en un mot, la langue française, dit M. Brunot dans le discours cité plus haut, « de toutes les langues humaines, est celle qui a le plus changé, c'est-à-dire le plus vécu, qui a passé par des extrémités que les autres n'ont jamais connues ».

Le latin considère l'ordre Complément direct—Verbe comme sa construction habituelle et ne pratique guère d'inversions cachées; le vieux français, tout en conservant l'inversion, y substitue dans certains cas l'ordre direct et, d'autre part, commence, quoique timide-

(129) « Il y a d'ailleurs, dit M. Vendryès, dans cet ordre d'idées (Le Langage, p. 129), des procédés variés d'intonation ou de geste qui permettent de suppléer à l'absence de catégories. »

(130) Etude sur les changements phonétiques et leurs caractères généraux, § 246.

ment, à se servir d'inversions cachées; l'italien moderne, un peu plus avancé que l'ancien français et beaucoup moins évolué que le français moderne, conserve les deux ordres, mais préfère l'ordre direct à l'inversion et emploie assez volontiers les inversions cachées de seconde espèce; enfin, le français contemporain renonce complètement (ou à peu près) aux inversions simples, mais fait grand usage d'inversions cachées des deux espèces. La disparition progressive des inversions simples est partout compensée par une sympathie de plus en plus marquée pour les inversions cachées.

Or, comme, au point de vue de l'accentuation oratoire, les autres langues romanes n'en sont en ce moment qu'à une étape assez voisine de celle où était le français il y a sept ou huit siècles, il s'ensuit que le français est la langue qui, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, s'est le plus écartée de son prototype latin, et qui a abouti au plus haut degré de développement. Ainsi, l'étude de la question de l'inversion du complément direct montre une fois de plus non seulement que le français a progressé depuis l'époque du *Roman de Troie* dans la voie de l'abstraction et qu'il a réalisé un idéal de précision et de clarté qui est devenu à juste titre proverbial, mais encore que, toute question de perfection linguistique mise à part, il marque l'évolution la plus avancée parmi toutes les langues romanes, sinon parmi toutes les langues indo-européennes, évolution qu'il a parcourue avec une surprenante rapidité.



TABLE DES MATIÈRES

CONCLUSION

I. ADDENDA

page 6, ligne 3 *Marouzeau J.*— L'ordre des mots dans la Phrase Latine, Paris, Champion, 1922.

p. 6. l. 17 *Passy P.* — Les sons du français, leur formation, leur combinaison, leur représentation. 5[e] éd. Paris 1899.

p. 12, l. 32 *qui sono io che comando* par *qui comando io*

p. 20. l. 6 *horum omnium fortissimi sunt Belgæ*

p. 22, l. 27 (contrairement à l'opinion de *Ch. Delon*, La Grammaire Française d'après l'histoire, p. 354).

p. 25. l. 33 p. 84 et ss. Voir aussi J. Marouzeau : L'ordre des mots dans la Phrase Latine, p. 106 et ss.

p. 127, l. 11 dans ces deuc cas deux séries

p. 30, l. 26 On va même jusqu'à employer des tournures telles que *ma sœur* il *m'a dit comme ça qu'elle venait demain.*

p. 36. l. 9 (sujet logique *je* = *moi,* attribut logique *aime le café*); *je l'expédie demain, le colis* (on se sert de l'inversion rompue de seconde espèce pour faire ressortir *demain*).

p. 40. l. 17 « Les déplacements emphatiques sont surtout fréquents quand on est sous l'empire d'une forte émotion, ou quand on cherche à émouvoir, à persuader, à convaincre quelqu'un. Ils sont très habi-

tuels dans la conversation familière; très habituels aussi dans le discours animé; beaucoup plus rares dans le discours académique et dans la lecture à haute voix. » (52 a)

p. 40, l. 32. (52a) Passy : Les sons du français... § 95, p. 52.

p. 68, l. 19 6165. HONTE i avons, e il greignor
S'avons perdu, e il des lor :
S'avons damages, e il dueus.
6169. Tort ont eü e nos greignor

p. 84, l. 8 Pareillement *anche te critica*, « toi aussi il te critique » (complément direct oxyton), *stima te solo*, « il ne t'estime que toi » (complément direct baryton)

p. 87, l. 5 Ici ço est sujet logique et *angoisse e dueus*, attribut logique; au contraire, l'expression *lors fist faire* sert de copule logique dans la phrase (v. § 6).

p. 89, l. 11 On a des traces de cette construction jusqu'au XVIIe *s.*
Tant a de droit sur nous, malheureux que nous sommes,
Cet amour, non amour, mais ennemi des hommes.

p. 103, l. 6 Dans le langage populaire, on rencontre exceptionnellement l'inversion avec *quelquechose* (=une chose) : *quelquechose il faut lui donner*, cf. it. *tutto no, ma qualchecosa le porterò*.

p 111, l. 3 27130. D'ire pert tot le sens e change
Quar mout l'amot de grant maniere.

p. 140, l. 11 (112 a)

p. 140, l. 33 (112 a) « L'accent déplacé étant plus fort que l'accent normal, se remarque plus. Aussi des étrangers, dont l'observation n'est pas corrigée par le sens linguistique, ont pu croire que l'accent français porte ordinairement sur la première syllabe. — Du reste, le déplacement emphatique est essentiel à

une bonne prononciation du Français. Les étrangers sont toujours disposés, lorsqu'ils veulent accentuer un mot, à renforcer encore la syllabe normalement forte, comme on fait dans la plupart des autres langues. L'effet, pour nous, est de rendre le langage monotone et peu expressif. » (Passy : Les sons du français, §§ 94 et 95, pp. 51 et 52).

p. 148, l. 10 (123 a)

p. 148, l. 33 (123 a) Paris et Langlois : Chrestomathie du Moyen-Age, p. 183.



II. CORRIGENDA

LIRE :

p. 11, l. 7 ainsi *c'est le livre que j'ai lu* pourrait correspondre aussi bien à *librum legi* qu'à *ecce liber quem legi.*

p. 13, l. 1 puisqu'en supprimant

p. 17, l. 42 est, dans un cas, accompagné.

p. 20, l. 21 fondé

p. 21, l. 18 En d'autres termes, parce que
l. 37 attribut logique),

p. 22, l. 1 que le mot principal est *currit*, forme qui, cependant, n'est plus ici qu'un sujet logique, et dont...

p. 24, l. 6 dans les mots *élégamment* et *la mer*
l. 7 *l'écriture de Jean est élégante.*

p. 40, l. 8 Voici ce que dit à ce propos P. Passy, en parlant de l'accent d'intensité en français (52 a) : « Les déplacements emphatiques sont très nombreux en français. Il y a des catégories de mots qui sont bien plus souvent prononcés avec déplacement qu'avec accent normal... »

l. 32 (52 a) Les sons du français... § 93, p. 51.

p. 43, l. 5 Lat. *volo* ou *peto*.

l. 12 *avec accent logique grave*

p. 45, l. 2 mais il est particulièrement fréquent.

p. 49, l. 3 1753. *La Toison prent*, lui lai ester,

l. 6 Qu'enui n'i aies ne contraire.

p. 53, l. 32 **La digneté**

p. 54, l. 7 **Les dis e uit**

l. 11 Infinitif—Verbe—Complément direct

p. 58, l. 4 ***son propre don***

p. 60, l. 4 24239. *Le chief, le vis e la peitrine*
Li ensanglenta la reïne.

p. 61, l. 12 dominus domum emit

p. 63, l. 13 *dài*

p. 66, l. 13 pour la phrase à complément direct défini

p. 67, l. 4 La pramesse

l. 15 Les Grecs veulent à tout prix remporter une victoire

l. 29 ***agua*** *bebo porque* ***agua*** *no tengo, si* ***agua*** *tuviera* ***vino*** *beberia.*

l. 32 roum. ***pâne*** *cumpèrat'i ?*

p. 69 l. 36 et dans un, par le mot « merveille ».

p. 72, l. 30 *conozco*

SUPPLÉMENTS

à l'Inversion du Complément direct

et l'accent oratoire

DANS LE ROMAN DE TROIE

(Texte Français du XIIme siècle)

PAR

GEORGES DE KOLOVRAT

DOCTEUR - ÈS - LETTRES

Nice 1923



IMP. IDÉALE, 5, Rue Smolett. — Nice

p. 73, l. 22 Ordre Participe présent—Complément direct :
3553. Querant folie
17705. Criant merci.
Ordre Complément direct—Participe présent :
27655 et 28742. Pain querant

p. 74, l. 4 du type Participe passé—Verbe—Complément direct

p. 77, l. 28 à article défini (§ 17)

p. 81, l. 21 de cette tendance des mots caractéristiques à occuper

p. 82, l. 4 l'emporte

p. 83, l. 4 ou un complément indirect ou circonstanciel
l. 31 hongrois

p. 84, l. 33 employé

p. 88, l. 25 *au-dessus de sa tête.*

p. 91, l. 13 pourrait signifier aussi bien « C'est celui-ci que prendra ma dame » (lat. *hunc eliget domina mea,* réponse à la question *qui prendra-t-elle ?*), que « c'est celui que prendra ma dame » (lat. *ecce is qui a domina mea eligetur...* réponse à *qui est celui-ci ?*). Voir aussi § 2, p. 11 (*c'est le livre que...*) et Suppl., Corrigenda (p. 11, l. 7).

p. 92, l. 30 Ulixès

p. 98, l. 14 ami

p. 105, l. 20 *autunno*

p. 107, l. 3 En i aduistrent *trente e dous.*

p. 108, l. 1 8097. *Doze* vos en ai ja nomez.

p. 109, l. 13 *Troppe* cose ha detto
l. 14 darás
l. 36 Fr. Ces bagatelles me coûtent des sommes infernales = Elles sont folles, les sommes que me coûtent ces bagatelles.

p. 114, l. 6 (*rien tu craindras*), pas plus que
l. 28 de la trouver

p. 115, l. 1 *Körkarlen*

p 116, l. 27 *je n'ai pas vu*

p. 126, l. 20 occupât; mais

p. 127, l. 11. dans ces deux cas deux séries.
l. 14 *az ujságot*
l. 15 *ujságot*

p. 130, l. 28 « Il prend le cheval de la main droite »

p. 141, l. 14 *kara* (c'est-à-dire

III. TOLLENDA

A SUPPRIMER :

p. 46, l. 1 les vers 11248-11249.

p. 76, l. 7 le vers 24952.

p. 95, l. 19 « On a des traces »... jusqu'à « acte IV, sc. 2 ».

p. 112, l. 28 les vers 27130-27131.

